

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

LES RISQUES BUDGETAIRES

Rapport Annuel



Edition 2022

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	4
LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES GRAPHIQUES	4
LISTE DES FIGURES	5
INTRODUCTION	6
CHAPITRE 1 : RISQUES MACROECONOMIQUES	12
1.1. ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE EN 2021	12
1.2. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES MONDIALES	13
1.3. PERSPECTIVES DU MARCHÉ DES MATIÈRES PREMIÈRES	14
1.4. PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES NATIONALES SUR LA PÉRIODE 2023-2025	15
1.5. IDENTIFICATION DES RISQUES	16
1.5.1. <i>Risques liés à la croissance économique</i>	17
1.5.2. <i>Risques inhérents à l'inflation</i>	18
1.5.3. <i>Risques inhérents aux fluctuations des cours des matières premières</i>	18
1.5.4. <i>Risques inhérents aux fluctuations des cours du pétrole</i>	18
1.5.5. <i>Risques liés aux fluctuations du taux de change</i>	19
1.5.6. <i>Risques liés à la crise russo-ukrainienne</i>	20
1.6. <i>Mesures d'atténuation des risques</i>	20
CHAPITRE 2 : RISQUES LIÉS À LA DETTE PUBLIQUE	21
2.1. ÉTAT DES LIEUX GÉNÉRAL	21
2.2. ÉTAT DES LIEUX DE LA DETTE	21
2.3. ANALYSE QUANTITATIVE DE VIABILITÉ DE LA DETTE	23
2.4. RISQUE LIÉ À L'ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT VARIABLES	25
2.4.1. <i>Analyse</i>	25
2.4.2. <i>Gestion / Mesures d'atténuation du risque</i>	25
2.5. RISQUE LIÉ AU TAUX DE CHANGE	26
2.5.1. <i>Analyse</i>	26
2.5.2. <i>Gestion / Mesures d'atténuation du risque</i>	26
2.6. RISQUE DE REFINANCEMENT SUR LA DETTE	26
2.6.1. <i>Analyse</i>	26
2.6.2. <i>Gestion / Mesures d'atténuation du risque</i>	27
CHAPITRE 3 : RISQUES LIÉS AUX ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC AUTRES QUE L'ÉTAT	28
3.1. RISQUES BUDGÉTAIRES LIÉS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	28
3.1.1. <i>Risques budgétaires liés aux facteurs internes aux CTD</i>	28
3.1.2. <i>Risques budgétaires liés aux facteurs externes aux CTD</i>	30
3.2. RISQUES LIÉS AUX ENTREPRISES PUBLIQUES	30
3.2.1. <i>Les risques budgétaires qui concernent l'équilibre du budget de l'État</i>	30
3.2.2. <i>Gestion / Mesures d'atténuation des risques identifiés</i>	32
CHAPITRE 4 : RISQUES LIÉS AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ	34
4.1. LES PASSIFS FERMES	34
4.2. LES PASSIFS CONDITIONNELS	35
4.2.1. <i>Les garanties</i>	35
4.2.2. <i>Les clauses de rétablissement de l'équilibre financier</i>	36
4.2.3. <i>Risque de résiliation des contrats PPP</i>	36
4.3. GESTION / MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES DU PORTEFEUILLE DES PPP	37
CHAPITRE 5 : RISQUES LIÉS AU SECTEUR FINANCIER	38
5.1. LES RISQUES BUDGÉTAIRES RELATIFS À LA RESTRUCTURATION DES BANQUES ET DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS	38
5.2. LES RISQUES LIÉS AUX DIVIDENDES ET AUX IMPÔTS	39
5.3. LES RISQUES LIÉS AUX LIQUIDITÉS	39
5.4. LES RISQUES LIÉS AUX DÉCOUVERTS	39

CHAPITRE 6 : AUTRES RISQUES SPECIFIQUES	40
6.1. RISQUES DE LITIGES ET DE CONTENTIEUX.....	40
6.1.1. <i>Analyse des risques de litiges et contentieux :</i>	40
6.1.2. <i>Gestion préventive du risque :</i>	41
6.1.3. <i>Gestion curative du risque:</i>	41
6.2. RISQUES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES.....	42
6.2.1. <i>Identification des risques liés aux catastrophes naturelles et impacts</i>	42
6.2.2. <i>Gestion / Mesures d'atténuation des risques liés aux catastrophes naturelles</i>	44
6.3. RISQUES BUDGETAIRES LIES A LA MOBILISATION DES RECETTES DOUANIERES	45
6.4. RISQUES BUDGETAIRES LIES A LA MOBILISATION FISCALE.....	50
6.4.1. <i>Risques sanitaires</i>	50
6.4.2. <i>Risques liés à la mobilisation des recettes propres</i>	51
6.4.3. <i>Principales mesures visant à assurer l'atteinte des objectifs fixés par la loi de finances</i>	52
6.4.4. <i>Risque sécuritaire</i>	53
6.4.5. <i>Les risques liés aux catastrophes sur les mobilisations des recettes fiscales</i>	54
6.4.6. <i>Quelques mesures d'atténuations de ces risques</i>	55
6.4.7. <i>Risque lié à la dépense fiscale</i>	56
6.4.8. <i>Mesures d'atténuation</i>	56
6.5. RISQUES LIES A LA MOBILISATION DES APPUIS BUDGETAIRES	57
6.5.1. <i>Impact du risque lié à la mobilisation des appuis budgétaires</i>	57
6.5.2. <i>Mesures de mitigation pour atténuer les risques liés à la mobilisation des appuis budgétaires</i>	58
CHAPITRE 7 : RISQUES INSTITUTIONNELS.....	59
7.1. RISQUE DE CREDIBILITE DU BUDGET	59
7.1.1. <i>Risque de sous-estimation des recettes</i>	60
7.1.2. <i>Risque de sous-estimation des dépenses</i>	61
7.2. RISQUE BUDGETAIRE LIE A LA DETTE FLOTTANTE	63
7.3. RISQUES LIES LA GESTION DU BUDGET PAR LES PROCEDURES DEROGATOIRES OU EXCEPTIONNELLES	64
CHAPITRE 8 : RISQUES A LONG TERME.....	66
8.1. RISQUE LIE AU REGIME DE PENSIONS DES AGENTS PUBLICS DE L'ÉTAT.....	66
8.1.1. <i>Présentation du risque</i>	66
8.1.2. <i>Principaux enjeux</i>	66
8.1.3. <i>Interventions financières récentes de l'État et potentiels déséquilibres</i>	67
8.1.4. <i>Éléments d'analyse</i>	67
8.1.5. <i>Évaluation du risque</i>	67
8.1.6. <i>Gestion/Mesures d'atténuation du risque lié au régime de pensions des agents publics de l'État</i>	67
8.2. RISQUES DE LONG TERME LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	68
8.2.1. <i>Identification des risques liés au climat :</i>	68
8.2.2. <i>Impacts des changements climatiques et mesures d'atténuations</i>	71
8.2.3. <i>Le Coût des impacts des changements climatiques</i>	73
CONCLUSION.....	76
ANNEXES	77
ANNEXE 1 – ÉLÉMENTS CONCERNANT LA DETTE PUBLICATION – SITUATION ET ÉVOLUTION.....	77
ANNEXE 2 – ANALYSE DÉTAILLÉE DES ENTREPRISES PUBLIQUES PRÉSENTANT UN RISQUE BUDGÉTAIRE POUR L'ÉTAT (DONNÉES 2018)	82
ANNEXE 3 – ANALYSE DÉTAILLÉE DES PROJETS PPP.....	88
ANNEXE 4 - RISQUES LIÉS À L'EXÉCUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC.....	92

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : RISQUES MACROECONOMIQUES.....	7
TABLEAU 2 : RISQUES LIES A LA DETTE PUBLIQUE	7
TABLEAU 3 : RISQUES LIES AUX PPP.....	8
TABLEAU 4 : RISQUES DE LITIGES ET DE CONTENTIEUX.....	8
TABLEAU 5 : RISQUES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES.....	9
TABLEAU 6 : RISQUES LIES A LA MOBILISATION DES RECETTES DOUANIERES.....	9
TABLEAU 7 : RISQUES LIES A LA MOBILISATION DES RECETTES FISCALES	10
TABLEAU 8 : RISQUES LIES AU SYSTEME DE PENSION DES AGENTS PUBLICS	10
TABLEAU 9 : RISQUES DE LONG-TERME LIES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	11
TABLEAU 10 : HISTORIQUE ET PROJECTIONS SUR LES COURS DES PRINCIPAUX PRODUITS DE BASE EXPORTES PAR LE CAMEROUN	15
TABLEAU 11 : HYPOTHESES MACROECONOMIQUES CLES SUR LA PERIODE 2022-2025.....	17
TABLEAU 12 : INDICATEURS COUTS ET RISQUES DU PORTEFEUILLE DE LA DETTE PUBLIQUE A FIN 2022 ET FIN 2025	22
TABLEAU 13 : RISQUES LIES AUX PPP.....	34
TABLEAU 14 : LISTE DES PROJETS DE PPP A PAIEMENT PUBLIC.....	35
TABLEAU 15 : PASSIFS FERMES POUR LA PERIODE 2023-2025 (MILLIONS DE FCFA)	35
TABLEAU 16 : LISTE DES CATASTROPHES.....	44
TABLEAU 17 : ÉVOLUTION DES RECETTES DOUANIERES ENTRE 2005 ET 2021 (EN MILLIARDS DE FCFA).	46
TABLEAU 18 : ÉVOLUTION DES RECETTES FISCALES NON PETROLIERES (EN MILLIARDS DE FCFA)	52
TABLEAU 19 : DEFICIT FINANCE PAR L'ÉTAT EN 2020 POUR PAYER LES PENSIONS SUIVANT LES TROIS REGIMES.....	67

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : ÉCARTS ENTRE PREVISIONS ET LES REALISATIONS DE CROISSANCE DU PIB REEL	18
GRAPHIQUE 2 : ÉVOLUTION DU COURS DU BARIL DE PETROLE ET DES RECETTES PETROLIERES DE 2010 A 2024.....	19
GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION DU TAUX DE CHANGE ET DU SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL DE 2010 A 2024.....	19
GRAPHIQUE 4 : ÉVOLUTION DES RATIOS DE VIABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE	24
GRAPHIQUE 5 : RESSOURCES TRANSFEREES AUX CTD.....	29
GRAPHIQUE 6 : ÉVOLUTION DES PREVISIONS ET DES REALISATIONS DES RECETTES DOUANIERES ENTRE 2005 ET 2021.	48
GRAPHIQUE 7 : ÉVOLUTION DES ECARTS ABSOLUS ENTRE LES REALISATIONS EFFECTIVES ET LES PREVISIONS DE RECETTES DOUANIERES DE 2005 A 2021 (EN MILLIARDS DE FCFA).	48
GRAPHIQUE 8 : HISTORIQUE DES ECARTS ENTRE LES NIVEAUX D'EXECUTION DES RECETTES ET LES PREVISIONS 2018-2021	60

GRAPHIQUE 9 : HISTORIQUE DES ECARTS ENTRE LES NIVEAUX D'EXECUTION DES DEPENSES ET LES PREVISIONS 2018-2021	62
GRAPHIQUE 10 : CARACTERISTIQUES DES RENDEMENTS PAR RAPPORT A L'INTENSITE DES PARAMETRES CLIMATIQUES DANS LA REGION DU CENTRE (ONACC, 2019)	73
GRAPHIQUE 11 : RENDEMENTS AGRICOLES EN FONCTION DE L'INTENSITE DE LA PETITE SAISON DES PLUIES DANS LA REGION DE L'EST (ONACC, 2019).....	74
GRAPHIQUE 12 : CARACTERISTIQUES DES RENDEMENTS PAR RAPPORT A L'INTENSITE DES PARAMETRES CLIMATIQUES DANS LA REGION DE L'EXTREME-NORD (ONACC, 2019).....	74
GRAPHIQUE 13 : CARACTERISTIQUES DES RENDEMENTS PAR RAPPORT A L'INTENSITE DES PARAMETRES CLIMATIQUES DANS LA REGION DU SUD-OUEST (ONACC, 2019)	75

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : INONDATIONS A MAROUA (A) ET LIMBE (B) EN 2020 ET CHAMPS DE MAÏS DETRUIT PAR LES INONDATIONS DANS LE DEPARTEMENT DU DIAMARRE EN 2022 (C)	69
FIGURE 2 : DEGRADATION DES ROUTES (A ET B) ET GLISSEMENTS DE TERRAINS DANS LA REGION DU L'OUEST	70
FIGURE 3 : ÉROSION COTIERE (A) ET LITTORALE (B) EN COURS	71

INTRODUCTION

Le cadre juridique des finances publiques du Cameroun a connu une évolution en 2018 avec l'adoption de deux lois portant respectivement Régime Financier de l'État et des Autres Entités Publiques (la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018) et Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques au Cameroun (la Loi No2018/011 du 11 juillet 2018). Ces lois transposent dans l'ordre juridique interne les directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la CEMAC inspirées des standards internationaux en matière de gestion des finances publiques. Dans son article 15 alinéa 1, la loi portant régime financier exige de joindre au projet de Loi de Finance initiale, « *un rapport identifiant et évaluant les principaux risques budgétaires* », dans le souci de renforcer la gestion des risques budgétaires.

En effet, la gestion des finances publiques est exposée à des « risques budgétaires » qui peuvent se traduire par une déviation entre les attentes ou prévisions de recettes et/ou de dépenses et leurs réalisations effectives en fin d'exercice budgétaire. Cette situation pourrait intervenir en raison de la survenance d'un changement de l'environnement macroéconomique et financier initialement prévu, tel que le ralentissement de l'activité économique, la baisse des cours des matières premières sur le marché international, ou la réalisation de tout autre événement incertain. Ces risques se rapportent aux chocs potentiels sur les recettes, les dépenses, les actifs ou les passifs de l'État qui peuvent ne pas être reflétés dans les prévisions budgétaires de l'année n+1.

Des dépenses supplémentaires peuvent être effectuées à la suite de la survenance de tout ou partie de ces risques entraînant une augmentation de la dette publique, des problèmes de refinancement ou des problèmes de mobilisation des recettes. Afin de prévenir ces situations, il devient donc nécessaire d'identifier et d'analyser les risques budgétaires afin d'éviter leurs effets négatifs sur la politique budgétaire. Par ailleurs, des actions coordonnées dans la gestion desdits risques par les acteurs intervenants dans le processus d'élaboration du budget constituent un des aspects importants d'une programmation budgétaire efficace.

Ainsi le Gouvernement a décidé d'élaborer un rapport annuel sur l'analyse des risques budgétaires, conformément aux dispositions de la Loi suscitée. Ce document, qui est à sa première édition, présente les principaux risques budgétaires ainsi que les mesures d'atténuation de leurs éventuelles incidences sur le budget général.

Le présent rapport est structuré autour de huit (8) chapitres :

Le chapitre premier qui porte sur les risques macroéconomiques décrit brièvement l'évolution de l'environnement économique national et international ainsi que les perspectives macroéconomiques à court terme. Il analyse les principaux risques liés aux hypothèses macroéconomiques clés. **Le chapitre 2** qui traite des risques budgétaires liés à la dette publique décrit les risques relatifs à l'évolution des taux d'intérêts, à l'évolution du taux de change entre les principales liquidités internationales, ainsi qu'au refinancement de la dette. **Le chapitre 3** présente les risques liés aux entités du secteur public autre que l'État, notamment les risques budgétaires liés aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), et ceux relatifs aux entreprises publiques. **Le chapitre 4** présente les risques liés aux partenariats public-privé alors que **le Chapitre 5** traite des risques budgétaires liés au secteur financier. **Le chapitre 6** présente les autres risques spécifiques, notamment les risques liés aux litiges et au contentieux, les risques liés aux catastrophes naturelles, les risques liés à la mobilisation des recettes et des

appuis budgétaires. **Le chapitre 7** aborde les risques institutionnels à l’instar des risques liés à la crédibilité du budget et ceux liés à la dette flottante. **Le chapitre 8 quant à lui** traite des risques budgétaires à long terme notamment les risques liés au régime des pensions de l’Etat et ceux liés aux changements climatiques.

Les principaux risques présentés dans le rapport sont résumés dans les tableaux ci-après.

SYNTHÈSE DE L’ÉVALUATION DES PRINCIPAUX RISQUES BUDGÉTAIRES

Tableau 1 : Risques macroéconomiques

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l’impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
1.	Risque lié à la croissance économique	Risque relatif à un niveau plus faible que prévu du PIB réel et des variations sensibles du niveau des prix tels que projetés	Élevé	Moyen
2.	Risque lié à l’inflation	Risque lié aux tensions inflationnistes qui entraînent la baisse des recettes fiscales liée à une baisse de la demande intérieure, principal support de la croissance économique	Moyen	Moyen
3.	Risque lié aux cours des matières premières	Risque lié à la volatilité des prix des principaux produits d’exportation ayant des répercussions sur les recettes de l’État.	Élevé	Élevé
4.	Risque lié au prix du pétrole	Risque lié à une fluctuation à la baisse des prix du pétrole entraînant une orientation dans le même sens des recettes pétrolières et in fine un ajustement du solde budgétaire.	Élevé	Élevé
5.	Risque lié au taux de change	Risque de perte en capital lié aux variations du taux de change de variation sensible des taux de change	Moyen	Moyen
6.	Risque lié aux conséquences de la crise russo-ukrainienne	Risque lié à la hausse du coût des importations et conséquemment les tensions inflationnistes	Moyen	Moyen

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible  Risque Moyen  Risque Fort 

Tableau 2 : Risques liés à la dette publique

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l’impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
1.	Risque lié à l’évolution des taux d’intérêt variables	Risque de variation sensible des niveaux de taux d’intérêts variables de la dette publique tels que projetés (dette intérieure)	Faible	Faible
2.	Risque lié au taux de change	Risque de variation sensible des taux de change pouvant entraîner un renchérissement du service de la dette libellée en devise	Élevé	Élevé
3.	Risques de refinancement	Risque du renchérissement du coût des emprunts à mobiliser pour rembourser la dette venant à échéance ou risque d’incapacité de l’État à refinancer sa dette.	Élevé	Élevé

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible  Risque Moyen  Risque Fort 

Tableau 3 : Risques liés aux PPP

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
1.	Risque de mobilisation de la garantie financière de la CUD	L'incapacité de la société de projet (NEO Congo Mall) à faire face au service de la dette peut entraîner le remboursement au moins en partie de cette dernière par la CUD	Élevée	Moyen
2.	Risque de rétablissement de l'équilibre financier du partenaire privé	Ce risque se traduit par la réalisation de tout événement extérieur au partenaire privé (expressément défini dans le contrat) provoquant une détérioration de la rémunération du partenaire privé	Faible	Moyen
3.	Risque de résiliation des contrats de partenariat relatif à la réhabilitation du Laboratoire Central de L'Hôpital Général de Yaoundé	Ce risque peut se traduire par le paiement d'une indemnité de résiliation au partenaire privé.	Élevé	Élevé
4.	Risque de résiliation du contrat de partenariat relatif au projet de financement, réhabilitation, exploitation et maintenance de l'immeuble CNPS à l'Avenue Charles De Gaulle à Douala	Ce risque peut se traduire par le paiement d'une indemnité de résiliation au partenaire privé.	Élevé	Moyen
5.	Risque de résiliation des contrats de partenariat relatif au projet de mise en place d'un système de transport urbain de masse dans la ville de Yaoundé	Ce risque peut se traduire par le paiement d'une indemnité de résiliation au partenaire privé.	Élevé	Moyen

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible  Risque Moyen  Risque Fort 

Tableau 4 : Risques de litiges et de contentieux

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
1.	Dépassement de la provision budgétaire dédiée à la prise en charge des décisions de justice rendues contre l'État par les juridictions nationales	L'augmentation graduelle des intérêts de retards attachés au montant principal de la condamnation juridictionnelle rendue contre l'État	Élevé	Élevé
2.	Dépassement de la provision budgétaire dédiée à la prise en charge des décisions de justice rendues contre l'État par les juridictions supranationales	L'augmentation graduelle des intérêts de retards attachés au montant principal de la condamnation juridictionnelle rendue contre l'État	Élevé	Élevé
3.	Dépassement de la provision budgétaire dédiée à la prise en charge des décisions rendues contre l'État par les instances arbitrales	L'augmentation des intérêts de retards attachés au montant principal de la condamnation arbitrale rendue contre l'État	Élevé	Élevé

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible  Risque Moyen  Risque Fort 

Tableau 5 : Risques liés aux catastrophes naturelles

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
1.	Risque lié aux éruptions de gaz toxiques	L'éruption de gaz toxiques nécessite la mobilisation des moyens pour évacuer les sinistrés, leurs apporter les premiers soins, les évacuer les zones sinistrées et recaser les populations en question	Faible	Faible
2.	Risque lié à aux inondations et aux éboulements	Les inondations de grande ampleur et les éboulements nécessitent la mobilisation des moyens pour évacuer les sinistrés, leurs apporter les premiers soins, les évacuer les zones sinistrées et recaser les populations en question.	Élevé	Moyen

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible  Risque Moyen  Risque Fort 

Tableau 6 : Risques liés à la mobilisation des recettes douanières

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
	Risque lié au taux de croissance	Risque de variation sensible et à la baisse du taux de croissance par rapport au taux de croissance anticipé	Faible	Faible
	Risque lié aux prévisions	Risque de prévisions trop optimistes des recettes douanières	Faible	Faible
	Risques liés aux hydrocarbures	-Risque de variation sensible des volumes importés et/ou exportés. -Risque de non-paiement de la dette de certains marketeurs ou de la SONARA	Faible	Moyen
	Risques sanitaires	Risque d'apparition des épidémies ou pandémies pouvant modifier de manière sensible le volume d'échanges entre le Cameroun et l'Extérieur	Faible	Moyen
	Risques sécuritaires	Risque lié à la survenance d'une crise sécuritaire dans certaines régions frontalières du pays	Faible	Faible
	Risques géopolitiques	Risque lié à la survenance d'une crise géopolitique dans un ou plusieurs pays entretenant des relations commerciales importantes avec le pays	Faible	Moyen

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible  Risque Moyen  Risque Fort 

Tableau 7 : Risques liés à la mobilisation des recettes fiscales

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
1	Risque sanitaire	Risque d'apparition des épidémies ou pandémies pouvant entraîner la baisse des recettes fiscales à travers une batterie de mesures prise par le gouvernement	Faible	Moyen
2	Risques liés à la mobilisation des recettes propres	Évènement pouvant empêcher la Direction Générale des Impôts d'atteindre l'objectif de la Loi de finances	Moyen	Élevé
3	Risques sécuritaires liés à la mobilisation des recettes propres	Évènement qui peut constituer un obstacle à la mobilisation des recettes par la Direction Générale des Impôts	Moyen	Elevé
4	Risques liés aux catastrophes sur la mobilisation des recettes propres	Évènement pouvant entraver la mobilisation des recettes escomptée par la Direction Générale des Impôts	Moyen	Moyen
5	Risque lié à la dépense fiscale	Évènement lié à l'efficacité de la rationalisation de la dépense fiscale en vue de sa contribution dans les ressources propres de l'État	Moyen	Moyen

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible ■ Risque Moyen ■ Risque Fort ■

Tableau 8 : Risques liés au système de pension des agents publics

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
1.	Risque lié au déficit de financement du système de retraite	Système déséquilibré ne garantissant plus, le principe de solidarité intergénérationnelle : situation dans laquelle après avoir financé une génération plus ancienne, une nouvelle génération ne puisse pas bénéficier à son tour du même niveau de financement.	Élevé	Élevé

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible ■ Risque Moyen ■ Risque Fort ■

Tableau 9 : Risques de long-terme liés aux changements climatiques

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
1.	Risque lié aux Inondations	Risque de dégâts matériels et de nombreuses pertes en vies humaines. La prise en charge de ces sinistrés, la remise en état et la construction des ouvrages d'assainissement nécessitent d'importants moyens financiers de la part de l'État.	Élevé	Élevé
2.	Risques liés à la sécheresse	Effets désastreux sur l'agriculture, l'élevage et la forêt. Les indemnisations des agriculteurs et des populations concernées ont une incidence budgétaire.	Moyen	Moyen
3.	Risque lié aux vents violents, à l'érosion et aux éboulements	Recul progressif du trait de côte, Destruction paysage côtier, disparition des mangroves qui servent en même temps d'espace de frayère pour de nombreuses espèces de poissons de la faune aquatique.	Moyen	Moyen
4.	Risque lié aux Maladies climato-sensibles	Intensification de la fréquence des maladies climato-sensibles, modification du profil épidémiologique des maladies diarrhéiques d'origine hydrique comme le choléra.	Faible	Faible

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible Risque Moyen Risque Fort

CHAPITRE 1 : RISQUES MACROECONOMIQUES

Les risques macroéconomiques sont ceux qui exposent le plus les prévisions budgétaires de l'Etat. Ils sont globalement liés à l'évolution de l'environnement économique national et international ainsi qu'aux perspectives macroéconomiques à court terme. Les risques macroéconomiques sont suivis au niveau stratégique par le Ministère des Finances et le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. Leur suivi opérationnel est assuré par le Division de la Prévision du Ministère des Finances.

Les risques macroéconomiques sont synthétisés dans le tableau analytique suivant :

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
1.1	<i>Risque lié à la croissance économique</i>	Risque relatif à un niveau plus faible que prévu du PIB réel et des variations sensibles du niveau des prix tels que projetés	Élevé	Moyenne
1.2.	<i>Risque lié à l'inflation</i>	Risque lié aux tensions inflationnistes qui entraînent la baisse des recettes fiscales liée à une baisse de demande intérieure principal support de la croissance économique	Moyen	Moyen
1.3.	<i>Risque lié aux cours des matières premières</i>	Risque lié à la volatilité des prix des principaux produits d'exportations ayant des répercussions sur les recettes de l'État.	Élevé	Élevé
1.4.	<i>Risque lié au prix du pétrole</i>	Risque lié à une fluctuation à la baisse des prix du pétrole entraînerait une orientation dans le même sens des recettes pétrolières et in fine un ajustement du solde budgétaire.	Élevé	Élevé
1.5.	<i>Risque lié au taux de change</i>	Risque de perte en capital lié aux variations futures du taux de change de variation sensible des taux de change	Moyen	Moyen
1.6.	<i>Risque lié aux conséquences de la crise russo-ukrainienne</i>	Risque lie à la hausse du coût des importations et conséquemment les tensions inflationnistes	Moyen	Moyen

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible ■ Risque Moyen ■ Risque Fort ■

1.1. Évolution de l'économie nationale en 2021

Avec une croissance économique estimée à 3,6% par l'INS, l'année 2021 marque une reprise de l'activité économique, considérablement ralentie en 2020 (0,3% de croissance) par les effets de la crise sanitaire de la COVID-19. Cette dynamique consolide la résilience dont l'économie nationale fait montre depuis un certain nombre d'années dans un environnement économique mondial suffisamment morose.

L'activité économique dans le secteur primaire est soutenue par les branches « agriculture industrielle et d'exportation » (+5,2%) et « sylviculture et exploitation forestière » (+1,3%) qui bénéficient de la reprise de la demande extérieure mondiale, à la suite de l'assouplissement des mesures barrières relatives à la crise sanitaire. L'embellie du secteur secondaire tient essentiellement au dynamisme de l'industrie agro-alimentaire (+5,2%) et des industries manufacturières (+3,7%). Les industries agroalimentaires sont soutenues par la transformation locale des produits agricoles, notamment le cacao et le café. À contrario, l'activité a régressé dans les industries extractives, notamment dans l'extraction des hydrocarbures qui connaît une contraction (-2,5%). Le secteur tertiaire, durement impacté par la pandémie de la COVID-19

en 2020, affiche un regain d'activité (+4,3%), tiré par les branches « hébergement et restauration » (+7,3%), « transport, entrepôts et communications » (+8%) et « services financiers » (+10,3%).

S'agissant des emplois du PIB, la consommation finale des ménages et l'investissement ont porté la croissance économique en 2021. La consommation finale des ménages croît de 4,3% tandis que l'investissement progresse de 12,1%, avec un dynamisme remarquable de l'investissement public (+4,0 contre -25,3% en 2020). Les échanges extérieurs gagnent en intensité aussi bien du côté des importations de biens et services (+13,8%) que des exportations de biens et services (+3,4%).

S'agissant des prix, l'inflation se situe à 2,3% après 2,5% en 2020. Cette décélération s'observe principalement sur les postes « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+1,8% après +3,0%), « transports » (+0,8% après +2,0%) et « restaurants et hôtels » (+1,5% après +2,3%). Par contre, la hausse des prix s'accélère pour les « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+4,3% après +3,6%) et « les dépenses d'éducation » (+1,2% après +0,5%). Sur le plan spatial, tous les chefs-lieux de région enregistrent une hausse des prix

En 2022, la croissance de l'activité économique devrait s'établir à 3,7%. Du côté de l'offre, la reprise est attribuable au secteur non pétrolier (+3,8%), la croissance du secteur pétrolier étant nulle. Les branches tournées vers l'exportation, notamment « l'agriculture industrielle et d'exportation » et « la sylviculture et l'exploitation forestière » bénéficient de la bonne tenue des cours des matières premières. Par secteurs d'activités, les progressions sont prévues à 4,2% dans le secteur primaire ; 2,5% dans le secteur secondaire et 4% dans le tertiaire.

Du côté des emplois du PIB, la croissance de l'économie camerounaise continuera d'être soutenue par les composantes de la demande intérieure, principalement la consommation des ménages et l'investissement. La consommation finale des ménages qui représente 70% du PIB progresserait de 2,7% avec une contribution à la croissance économique de 1,9 point.

L'inflation est estimée à 4,6% en fin 2022 contre 2,6% en 2021. Cette hausse s'explique par les conséquences de la guerre en Ukraine, qui sont venues s'ajouter aux tensions préexistantes sur les approvisionnements.

1.2. Perspectives économiques mondiales

L'activité économique mondiale continue d'être affectée par les effets de la crise ukrainienne, le resserrement des conditions financières, les pressions inflationnistes, ainsi que les tensions sur les chaînes d'approvisionnement. Selon les perspectives de l'économie mondiale du FMI d'octobre, la croissance mondiale devrait ralentir de 6,0% en 2021 à 3,2% en 2022 et 2,7% en 2023. L'inflation mondiale bondirait de 4,7% en 2021 à 8,8% en 2022, avant de diminuer à 6,5% en 2023 et 4,1% en 2024. La politique monétaire continuera de s'employer à rétablir la stabilité des prix et la politique budgétaire à atténuer les pressions sur le coût de la vie, tout en maintenant une orientation suffisamment restrictive alignée avec la politique monétaire. Des réformes structurelles peuvent apporter un soutien supplémentaire à la lutte contre l'inflation en améliorant la productivité et en atténuant les problèmes d'approvisionnement.

Dans le **groupe des pays avancés**, les perspectives de croissance de l'économie devraient se dégrader. En effet, la croissance devrait ralentir de 5,2% en 2021 à 2,4% en 2022 et 1,1% en 2023. Ce ralentissement concernerait principalement les économies américaine et européenne. La croissance aux États-Unis devrait ralentir de 5,7% en 2021 à 1,6% en 2022 et 1,0% en 2023. Dans la zone euro, la croissance passerait de 5,2% en 2021 à 3,1% en 2022 et 0,5% en 2023.

Le groupe des pays émergents et des pays en développement devrait connaître un ralentissement de la croissance de 6,6% en 2021 à 3,7% en 2022 et 2023. Les perspectives de croissance restent variables selon les pays et les régions et confrontées à des risques. Dans les pays émergents et en développement d'Asie, la croissance devrait passer de 7,2% en 2021 à 4,4% en 2022 avant de remonter à 4,9% en 2023. En particulier en Chine, la croissance ralentirait à 3,2% en 2022 après 8,1% en 2021, suite aux reconfinements et à l'aggravation de la crise de l'immobilier. En **Afrique subsaharienne**, la croissance devrait ralentir, de 4,7% en 2021 à 3,6% en 2022, puis à 3,7% en 2023. Ces perspectives plus faibles reflètent une croissance plus faible des partenaires commerciaux, des conditions financières et monétaires plus strictes et une modification des termes de l'échange des produits de base. Dans **la zone CEMAC en particulier**, les prévisions de la BEAC tablent sur un taux de croissance du PIB réel de 3,2% en 2022 contre 1,5% en 2021, porté principalement par un rebond de la croissance pétrolière (1,9% en 2022, contre -8,2% un an plus tôt). L'inflation y serait de 5,2% en 2022, contre 1,6% en 2021.

S'agissant des prix, mondiale a été revue à la hausse du fait de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, ainsi que des déséquilibres persistants de l'offre et de la demande. Elle devrait atteindre 8,2% dans les pays avancés et 10% dans les pays émergents et en développement en 2022, contre les prévisions initiales de 7,3% et 9,2%. En 2023, l'inflation ralentirait, en lien avec les politiques monétaires désinflationnistes pratiquées par les banques centrales.

1.3. Perspectives du marché des matières premières

La hausse des cours des matières premières s'est amplifiée en 2022, suite à des contraintes diverses sur l'offre et à une forte reprise de la demande. Cette hausse est accentuée par des perturbations de l'approvisionnement, notamment en provenance de la Russie et de l'Ukraine, deux grands exportateurs de produits de base.

Sur les six premiers mois de 2022, l'on observe le renchérissement des produits énergétiques et non énergétiques. En effet selon le FMI, l'indice des prix des produits énergétiques s'est accru de 99% en glissement annuel, suite à une envolée des cours du pétrole (+61,2%), du gaz naturel (+212,8%) et du charbon (+205,9%). Sur la même période, l'indice des prix des produits non énergétiques a augmenté de 15,1%, tiré par les fertilisants (+12%) et les produits alimentaires (+22,3%).

Les cours du pétrole brut se sont établis en moyenne à 116 dollars le baril en mars 2022, leur plus haut niveau depuis 2013. Ils se sont situés à 109 dollars en moyenne au deuxième trimestre 2022, en hausse de 60% en glissement annuel. Ils sont estimés en moyenne à 102 dollars le baril sur l'ensemble de l'année 2022 contre 70 dollars le baril en 2021. La flambée des prix est accentuée par les craintes d'une pénurie de l'offre, suite à des sanctions occidentales sur la Russie, et par une reprise de la demande mondiale. En 2023, les cours du pétrole brut se situeraient à 83,5 dollars le baril.

Les prix du gaz naturel se sont situés à 449,7 dollars la tonne en moyenne sur les six premiers mois de 2022, en hausse de 212% en glissement annuel. Les craintes sur l'approvisionnement ont été accentuées par le conflit entre la Russie et l'Ukraine. Ils sont estimés en moyenne à 541 dollars la tonne en 2022 et prévus à 505 dollars la tonne en 2023.

S'agissant des produits non énergétiques, l'indice général des prix des matières premières alimentaires a progressé de 22,3% au premier semestre 2022. En particulier, les prix des

céréales et des huiles végétales se sont accrues de 35% et 20% respectivement. Les perturbations des échanges et le coût élevé des intrants ont alimenté une envolée des prix de certaines matières premières alimentaires. Les déficits de production ont également joué un rôle clé, notamment pour le blé et le soja, en partie sous l'effet du recul des rendements en Amérique du Sud. La hausse des prix des engrais devrait avoir une incidence sur le prix des denrées alimentaires l'année prochaine.

Tableau 10 : Historique et projections sur les cours des principaux produits de base exportés par le Cameroun

Libellés	Unités	Historiques							Estimation	Projections		
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Cacao	\$/kg	3,14	2,89	2,03	2,29	2,34	2,37	2,43	2,29	2,24	2,19	2,19
Café Arabica	\$/kg	1,59	1,64	1,51	1,33	1,31	1,51	2,05	2,53	2,25	2,18	2,15
Café Robusta	\$/kg	8,8	8,9	1,01	8,5	7,4	6,9	8,9	1,02	9,7	9,7	9,7
Huile de palme brute	\$/mt	565	639	647	559	523	666	1073	1162	871	796	789
Banane	\$/kg	0,96	1,00	1,08	1,15	1,14	1,22	1,21	1,40	1,44	1,44	1,44
Bois grume	\$/cum	539	506	483	498	484	490	510	461	447	447	447
Coton	\$/kg	7,04	7,42	8,36	9,13	7,78	7,19	10,2	13,6	10,4	9,44	9,25
Caoutchouc	\$/kg	7,07	7,44	9,08	7,04	7,48	7,99	9,45	8,71	8,01	8,01	8,01
Aluminium	\$/mt	1,66	1,60	1,96	2,10	1,79	1,70	2,47	2,70	2,36	2,40	2,45

Source : Banque mondiale

1.4. Perspectives macroéconomiques nationales sur la période 2023-2025

Les perspectives macroéconomiques restent positives, mais tributaires des incertitudes inhérentes à la durée du conflit Russo-Ukrainien et à l'efficacité des mesures de politiques économiques prises par le Gouvernement. À titre de rappel, ce conflit a provoqué un choc économique mondial qui touche tous les pays importateurs de produits de base en général, et le Cameroun en particulier, au moment où le pays dispose des marges budgétaires restreintes pour y faire face. L'envolée des prix du pétrole et des denrées alimentaires pèse en particulier sur les soldes extérieurs et budgétaires et a accentué les craintes à l'égard de la sécurité alimentaire. Les prix des denrées alimentaires élevés pénalisent de manière disproportionnée les franges de la population les plus vulnérables, surtout dans les zones urbaines.

Entre 2023 et 2025, le Gouvernement devra faire face à des arbitrages difficiles de politique économique, Il s'agit : (i) de lutter contre l'inflation sans pénaliser la poursuite de la reprise économique ; (ii) d'aider les populations vulnérables pénalisées par la hausse des prix tout en reconstituant une marge de manœuvre budgétaire ; et (iii) de poursuivre à moyen terme la mise en œuvre de la SND30. Les prévisions macroéconomiques sont réalisées sous les hypothèses de la poursuite d'une reprise économique entamée en 2021 et du retour progressif de l'économie à son sentier de croissance d'avant la crise de la Covid-19.

Les perspectives sont ainsi légèrement révisées à la baisse par rapport aux prévisions de juin dans le cadre de l'élaboration du document d'orientation budgétaire, En effet, la croissance de l'activité économique devrait s'établir à 4% en 2023 contre 4,2% initialement prévue, en relation avec la dégradation des perspectives de l'économie mondiale. Elle serait de 5% en moyenne sur la période 2023-2025.

Du côté de l'offre, la croissance du secteur pétrolier est projetée à -2,3% en 2023 et à 0,3 % en moyenne au cours de la période sous revue, du fait d'un épuisement progressif des champs pétroliers partiellement compensé par la production gazière. Dans le secteur non pétrolier, la

croissance est projetée à 4,4% en 2023 et à 5,1% en moyenne au cours de la période sous revue, en lien avec la mise en œuvre efficace des actions inscrites dans la SND30.

Dans le secteur primaire, il est projeté une croissance de 4,2% en 2023 et de 4,6% en moyenne sur la période 2022-2024. Cette évolution serait soutenue par la mise en œuvre de la politique d'import-substitution à travers notamment l'accroissement de l'offre locale des biens qui creusent le déficit de la balance commerciale. D'autres facteurs vont concourir à l'amélioration de la production et de la productivité de l'agriculture industrielle, notamment l'accroissement de la demande en aval des agro-industries, les effets positifs des programmes de relance et des plans de développement des filières cacao, café, banane, coton et caoutchouc et la bonne tenue des cours des principaux produits d'exportation.

Dans le secteur secondaire, la croissance est projetée à 3% en 2023 et à 4,6% en moyenne sur la période 2023-2025. Malgré la baisse de la production pétrolière, le secteur devrait bénéficier : (i) de l'extension de certaines industries notamment les cimenteries, (ii) du dynamisme des industries agroalimentaires et autres industries manufacturières. Ces industries devraient profiter d'un meilleur approvisionnement en énergie électrique, à travers notamment la finalisation de la mise en service des barrages hydro-électriques, la construction des infrastructures de transport d'électricité. Les BTP devraient également soutenir la croissance du secteur, grâce à la mise en œuvre de plusieurs grands projets de deuxième génération et la reconstruction des régions du Nord-ouest, Sud-ouest et Extrême Nord. Par ailleurs, la réhabilitation et le développement des infrastructures de transport dans le but de faciliter les échanges et de désenclaver les bassins de production contribuerait à soutenir la croissance du secteur.

Dans le secteur tertiaire, la croissance est projetée à 4,5% en 2023 et à 4,9% en moyenne sur la période. Elle devrait s'appuyer sur le développement des secteurs primaire et secondaire et sur le dynamisme de l'activité dans les branches de « télécommunications » et de « services financiers ».

Du côté des emplois du PIB, la demande intérieure devrait bénéficier des effets induits par : (i) les mesures de relance de l'activité économique prescrites par le Gouvernement, (ii) la reprise de l'investissement public ; et (iii) le regain sur le marché du travail et de la maîtrise de l'inflation. Entre 2023 et 2025, la consommation finale des ménages progresserait en moyenne de 3,9%, avec une contribution moyenne à la croissance économique de 3 points. La croissance de l'investissement serait plus vigoureuse, avec une moyenne de 6,1% sur la période.

S'agissant des prix, l'inflation ne devrait pas excéder le seuil de 3% de la CEMAC sur la période 2023-2025, du fait des mesures prises pour maîtriser les prix d'une part, et pour améliorer l'offre locale en produits de grande consommation concomitamment à l'assainissement du marché local d'autre part.

Au niveau des comptes extérieurs, les projections tablent sur une réduction du déficit du compte courant pour le ramener à 1,5% du PIB en moyenne au cours de la période 2023-2025, grâce notamment à la promotion des exportations des produits transformés (cacao, bois, café, coton, etc.) et à la mise en œuvre efficace de la politique d'import substitution.

1.5. Identification des risques

Les projections budgétaires sur la période 2023-2025 reposent sur des hypothèses macroéconomiques prudentes.

Tableau 11 : Hypothèses macroéconomiques clés sur la période 2022-2025

	2023	2024	2025
PIB nominal (en milliards)	29 108	31 156	34 118
Taux croissance du PIB réel (%)	4,2	4,9	7,8
Taux croissance du PIB non pétrolier (%)	4,5	5,2	5,8
Inflation (%)	3,0	3,0	2,5
Déflateur du PIB non pétrolier (%)	2,3	2,2	1,9
Production pétrolière (millions de barils)	23,1	22,1	24,5
Production de gaz (milliards de scf)	88,0	93,0	256,0
Prix mondial du baril de pétrole (\$ US	85,5	80,2	78,2
Prix mondial du gaz naturel liquéfié (\$ US	10,0	10,0	10,0
Taux de change \$ US/FCFA	640,0	638,3	634,5

Source : Comité de cadrage

Toutefois, les projections restent sujettes à divers contraintes et risques qui pourraient remettre en cause l'équilibre budgétaire et financier. Les risques qui ont trait aux hypothèses sous-jacentes aux projections macroéconomiques sont présentés dans le tableau ci-dessous.

1.5.1. Risques liés à la croissance économique

Le gouvernement continue de mener des réformes afin de parvenir à l'émergence. Cependant, des facteurs de risques peuvent entraver cette marche et contrarier les hypothèses de croissance, avec des conséquences sur la gestion des finances publiques. Le ralentissement de l'activité globale entrainera automatiquement une baisse des recettes s'il n'y a pas de mesures particulières. Pour évaluer l'ampleur de l'impact sur les finances publiques de la réalisation du risque relatif à un niveau plus faible que prévu du PIB réel, des simulations de chocs sont fait sur les indicateurs des capacités productives nationales en lien avec la demande extérieure et intérieure sur lesquelles reposerait la croissance économique.

Les hypothèses de simulation de la baisse de la croissance retenues reposent sur un choc sur les secteurs porteurs de l'économie camerounaise à savoir l'agriculture et les activités des services. Ces hypothèses traduites sous forme chiffrée sont :

- L'hypothèse retenue pour la révision de l'évolution de la branche agriculture repose sur un niveau pas satisfaisant de la pluviométrie entrainant une baisse de la production vivrière de 1,3% contre 3,4% initialement prévu. L'« agriculture industrielle d'exportation » enregistrerait un ralentissement d'activité de 3 points. Quant à la « sylviculture et exploitation forestière » elle recule de 4% contre une hausse de 4,3% initialement prévu à la suite de la mesure d'interdire l'exportation de grumes ;
- La branche liée aux industries manufacturières baisse d'un point ;
- La branche liée au commerce baisse d'un point.

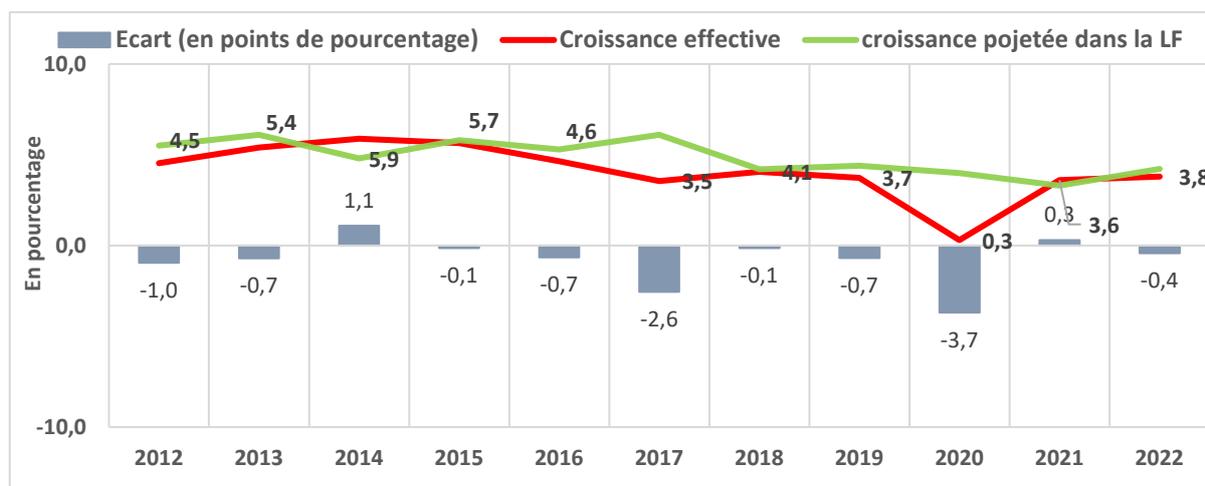
L'effet combiné de ces différents chocs engendre une perte de 0,7 point de croissance. Sur les finances publiques, toute chose étant égale par ailleurs, cette perte de croissance se traduit par la dégradation du déficit budgétaire global donc compris qui va se creuser de 0,3%.

Analyse du degré d'occurrence

Un écart sensible par rapport à la situation de référence devrait avoir beaucoup de chance d'intervenir à court terme (graphique). Ainsi, tout écart qui pourrait être enregistré, ne pourrait

qu'engendrer un choc mais qui pourrait être mineur à la vue de la résilience de l'économie camerounaise.

Graphique 1 : Écarts entre prévisions et les réalisations de croissance du PIB réel



1.5.2. Risques inhérents à l'inflation

Les pressions inflationnistes restent un risque sur les perspectives macroéconomiques à moyen terme. L'envolée des cours du pétrole brut et des denrées alimentaires pèse en particulier sur les soldes extérieurs et budgétaires et a accentué les craintes à l'égard de la sécurité alimentaire. Les prix des denrées alimentaires élevés pénalisent de manière disproportionnée les franges de la population les plus vulnérables, surtout dans les zones urbaines entraînant l'augmentation de la pauvreté, des inégalités suite à l'accès aux services sociaux, la perte d'emploi par plusieurs travailleurs.

Sur le plan budgétaire ces tensions inflationnistes entraînent la baisse des recettes fiscales liée à une baisse de demande intérieure, principal support de la croissance économique. Cette composante est affectée par la consommation des ménages qui est impactée négativement par la hausse des cours des matières énergétiques (pétrole brut et gaz), qui engendre la flambée des prix alimentaires et par conséquent la baisse du pouvoir d'achat des ménages. Au niveau des dépenses, les mesures de prévention et de prise en charge pour faire face à la vie chère pourraient peser sur le budget de l'État en engendrant une augmentation accrue des dépenses de protection sociale. Tout ceci conduit à une détérioration de la situation budgétaire et une augmentation de la dette.

1.5.3. Risques inhérents aux fluctuations des cours des matières premières

Les cours des matières premières (Bois, cacao, café, banane, coton, aluminium, etc.) sont des prix très volatiles, car présentant des périodes de fortes variations. Ainsi, la volatilité dans ces séries peut avoir des répercussions sur les recettes de l'État.

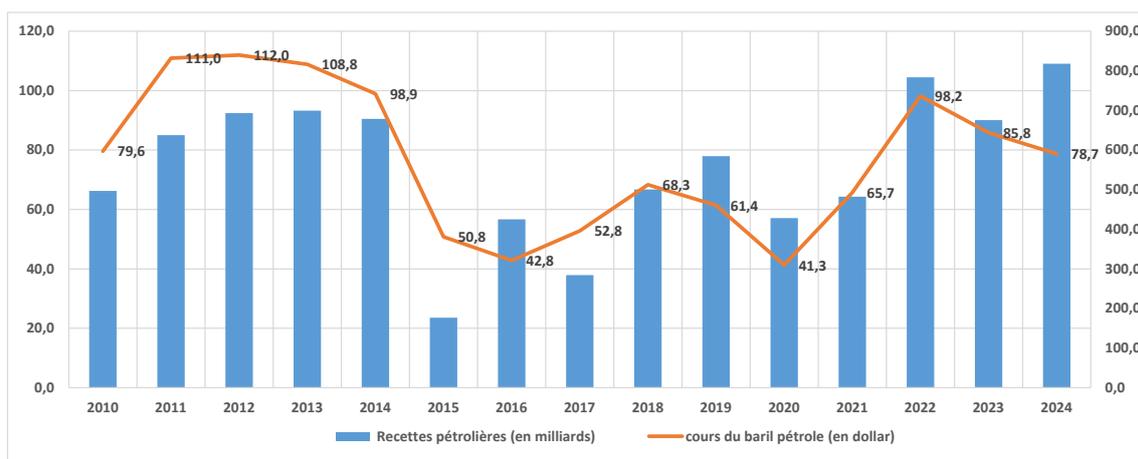
1.5.4. Risques inhérents aux fluctuations des cours du pétrole

Le risque envisagé ici serait l'évolution du cours mondial du baril de pétrole pour les recettes pétrolières projetées dans les budgets 2023 et suivants, si les prix mondiaux effectifs du baril de pétrole sont inférieurs à ceux utilisés dans le cadre de ces projections. Ainsi, une fluctuation à la baisse des prix du pétrole entraînerait une orientation dans le même sens des recettes pétrolières et in fine un ajustement du solde budgétaire.

Également si la reprise de l'activité projetée dans le secteur pétrolier, quoique légère, ne se concrétisait pas ; d'autant plus que l'activité dans ce secteur est actuellement confrontée au vieillissement des champs pétroliers. En effet, en raison de la guerre en Ukraine et de la situation conjoncturelle difficile qui prévaut dans le monde, la SNH pourrait ne pas atteindre ses objectifs de production. Avec une hypothèse d'atteinte des objectifs de production pétrolière en relation avec les incertitudes sur l'activité économique mondiale, la croissance dans le secteur pétrolier devrait reculer.

Toutefois, on assiste à une flambée du cours mondial du baril de pétrole, qui remonte rapidement pour dépasser les 100 \$ US le baril. Cette situation se traduirait par une embellie des prix du brut et par conséquent sur les recettes publiques.

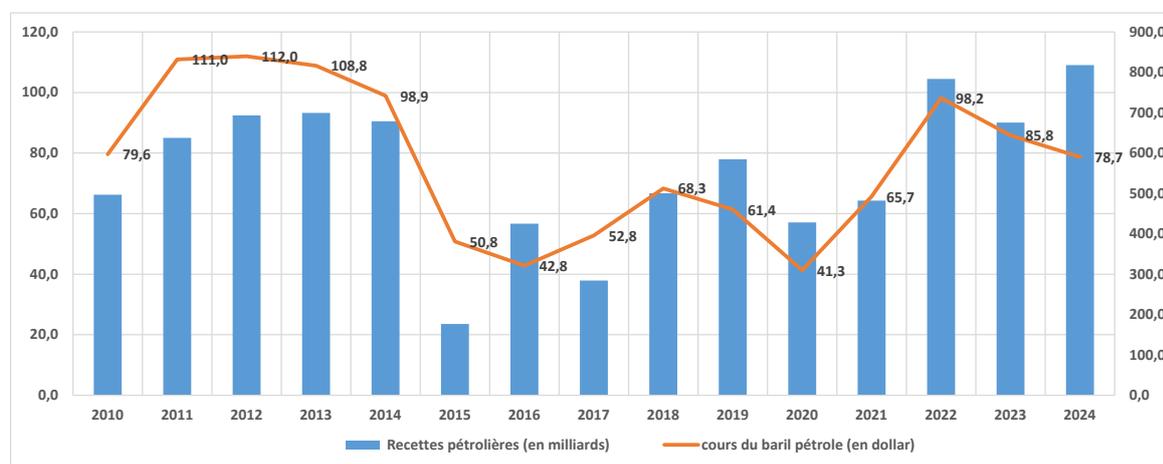
Graphique 2 : Évolution du cours du baril de pétrole et des recettes pétrolières de 2010 à 2024



1.5.5. Risques liés aux fluctuations du taux de change

Le risque de change, c'est-à-dire le risque de perte en capital lié aux variations futures du taux de change, s'est fortement accru avec le flottement des monnaies et le développement des transactions commerciales et financières internationales. Le Cameroun fait partie d'une zone monétaire à régime de change fixe avec l'euro. Ce régime s'accompagne d'une non-convertibilité de la monnaie. Néanmoins, les flux commerciaux entre le Cameroun et le reste du monde (États Unis, Asie, etc.), fortement dominés par les matières premières, fait du dollar la devise privilégiée pour les transactions. Ce qui constituerait un risque en cas de fluctuation de cette devise.

Graphique 3 : Évolution du taux de change et du solde budgétaire global de 2010 à 2024



1.5.6. Risques liés à la crise russo-ukrainienne

De façon générale, la crise russo-ukrainienne pourrait affecter l'économie camerounaise à travers deux principaux canaux : les échanges commerciaux et le marché financier.

S'agissant des échanges commerciaux, cette crise pourrait : (i) réduire l'offre des produits pour lesquels la Russie et l'Ukraine figurent parmi les principaux producteurs et fournisseurs du Cameroun, notamment des produits agricoles (blé, maïs, huiles essentielles, légumes, plantes, racines et tubercules), des métaux (fer, fonte, acier et leurs ouvrages) ; (ii) affecter les chaînes d'approvisionnement avec divers corollaires (hausse du coût des importations et conséquemment les tensions inflationnistes).

Pour ce qui est du financement, au cas où la crise perdurerait l'économie mondiale pourrait faire face à une stagflation (forte inflation et faible croissance économique), ce qui pourrait ébranler les investisseurs et entraîner une atonie des marchés financiers. Elle pourrait également durcir les conditions de financement, à travers la hausse des taux d'intérêt.

Les retombées de la guerre en Ukraine touchent le Cameroun au moment où son espace budgétaire est extrêmement restreint. Malgré, la hausse des prix du pétrole, les revenus pétroliers feraient peser la facture en termes de subventions des prix à la pompe. Ainsi, il est à craindre que le budget de l'État dont l'équilibre est déjà précaire soit davantage sollicité en termes de subventions des prix à la pompe, mais aussi d'autres subventions pour atténuer les tensions inflationnistes. Également, l'équilibre budgétaire pourrait être compromis si la mobilisation des différents financements extérieurs attendus venait à être considérablement affectée par la crise.

1.6. Mesures d'atténuation des risques

La politique du Gouvernement en matière de finances publiques sur la période 2023-2025 continue de reposer sur un effort de consolidation budgétaire. Cette dernière vise à assurer la soutenabilité budgétaire de ses opérations financières dans l'optique d'éviter un endettement public non viable, tout en garantissant la bonne mise en œuvre de la SND30, en cohérence avec les orientations du nouveau Programme Économique et Financier mis en œuvre avec le Fonds Monétaire International (FMI).

À court terme, un accent est mis sur le suivi de la conjoncture économique avec une appréciation des changements conjoncturels pour un ajustement efficient du budget et l'amélioration de la qualité des prévisions économiques.

La politique budgétaire s'appuie sur l'effectivité et l'efficacité des mesures nouvelles devant soutenir l'optimisation de la mobilisation des recettes fiscales et douanières, sur l'efficacité des mesures de rationalisation et de maîtrise des dépenses, sur la capacité d'absorption des besoins de financement de l'État par le marché financier intérieur ainsi que sur la disponibilité des appuis budgétaires attendus de nos partenaires.

En outre, elle tient compte des effets positifs à court et moyen termes attendus de la mise en œuvre de la politique d'import substitution, de la finalisation de la mise en service des barrages hydro-électriques, de la construction des infrastructures de transport d'électricité, hydroélectriques, routières et de transport, de l'amélioration de la production de l'agriculture vivrière (riz, maïs, sorgho et féculents).

CHAPITRE 2 : RISQUES LIÉS A LA DETTE PUBLIQUE

Les risques budgétaires liés à la dette publique sont relatifs à l'évolution des taux d'intérêts, à l'évolution du taux de change entre les principales liquidités internationales, ainsi qu'au refinancement de la dette. Suivis par la Caisse Autonome d'Amortissement, les risques budgétaires liés à la dette publique sont répertoriés dans le tableau analytique suivant :

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
2.1.	Risque lié à l'évolution des taux d'intérêt variables	Risque de variation sensible des niveaux de taux d'intérêts variables de la dette publique tels que projetés (dette intérieure)	Faible	Faible
2.2.	Risque lié au taux de change	Risque de variation sensible des taux de change pouvant entraîner un renchérissement du service de la dette libellée en devise	Élevé	Élevé
2.3.	Risques de refinancement	Risque du renchérissement du coût des emprunts à mobiliser pour rembourser la dette venant à échéance ou risque d'incapacité de l'État à refinancer sa dette.	Élevé	Élevé

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible  Risque Moyen  Risque Fort 

2.1. État des lieux général

La politique d'endettement public et de gestion de la dette publique au Cameroun s'inscrit en droite ligne de la mise en Œuvre des différentes politiques publiques impulsées par le Gouvernement en vue de l'atteinte des objectifs de la Vision d'un Cameroun émergent à l'horizon de 2035. L'essentiel de ces politiques publiques est retranscrit dans la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2020-2030 (SND30), deuxième phase de mise en œuvre de la vision et boussole qui guidera les actions de développement du gouvernement et de ses partenaires au cours de la décennie 2020-2030. La SND30 est fondée sur quatre (04) principaux piliers à savoir : (i) la transformation structurelle de l'économie nationale ; (ii) le développement du Capital Humain et du bien-être ; (iii) la promotion de l'emploi et de l'insertion économique ; (iv) la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État. Son implémentation nécessite la mobilisation des financements conséquents, y compris le recours à l'endettement public.

En effet, la politique d'endettement vise la mobilisation de l'épargne nationale et des emprunts sur les marchés financiers régionaux. En matière d'endettement extérieur, elle vise la recherche de financements à moindres coûts et risques, adaptés à chaque type de projets à réaliser afin de veiller au maintien de la viabilité de la dette à moyen et long terme, et garantir la soutenabilité des finances publiques.

2.2. État des lieux de la Dette

À fin août 2022, l'encours de la dette de l'Administration Centrale hors Restes à payer de plus de trois mois est évalué à FCFA 11 283 milliards et représente 42,5% du PIB. Cet encours est composé à 72,2% de la dette extérieure (soit 30,9% du PIB) et à 27,8% de la dette intérieure (dont FCFA 252 milliards de restes à payer de plus de trois mois). Avec une augmentation de

9,18% projetée au 31 décembre 2022 par rapport à la même période l'année dernière, cet encours serait de FCFA 11 442 milliards. Entre autres, la dépréciation observée de l'euro face au dollar US depuis novembre 2021 et consécutivement la parité de ces 2 devises en juillet 2022 et une performance de l'euro en dessous du dollar US depuis le 21 décembre 2022 vont fortement contribuer à cette hausse. La projection à fin 2025 de ce stock fait état d'une dette d'environ 12 056 milliards de FCFA, dont 9 042 milliards de FCFA de dette extérieure et 3 014 milliards de dette intérieure.

Tableau 12 : Indicateurs coûts et risques du portefeuille de la dette publique à fin 2022 et fin 2025

Indicateurs de coût et de risque			
Indicateurs de coût et de risque		2022	A fin 2025
		Dettes Existantes	S4
Dettes nominale (% du PIB)		41,1	35,7
Valeur actualisée (% du PIB)		35,0	28,5
Paiement d'intérêt (% du PIB)		1,1	0,9
Coût de la dette (Taux d'intérêt moyen pondéré en %)		2,8	2,7
Risque de refinancement	Dettes à amortir durant l'année prochaine (% du total)	12,8	10,5
	Dettes à amortir durant l'année prochaine (% du PIB)	5,2	3,7
	Durée moyenne d'échéance (ans) dettes extérieures, (ATM)	8,6	10,3
	Durée moyenne d'échéance (ans) dettes intérieures (ATM)	4,4	4,9
	Durée moyenne d'échéance (ans) dettes totale ATM	7,4	9,0
Risque de taux de change	Durée moyenne à refixer (ans) (ATR)	6,9	8,1
	Dettes refixées durant l'année prochaine (% du total)	24,0	22,7
	Dettes à taux d'intérêt fixe y/c les BTA (% du total)	84,8	84,4
	Bons de Trésor Assimilables (% du total)	0,0	0,0
Risque de change	Dettes en devises (% du total)	73,7	74,4
	Amortissement en devises au cours de l'année prochaine (en % du stock de réserves de change brutes de la BEAC)	12,0	12,1

Source : CAA

Projetés à fin 2022, les caractéristiques coûts et risques du portefeuille de la dette publique du Cameroun présentent :

- Un encours de dette de l'Administration centrale évalué à 41,1% du PIB en valeur nominale. À fin 2025, cet encours devrait se situer autour de 35,7% du PIB suivant la SEMT adoptée, largement en dessous de la norme communautaire de 70%.
- Un risque de refinancement matérialisé par (i) 12,8% de la dette totale à refinancer sur un an et (ii) une durée moyenne du portefeuille de la dette estimée à 7,4 années, dont 4,4 années de dette intérieure et 8,6 années pour la dette extérieure. Cette maturité globale devrait atteindre 10,3 années à fin 2025, ce qui traduit une amélioration du risque de refinancement.
- Une exposition d'environ 15,2% de la dette au risque de taux d'intérêts variables ;
- Une part de la dette libellée en devises autres que le FCFA estimée à 73,7% du portefeuille global, dont une exposition de 46,9% du portefeuille considérant la dette libellée en euro, évaluée à 26,8% de la dette totale.

Les données plus précises sur les évolutions de la dette sont présentées en annexe 1 du présent document ainsi que dans les différentes publications de la Caisse Autonome d'Amortissement.

S'agissant de la stratégie d'endettement pour la période 2023-2025, elle vise à l'horizon 2025 les cibles suivantes :

- Un ratio de dette publique et à garantie publique au plus égal à 50% du PIB ;

- Une composition du portefeuille de la dette, de 75% de dette extérieure (libellée en devises, dont 25% en Dollars US) et 25% de dette intérieure (libellée en FCFA) ;
- Une part de dette intérieure à court terme inférieure à 10% ;
- Une part de dette à taux d'intérêt variable inférieure à 20% du portefeuille total de la dette publique (prise en compte des décaissements des SEND's) ;
- Une maturité moyenne du portefeuille de la dette publique d'au moins 12 ans, dont 5 ans pour la dette intérieure avec un taux d'intérêt moyen inférieur à 2,5%.

2.3. Analyse quantitative de Viabilité de la Dette

Les conclusions de l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) effectuée par le FMI en juillet 2022 et mises à jour par les autorités nationales dans le cadre des travaux de la Loi de Finances 2023 montrent que les indicateurs globaux de viabilité de la dette du Cameroun se sont améliorés en comparaison à l'AVD précédente (2020-2021). Toutefois, la dette du Cameroun reste exposée à un risque de surendettement élevé.

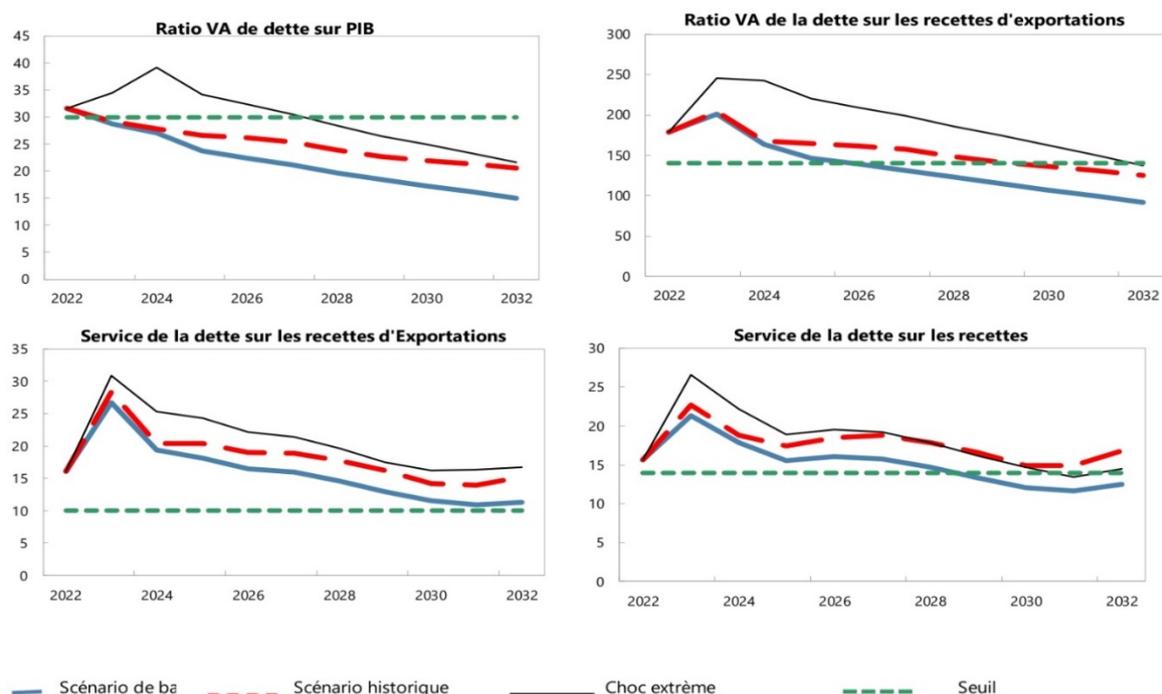
Cette amélioration reflète principalement la maîtrise des déficits budgétaires et une augmentation des recettes d'exportation grâce à la hausse des prix du pétrole et des produits de base non pétroliers. Toutefois, ces derniers ainsi que les dépenses d'investissement pouvant soutenir la croissance demeurent insuffisants pour atteindre un risque de surendettement modéré.

S'agissant des indicateurs de solvabilité, le ratio valeur actualisée de la dette sur le PIB a dépassé le seuil de 30% de 2021 à 2027, avant de revenir en dessous dudit seuil pour le reste de la période. Le ratio valeur actualisée de la dette sur les exportations est également resté au-dessus du seuil de 150% sur les trois premières années de la projection. Ces résultats révèlent de fortes vulnérabilités de la dette du fait de la faible capacité de mobilisation des recettes d'exportations et des recettes budgétaires.

Relativement aux ratios de liquidité, ils dépassent largement les seuils de 30% et 15% respectivement, pour le ratio service de la dette /recettes d'exportation et la ration service de la dette / recettes budgétaires. Cette situation démontre la faiblesse des ressources à court terme (liquidités) nécessaires pour assurer le service de la dette à bonne date.

Pour ramener le risque de surendettement à un niveau modéré voire faible dans quelques années, nombre de mesures de politique économique sont à prendre ou devraient se poursuivre, notamment en termes (i) de l'élargissement progressif de l'assiette fiscale, (ii) du renforcement de la capacité de mobilisation des recettes d'exportation, renforcée par l'accélération de la politique d' « import-substitution », (iii) de la poursuite d'une politique budgétaire prudente permettant de minimiser le déficit primaire, (iv) de l'amélioration de l'indice composite du pays utilisé pour la détermination des seuils d'analyses de la viabilité de la dette publique, à savoir entre autres, la croissance économique, le niveau des réserves internationales, la gouvernance économique et financière, le climat des affaires.

Graphique 4 : Évolution des ratios de viabilité de la dette publique extérieure



— Scénario de ba - - - - Scénario historique — Choc extrême - - - - Seuil

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2032. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies

Sources : autorités nationales / CNDP.

Les principaux facteurs suivants peuvent influencer le niveau du service de la dette à payer en cours d'années et les années suivantes :

- Pour l'année 2022 jusqu'en 2027, la prise en compte des phases 1, 2 et 3 de l'Initiative de Suspension du Service de la Dette (ISSD) du G20 soit environ FCFA 123 milliards sur la 1ère phase et FCFA 84 milliards et FCFA 84,1 milliards sur les phases 2 et 3 respectivement ;
- Les commissions liées au Soldes Engagés Non Décaissés (SENDs). Une estimation à fin 2021 fait ressortir environ FCFA 10 milliards payés en termes de commissions d'engagements sur les SEND's ;
- Le rachat d'une partie de la souche de l'Eurobond 2015 (80%) qui a permis de rallonger le profil de remboursement de ladite souche par une opération de gestion du passif et ainsi repousser entre 2030 et 2032 les échéances du service de la dette relatives à l'émission du nouvel Eurobond 2035 ;
- Les variations des taux de change notamment sur la part de la dette libellé en devises étrangères.

L'État du Cameroun n'a pas enregistré de défaut de paiement sur sa dette intérieure conventionnelle depuis 2011.

À la suite des conclusions de l'AVD qui souligne un risque de surendettement élevé et traduit un risque de défaut élevé, la probabilité de survenance et l'impact budgétaire sont considérés élevés.

Malgré les efforts consentis en matière d'apurement de la dette publique intérieure, le Gouvernement continue d'enregistrer régulièrement des réclamations de paiement d'autres prestations exécutées au profit de l'Administration Centrale ou des autres démembrements de

l'État. Les détails chiffrés de la dette flottante sont donnés dans la partie dédiée au risque y afférent.

En effet, l'État du Cameroun s'attèle depuis l'exercice 2020 à prendre des mesures visant la non-accumulation des dettes auprès des administrations, des établissements publics, des entreprises publiques et des collectivités territoriales décentralisées.

Ceci implique un recensement des créances des établissements et entreprises publics, les missions de services publics, les dettes des marketeurs et autres prix administrés sur la période du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2019 et leur transmission à la Direction Générale du Budget pour comptabilisation. Cet audit fait partie des engagements pris par le gouvernement dans le cadre de son programme encours avec le FMI.

À travers ces mesures, l'État du Cameroun vise la transparence et l'amélioration de certains aspects de la gestion de la dette, notamment en ce qui concerne les rapports sur la dette publique, les stratégies de gestion de la dette et les pratiques de gestion des risques d'une part et le renforcement la viabilité de la dette publique à travers la réduction de la vulnérabilité budgétaire du secteur public en favorisant une meilleure gestion des dépenses publiques.

2.4. Risque lié à l'évolution des taux d'intérêt variables

2.4.1. Analyse

Le risque de taux d'intérêt est le risque lié aux variations du taux d'intérêt sur le coût du service de la dette, ou l'augmentation potentielle des charges d'intérêts par rapport au montant budgétisé. Il concerne donc l'exposition du portefeuille de la dette aux changements de taux d'intérêt du marché.

Le taux d'intérêt moyen pondéré du portefeuille de la dette visé à fin 2023 est de x%. La part de la dette publique à taux d'intérêt fixe à fin décembre 2022 est estimée à 91,3% permettant ainsi de limiter l'exposition au risque de taux d'intérêt variable. Cependant, les variations des taux variables (Libor, SOFR ou Euribor) accroissent ce risque et pourraient avoir un impact considérable sur le service de la dette. Lors des négociations, l'État s'emploie à favoriser les emprunts à taux d'intérêt fixe.

Le Gouvernement camerounais n'a pas recours à des contrats de couverture du risque de taux d'intérêt variable. Toutefois, la cible visée par la stratégie d'endettement annuelle en matière de limitation des prêts à taux d'intérêt variable aide la mitigation de ce risque. Par ailleurs, au niveau de la CAA, un suivi régulier de son impact sur le service de la dette est effectué. En outre, lors des négociations de financement, des analyses portant sur le stress test contribuent également à maintenir le risque à un niveau soutenable.

2.4.2. Gestion / Mesures d'atténuation du risque

L'État du Cameroun a mis en place une stratégie d'endettement permettant de limiter et d'atténuer les risques liés à l'évolution des taux d'intérêt variables. Ainsi, il ressort que la cible vise à fin 2023, une part de dette à taux d'intérêt variable inférieure à 25% du portefeuille total de la dette publique (prise en compte des décaissements des SEND's).

Par ailleurs, la transition à des taux variables outre que le LIBOR préconise une renégociation des prêts à des taux variables alternatifs afin de redéfinir de nouveaux taux applicables. Des échanges avec certains bailleurs ont également permis la conversion d'un taux variable à un

taux fixe. Enfin, le recours à d'autres instruments de couverture reste envisagé, après analyse minutieuse de la soutenabilité des différents instruments.

2.5. Risque lié au taux de change

2.5.1. Analyse

Le risque de change est toute augmentation potentielle du service de la dette par rapport au montant budgétisé du fait des variations de taux de change. En outre, il s'agit de la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette publique à une dépréciation de la monnaie nationale.

À fin août, le portefeuille de la dette publique du Cameroun est constitué de 27,3% pour l'Euro, 26,3% pour le XAF, 21,6% pour le dollar US et 15,5% pour le XDR (DTS). S'agissant de la dette extérieure, l'Euro représente 37 % dudit portefeuille contre 29,2% et 21% pour le dollar US et le XDR (DTS) respectivement. Compte tenu de la composition en devises du portefeuille, et au vu de l'effet couplé de l'importance des instruments en dollar US et les fluctuations entre le dollar US et le Franc CFA, ces derniers constituent un facteur de vulnérabilité.

À moyen terme, il est anticipé que le taux de change EUR/USD continue de baisser. Ceci principalement à cause du choix des politiques monétaires restrictives par les banques centrales européenne et américaine dans le but de contrôler l'inflation. En effet, la hausse des taux directeurs par la Fed et l'anticipation du marché de 8 hausses d'ici fin 2022 rend attrayants les bons de trésor américains qui dans un marché caractérisé par des taux bas, représentent une opportunité et un havre de risques. Le degré de variation serait fonction de la situation géopolitique en Europe de l'Est, des sanctions et les stratégies adoptées pour isoler la Russie.

2.5.2. Gestion / Mesures d'atténuation du risque

La stratégie d'endettement à moyen terme 2023-2025, vise à fin 2025 une composition du portefeuille de 75% pour la dette extérieure et 25% pour la dette intérieure. S'agissant de la part de la dette libellé en dollars US, la cible est fixée à 25% à fin 2025. À date, dans le cadre de la gestion du risque de change, l'État du Cameroun préconise le recours aux nouvelles sources de financement d'endettement en Euro. En outre, l'État du Cameroun s'est prêté à deux exercices de gestion active du risque de taux de change à savoir l'opération de couverture de swap sur l'Eurobond 2015 et le recours à la nouvelle émission de la souche 2032 en Euro.

2.6. Risque de refinancement sur la dette

2.6.1. Analyse

Le risque de refinancement est défini comme toute condition pouvant conduire au remplacement d'un ou de plusieurs instruments de dette, y compris les éventuels arriérés, par un ou plusieurs instruments nouveaux ou alternativement à la modification des modalités applicables au montant exigible, qui a parfois pour effet de réduire la charge de la dette en termes de valeur actualisée.

Les taux d'intérêt des BTA camerounais font partie des taux les moins chers de la zone CEMAC. En, effet à fin juin 2022, l'on note que ces taux oscillent dans une marge de 2,53%-2,94% sur les 6 derniers mois. S'agissant des prévisions de leurs évolutions et compte tenu de

la conjoncture à court et moyen termes, il est anticipé que ces taux restent stables et relativement bas, ceci principalement à cause de la perception de la solvabilité de l'État du Cameroun.

B - Coût des ressources levées sur le marché des valeurs du Trésor de la CEMAC

1- Evolution du coût des ressources sur le marché des valeurs du Trésor de la CEMAC (en %)

	juin-18	juin-19	juin-20	juin-21	juin-22
BTA	4,72	5,05	4,76	4,99	6,13
Cameroun		2,24	3,11	1,98	2,68
Congo		6,49	5,99	6,15	6,69
Gabon	3,99	3,62	4,36	4,79	6,02
Guinée Equatoriale	7,95			5,77	8,21
République Centrafricaine		5,13		5,88	
Tchad	4,51	6,45	5,98	6,44	6,77

Source : BEAC

À fin aout 2022, l'ATM était de 8,2 ans soit 5,4 ans pour la dette intérieure contre 9,2 ans pour la dette extérieure traduisant des maturités plus courtes pour la dette intérieure. On note également que 9,9% de la dette doit être amorti durant la prochaine année, représentant environ 4,2% du PIB. Ces 9,9% sont repartis en 9,2% et 17,1% pour les dettes extérieure et intérieure respectivement.

2.6.2. Gestion / Mesures d'atténuation du risque

Le risque de refinancement est atténué - au titre de la dette intérieure - par le biais d'opérations de gestion de passifs, sur le marché de la sous-région. En outre, L'État du Cameroun à travers sa stratégie d'endettement annuelle vise une part de la dette intérieure à court terme inférieure à 10% et une maturité moyenne du portefeuille de la dette publique d'au moins 12 ans, dont 5 ans pour la dette intérieure avec un taux d'intérêt moyen inférieur à 2,5%.

L'État du Cameroun préconise des émissions locales sur des maturités plus longues dans le but de rallonger le profil de remboursement des instruments du Plan Annuel d'Endettement, qui souligne une concentration sur les OTA à court et moyen termes.

À date et au titre de la dette extérieure, l'État du Cameroun a eu recours à deux (02) opérations de gestion de passifs sur le marché international concernant ses Euro-obligations. Un suivi continue est effectué afin d'identifier des opportunités sur le marché international visant une gestion active du risque de refinancement.

CHAPITRE 3 : RISQUES LIES AUX ENTITES DU SECTEUR PUBLIC AUTRES QUE L'ETAT

Dans le cadre de cette première édition, les risques liés aux entités du secteur public autre que l'État concernent les risques liés budgétaires liés aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), et ceux relatifs aux entreprises publiques. Lesdits risques sont suivis par le Ministère des Finances et la Commission Technique des Réhabilitation des Entreprises.

3.1. Risques budgétaires liés aux collectivités territoriales

Les risques budgétaires liés aux CTD renvoient, d'une manière générale à l'ensemble des facteurs issus des CTD qui peuvent compromettre l'exécution et/ou la réalisation du budget de l'État, et plus largement la soutenabilité des finances publiques et qui est dû à l'activité des CTD. Ces facteurs de risques sont relatifs :

- Aux chocs potentiels qui peuvent affecter les recettes des CTD se traduisant par une diminution de celles-ci, et par ricochet constituer une contre-performance sur le budget de l'État ;
- Aux chocs potentiels qui peuvent affecter les dépenses des CTD se traduisant par une augmentation de celles-ci ou un endettement excessif avec un impact sur les finances publiques au niveau global.

Ces différents facteurs peuvent être regroupés en deux catégories. D'une part, nous avons les facteurs internes qui émanent des décisions prises au sein des CTD en matière de gestion et qui peuvent à terme affecter la réalisation du Budget de l'État ; d'autre part, nous avons les facteurs externes qui sont indépendants des CTD et qui sont davantage relatifs à la gouvernance ou aux réformes institutionnelles menés en faveur des CTD par l'administration centrale.

3.1.1. Risques budgétaires liés aux facteurs internes aux CTD

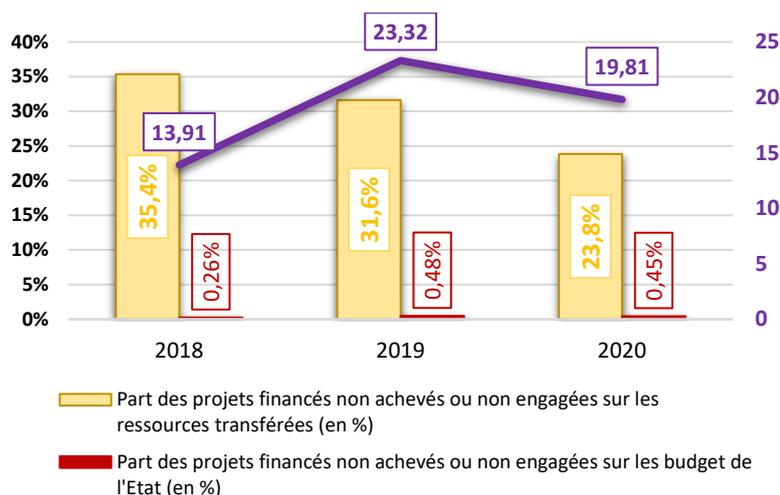
Analyses

Les risques budgétaires liés à la gestion interne des CTD sont relatifs à : (A) la sous-consommation des ressources transférées aux CTD par l'État ; (B) l'endettement des CTD ; (C) la gouvernance des CTD.

A. Sous-consommation des ressources transférées aux CTD

Dans le cadre du transfert des compétences aux CTD, les différentes administrations sectorielles mettent chaque année des ressources à la disposition des CTD pour la réalisation des différents projets relevant de leurs domaines de compétence au niveau communal. Cependant, l'évaluation des consommations de ces crédits par les CTD a permis de mettre en exergue la non-consommation d'au moins le tiers des ressources allouées à ces dernières entre 2018 et 2020. Ces ressources s'élèvent à 13,91 milliards en 2018 (soit 0,26 % du budget de l'État), 23,32 milliards en 2019 (soit 0,48 % du budget de l'État) et 19,81 milliards en 2020 (soit 0,45% du budget de l'État). La sous consommation de ces ressources est relative aux projets non achevés ou non engagés. Ces ressources transférées non consommées représentent une part non négligeable du budget de l'État, ce facteur constitue un risque important à termes.

Graphique 5 : Ressources transférées aux CTD



B. Endettement des CTD

Le stock de la dette sans cesse croissant des CTD observé au cours de ces dernières années constitue un risque budgétaire important pour l'État qui devient le débiteur en dernier ressort face à l'incapacité de ces dernières à honorer leurs engagements. D'après l'opération de recensement de la dette des CTD menée par l'État à travers le MINFI, le stock de la dette des CTD avant audit s'élève à **53 708 82 365 FCFA** en 2020, soit environ 1,22% du budget de l'État et 18,6% des recettes totales mobilisées par les CTD en 2020. Cette dette est essentiellement constituée de la dette commerciale, de la dette salariale, de la dette sociale, de la dette fiscale et de divers autres types de dettes.

C. Gouvernance

Pour ce qui est de la gouvernance au niveau des CTD, les facteurs identifiés comme constituant *in fine* un risque pour l'État sont notamment :

- La méconnaissance des procédures et autres textes régissant la gestion des finances publiques par les dirigeants des CTD qui se caractérise par de nombreuses insuffisances dans le fonctionnement des services administratifs et financiers. Cette situation se traduit très souvent par une mauvaise exécution des dépenses et un faible suivi des ressources mobilisées, l'endettement, ce qui *in fine* conduit très souvent à l'accroissement des concours financiers improductifs de l'État à ces dernières.
- La faible mobilisation des recettes propres des CTD, par apport au potentiel réel de certaines localités qui rend les CTD dépendantes de ressources transférées par l'État avec un impact à terme sur les finances publiques ;
- Les recrutements massifs et non justifiés des personnels à l'entame de chaque mandature et le non-reversement des cotisations sociales dans certaines Mairies entraînent une augmentation des charges des CTD et par conséquent un accroissement des concours financiers de l'État.

Gestion / Mesures d'atténuation du risque

Les mesures d'atténuation et/ou de compensation prises par l'État pour juguler les risques budgétaires internes identifiés chez les CTD sont les suivantes :

- Élaboration chaque exercice d'une Lettre-Circulaire sur la préparation du Budget des CTD qui décline les différentes procédures d'élaboration du budget en recettes et en dépenses, les principes budgétaires, les objectifs de l'action publique locale et précise les contraintes qui s'impose ;

- Élaboration d'une Circulaire sur l'exécution du Budget des CTD qui décline les différentes procédures d'exécution du budget en recettes et en dépenses, les rôles et responsabilités des acteurs et les mesures de contrôle pour la bonne exécution des budgets des CTD ;
- Définition des étapes et des délais de préparation du budget au travers du Calendrier Budgétaire des CTD signé en 2021 ;
- Organisation des sessions de renforcement de capacités des acteurs sur la maîtrise et l'appropriation des règles des gestions budgétaires ;
- Mise sur pied des comités communaux du suivi de l'exécution physico-financière des projets des CTD ;
- La nécessité d'un examen minutieux du projet de budget de la CTD par le représentant de l'Etat avant approbation.

3.1.2. Risques budgétaires liés aux facteurs externes aux CTD

Ces risques concernent principalement le ralentissement de l'activité économique nationale et mondiale qui affecte les finances publiques de l'État et de facto celles des CTD et les risques relatifs à la gestion des CTD au niveau de l'administration centrale.

S'agissant de la gestion des CTD au niveau de l'administration centrale, il convient de relever que la mise en œuvre du processus de décentralisation au Cameroun s'est traduite par l'élaboration d'un ensemble de textes juridiques encadrant d'une manière générale le statut, le fonctionnement et les budgets des CTD. Elle s'est également traduite par la création d'un ministère en charge du suivi et de l'évaluation des CTD. Malgré ces dispositifs, plusieurs dysfonctionnements persistent occasionnant des risques budgétaires au niveau des CTD. Il s'agit principalement :

- Des retards observés dans le transfert de la dotation Générale à la décentralisation aux CTD qui impactent l'exécution des CTD et davantage celles qui sont entièrement dépendantes de cette dernière ;
- Du faible niveau de suivi des CTD quant à l'exécution de leurs budgets et plus particulièrement un faible niveau d'évaluation de la mise en œuvre des investissements et autres projets de développement dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté et de développement locale.

3.2. Risques liés aux Entreprises Publiques

Analyses

Les risques budgétaires liés aux entreprises publiques concernent aussi bien l'équilibre du budget de l'État que les opérations de trésorerie de l'État.

En effet, l'équilibre budgétaire de l'État peut être directement perturbé par l'insuffisante viabilité des entreprises publiques, via le versement de subventions d'équilibre, la baisse des ressources fiscales (en particulier, impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux) et non fiscales (dividendes), la hausse des recettes affectées, voire un besoin de recapitalisation.

Le plan de trésorerie de l'État quant à lui peut se trouver sérieusement modifié en cas de défauts de remboursement sur des prêts rétrocédés ou d'appels de trésorerie liés à une garantie de l'État qui serait appelée.

3.2.1. Les risques budgétaires qui concernent l'équilibre du budget de l'État

A. Le risque lié au besoin de recapitalisation des entreprises publiques

L'examen de la situation financière des entreprises publiques, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020, fait ressortir une dégradation des capitaux propres de dix sociétés (CDC, ANAFOR, PAMOL, CAMAIR-CO, CNIC, SONARA, ALUCAM, CICAM, CAMPOST, MAETUR). En effet, le ratio fonds propres/capital social (FP/CS) de ces sociétés reste inférieur à la norme réglementaire qui est de 0,5. Par conséquent, la proportion des entreprises publiques en situation de faillite est de 32% sur un total de 31 entreprises examinées. À cet égard, le risque pour l'État d'assurer la recapitalisation desdites entreprises est élevé et son impact sur le budget est réel.

B. Le risque lié au versement des subventions

Le versement des subventions par l'État aux entreprises publiques découle de plusieurs facteurs au rang desquels :

- La rentabilité insuffisante des entreprises publiques qui font appel à l'État pour assurer leur équilibre d'exploitation ;
- Le besoin de modernisation de l'outil de production des entreprises publiques ;
- L'exécution des missions de service public par certaines entreprises publiques en lieu et place de l'État. Dans cette catégorie on retrouve: CDC, PAMOL, SOPECAM, SODECAO, SEMRY, SODECOTON, SODEPA ;
- La pratique par l'État de l'homologation des prix sur les produits issus de l'exploitation de certaines entreprises publiques qui obère leur exploitation et partant leur rentabilité. On retrouve dans cette catégorie, les entreprises de production d'huile de palme (CDC, PAMOL Plantations), de coton (SODECOTON), de riz (SEMRY, UNVDA), les entreprises de prestation de service et d'aménagement (CAMPOST, SIC, MAETUR, SODEPA) ;
- Les chocs exogènes qui impactent significativement l'exploitation des entreprises publiques.

Sur cette base, l'analyse des données retraçant l'ensemble des subventions reçues par les entreprises publiques au 31 décembre 2020 montrent que sur les 31 entreprises publiques analysées, 23% au moins ont reçu des subventions pour un montant évalué à environ **FCFA 73 083 460 360**. Le tableau suivant illustre cette situation.

Entreprises Publiques	Subventions reçues (FCFA)
CDC	3 500 000 000
ANAFOR	850 000 000
CAMAIR-CO	9 039 374 272
PAD	33 391 731 088
SONARA	25 000 000 000
CAMPOST	119 981 000
SOPECAM	1 182 374 000
TOTAL	73 083 460 360

Compte tenu de la proportion des entreprises publiques en situation de faillite enregistrée au cours de l'année 2020, et des problématiques inhérentes aux pratiques d'homologation des prix et d'exécution des missions de service public, l'occurrence du risque lié au versement des subventions aux entreprises publiques demeure élevée.

C. Le risque lié à la baisse des ressources fiscales et non fiscales

Les entreprises publiques contribuent au budget de l'État principalement à travers les recettes fiscales (impôts et taxes) et les dividendes qu'elles reversent. Ainsi, entre 2018 et 2020, la contribution des entités publiques au budget de l'État se chiffre à 55,7 milliards en 2018, 77,8 milliards en 2019 et 75,1 milliards en 2020. Ces montants correspondent respectivement à 1.15%, 1.60% et 1.52% du budget de l'État de ces années. Les recettes en provenance des entreprises publiques étant en baisse, le risque de la variation à la baisse de ces recettes dans le budget de l'État est relativement élevé.

D. Le risque lié à la nature juridique des entreprises publiques

Ce risque fera l'objet d'analyses plus détaillées dans le cadre des prochains exercices de rédaction du rapport sur les risques budgétaires.

E. Les risques liés à l'endettement des entreprises publiques

Ces risques concernent principalement :

- Les risques liés à la dette rétrocedée ;
- Les risques liés aux garanties et avals ;
- Les risques liés à la dette fiscale ;
- Les risques liés à la dette sociale ;
- Les risques liés aux dettes financières et commerciales.

Ils feront l'objet d'analyses plus détaillées dans le cadre des prochains exercices de rédaction du rapport sur les risques budgétaires.

3.2.2. Gestion / Mesures d'atténuation des risques identifiés

Conscient des risques budgétaires susmentionnés, plusieurs initiatives ont été prises et envisagées par le MINFI pour atténuer lesdits risques. Il s'agit notamment de :

- l'instruction N°003105/MINFI/CNDP/CT/SP du 06 juin 2017 relative à la saisine préalable et obligatoire du CNDP en vue de garantir la soutenabilité de l'endettement des démembrés de l'État ;
- l'arrêté N°00000224/MINFI du 07 avril 2014 fixant les modalités de saisine et la procédure devant le Comité National de la Dette Publique ;
- l'inventaire des dettes réciproques entre l'État et les Entreprises publiques, et les entreprises publiques entre elles, ainsi qu'un plan d'apurement desdites dettes ;
- la réalisation d'une étude diagnostique des prix homologués ou administrés des produits des entreprises publiques et établissements publics ;
- la réalisation d'une étude diagnostique sur l'évaluation des missions de service public ;
- la généralisation de la pratique des contrats de performance à toutes les entreprises publiques à travers la circulaire N°00004918/MINFI du 06 juillet 2022 régissant les contrats de performance entre l'État et les entreprises publiques et les établissements publics ;
- la mise en place d'une circulaire rendant obligatoire la publication des états financiers certifiés par les entreprises publiques sur le site web ;
- la réalisation systématique des études diagnostiques stratégiques pour les entreprises publiques déficitaires ;
- l'élaboration en cours d'une politique actionnariale de l'État qui définit le cadre stratégique du Gouvernement devant définir la vision à long terme de l'État actionnaire,

les objectifs globaux de l'actionnariat de l'État, son rôle dans la gouvernance des entreprises publiques, et la manière dont il envisage mettre en œuvre sa stratégie actionnariale ;

- l'élaboration de l'étude relative au développement du système informatisé de suivi des entreprises publiques en vue d'assurer un meilleur suivi des entreprises publiques ;
- la recapitalisation des entreprises publiques en situation de faillite ;
- la transformation des entreprises publiques dont les missions de service public priment sur leurs activités commerciales en établissement public.

CHAPITRE 4 : RISQUES LIES AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE

La présente section identifie dans le portefeuille des projets¹, ceux parmi les contrats signés qui présentent des passifs fermes ou conditionnels. Pour ces projets, une caractérisation de la nature du passif est présentée, ainsi que les coûts et les risques budgétaires potentiels le cas échéant. Groupe de risques suivi par le CARPA, un récapitulatif de l'incidence globale de ces passifs conditionnels est également présentée.

Tableau 13 : Risques liés aux PPP

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
1.	Risque de mobilisation de la garantie financière de la CUD	L'incapacité de la société de projet (NEO Congo Mall) à faire face au service de la dette peut entraîner le remboursement au moins en partie de cette dernière par la CUD	Élevée	Moyen
2.	Risque de rétablissement de l'équilibre financier du partenaire privé	Ce risque se traduit par la réalisation de tout événement extérieur au partenaire privé (expressément défini dans le contrat) provoquant une détérioration de la rémunération du partenaire privé	Faible	Moyen
3.	Risque de résiliation des contrats de partenariat relatifs à la réhabilitation du Laboratoire Central de L'Hôpital Général de Yaoundé	Ce risque peut se traduire par le paiement d'une indemnité de résiliation au partenaire privé.	Élevé	Élevé
4.	Risque de résiliation du contrat de partenariat relatif au projet de financement, réhabilitation, exploitation et maintenance de l'immeuble CNPS à l'Avenue Charles De Gaulle à Douala	Ce risque peut se traduire par le paiement d'une indemnité de résiliation au partenaire privé.	Élevé	Moyen
5.	Risque de résiliation des contrats de partenariat relatif au projet de mise en place d'un système de transport urbain de masse dans la ville de Yaoundé	Ce risque peut se traduire par le paiement d'une indemnité de résiliation au partenaire privé.	Élevé	Moyen

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible ■ Risque Moyen ■ Risque Fort ■

4.1. Les passifs fermes

Le tableau ci-dessous présente la liste des projets qui comportent des engagements fermes pour le partenaire public qui, dans certains cas, n'est pas l'État, mais plutôt un de ses démembrements qui jouit d'une autonomie financière et qui dispose d'une capacité financière lui permettant de faire lui-même face à ses engagements.

Cependant, ils conduisent à des risques budgétaires dans la mesure où ils peuvent s'accroître par rapport aux prévisions faites puisqu'ils dépendent également de facteurs exogènes aux PPP.

¹ Les projets évoqués ici sont ceux réalisés sous l'égide de la loi n°2006/012 du 29 décembre 2006 fixant le régime général applicable aux contrats de partenariat

Tableau 14 : Liste des projets de PPP à paiement public

N°	Projets	Autorité contractante	Partenaire privé
1.	Financement, conception, construction, équipement, exploitation et maintenance de 14 postes de péages automatiques	Ministère des Travaux Publics	Tolcam Partenariat
2.	Projet de financement, conception, construction, exploitation et maintenance de l'autoroute Kribi-Lolabé	Ministère des Travaux Publics	Kribi Highway Management (KHM)
3.	Projet de mise en place d'un système de couverture de santé universelle au Cameroun	Ministère de la Santé Publique	SUCAM

Le passif ferme engendré par les PPP est évalué comme suit pour les trois prochaines années.

Tableau 15 : Passifs fermes pour la période 2023-2025 (millions de FCFA)

2023	2024	2025
23 127	26 448	27 795

4.2. Les passifs conditionnels

Dans le cadre de l'analyse des différents risques qui ne sont pas associés à des passifs fermes, les principaux risques budgétaires déterminés ont été classés en trois groupes :

- Les garanties ;
- Les clauses de rétablissement de l'équilibre financier ;
- Le risque de résiliation des contrats PPP.

4.2.1. Les garanties

Il s'agit de garanties accordées à un établissement de crédit en vue de couvrir (en partie ou en totalité) le risque de non-remboursement de la dette contractée par la Société de Projet (SPV).

Seul le projet de construction du marché Congo à Douala est concerné par ce cas de figure. Le risque y relatif semble très élevé compte tenu de l'important retard observé dans la réalisation des travaux.

Pour le financement de ce projet, le partenaire public (CUD) a consenti à SICC une garantie bancaire de 75% du prêt accordé au partenaire privé par le consortium de banques Afriland-CBC. Le partenaire public s'est ainsi porté garant du crédit bancaire obtenu par le partenaire privé. Cette garantie couvre la somme totale de **1,875 milliard FCFA**, représentant ainsi un **passif conditionnel** pour le partenaire public, dont la condition de levée sera observée pour chaque portion de ce montant qui fera l'objet d'un défaut de remboursement.

Les difficultés qu'éprouve actuellement le concessionnaire NEO CONGO MALL à achever la construction et à rembourser la dette de 3,2 milliards FCFA rendent actuellement très probable la mobilisation de la garantie produite par la CUD. Celle-ci étant un établissement public qui jouit d'une autonomie financière, le risque que cette garantie soit transférée à l'État en dernier ressort reste cependant faible.

4.2.2. Les clauses de rétablissement de l'équilibre financier

Elles sont inhérentes à tous les contrats PPP signés à travers la loi n°2006/012 du 29 décembre 2006 fixant le régime général applicable aux contrats de partenariat. Elles visent notamment le rétablissement de l'équilibre financier du partenaire privé sous certaines conditions énoncées dans le contrat.

Le risque est globalement faible pour les projets dont les infrastructures sont en cours d'exploitation.

4.2.3. Risque de résiliation des contrats PPP

A. Projet de Réhabilitation du Laboratoire Central de L'Hôpital Général de Yaoundé.

Ce projet de partenariat à paiement public a été conclu en juin 2015 entre l'Hôpital Général de Yaoundé (HGY), et NUMELEC Cameroun (partenaire privé) pour un montant total de 1,2 milliard FCFA, et une durée d'exploitation de 6 ans. Les travaux ont connu un début d'exécution. La construction de la banque de sang est à ce jour terminée, mais les travaux proprement dits de réhabilitation du laboratoire n'ont pas pu être achevés et sont arrêtés en raison des difficultés qu'éprouve le partenaire privé.

Le contrat étant en voie d'être résilié pour défaillance du partenaire privé, le passif conditionnel qui pèse en ce moment sur le partenaire public est le paiement de la valeur des investissements financés par NUMELEC, notamment la banque de sang. Cette évaluation est en cours. Mais en raison de l'autonomie financière dont jouit l'Hôpital Général de Yaoundé, il pourrait faire lui-même face à ses engagements, sans risque de recours à l'État.

B. Projet de Financement, de réhabilitation, d'exploitation et de maintenance de l'immeuble CNPS à l'Avenue Charles De Gaulle à Douala

La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) a entrepris de réhabiliter son immeuble résidentiel de 15 étages construit vers les années 1980 à Bonanjo sur l'Avenue Charles De Gaulle à Douala pour usage d'habitat locatif moderne. Sans entretien adéquat pendant plusieurs années, l'immeuble a perdu une bonne partie de sa valeur marchande, bien qu'étant situé dans une zone à forte valeur économique. C'est ce qui justifie essentiellement l'option prise par la CNPS vers les années 2013 de réhabiliter ledit immeuble selon le mode de la commande publique qu'est le contrat de partenariat, pour en faire à terme, une résidence hôtelière de très haut standing. Le partenaire privé sélectionné, FINANCIA PROPERTIES, société de projet créée par FINANCIA CAPITAL, adjudicataire du contrat signé en octobre 2017, a pour mission le financement, la réhabilitation, la transformation, l'extension, l'exploitation et la maintenance dudit immeuble sur une période de 22 ans incluant 2 ans de travaux.

À ce jour, les travaux sont rendus à une phase où les fondations sont renforcées à 100% par des pieux, les voiles muraux sont achevés, de nouveaux balcons ont été ajoutés à chaque étage, le dallage du restaurant et du SPA sont réalisés, pour ne citer que ces aspects-là. Le contrat de partenariat est de type concessif avec des redevances que le partenaire privé devra verser chaque année au partenaire public pendant les 20 années d'exploitation prévues.

Seulement, prévus pour être achevés en 2019, les travaux connaissent un retard de plus de trois ans et sont pratiquement en arrêt, au terme d'une tentative du partenaire de doubler le coût d'investissement pour arrimer l'immeuble aux normes de la chaîne hôtelière RADISSON BLU.

Les négociations avec le partenaire public n'ayant pas prospéré pour ces modifications, le contrat serait en voie de résiliation pour défaillance du partenaire privé. De ce point de vue, le risque qui pèse sur la CNPS est celui du paiement d'une compensation correspondant à la valeur des investissements réalisés jusqu'ici. Cette évaluation n'est pas encore effectuée.

C. Projet de mise en place d'un système de transport urbain de masse dans la ville de Yaoundé

Le projet qui visait notamment l'acquisition de bus d'équipements annexes, l'exploitation de 13 lignes identifiées dans la ville de Yaoundé, la maintenance desdits bus et de tous les Ouvrages et équipements annexes pendant toute la durée du Contrat de partenariat et la construction de terminaux bus, abribus et arrêts bus, en est cours de résiliation par la Communauté Urbaine de Yaoundé. Les évaluations sont en cours dans le cadre d'un bilan financier de la réalisation de ce projet afin de déterminer les sommes dues à chacune des parties.

4.3. Gestion / Mesures d'atténuation des risques du portefeuille des PPP

La surveillance des risques budgétaires de l'État, y compris des Entreprises publique et des Collectivités territoriales Décentralisées demeure de manière globale le pilier de la stratégie de réduction des risques budgétaires de toutes les activités mises en œuvre par l'État, y compris des projets PPP.

S'agissant des projets PPP, le ministère des Finances a pris le leadership du processus de gestion des risques budgétaires liés, en mettant en place un dispositif de veille permanente devant formuler les avis de soutenabilité budgétaire des projets PPP.

Ce comité, prévu au sens du décret n°2014/2343/PM du 31 juillet 2014 modifiant et complétant certaines dispositions du décret 2008/0115/PM du 24 janvier 2008 précisant les modalités d'application de la loi 2006/012 du 29 décembre 2006 fixant le régime général des contrats de partenariat, a pour objectif principal l'encadrement de l'accumulation des engagements conditionnels liés aux projets PPP de l'État, à travers l'évaluation de la soutenabilité budgétaire de ces projets. Cette instance créée par décision n°0000458/D/MINFI/SG du 03 mai 2016 par le Ministre des Finances a été réorganisée par décision n°00000869/MINFI/SG du 22 septembre 2020 avec pour objectif de clarifier son rôle, de préciser les délais de préparation des différents avis et d'associer d'autres administrations à l'examen des dossiers de faisabilité.

À ce jour, Les études de faisabilité de projets de partenariats publics privés sont transmises à ce comité pour analyse et avis de soutenabilité budgétaire. Sa saisine devra être systématisée conformément aux dispositions du décret suscit.

CHAPITRE 5 : RISQUES LIES AU SECTEUR FINANCIER

Les risques budgétaires liés au secteur financier concernent aussi bien ceux relatifs à la restructuration des banques et des établissements financiers que les risques liés aux dividendes et aux impôts, les risques liés aux liquidités et les risques de découverts.

5.1. Les risques budgétaires relatifs à la restructuration des banques et des établissements financiers.

Le secteur financier regroupe le secteur bancaire notamment les banques et établissements financiers à caractère bancaire ainsi que les établissements de microfinance. Les établissements de crédits (banques et établissements financiers à caractère bancaire) sont exposés à des risques financiers, notamment les risques de crédit et de marché. La non maîtrise ou la mauvaise gestion de ces risques et/ou les infractions vis-à-vis de la réglementation peuvent aboutir, après une série de mesures administratives et la mise en œuvre des actions de supervision, à la prise de sanctions telles que la mise sous administration provisoire ou la mise en liquidation. Les risques liés au secteur financier sont suivis par la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire du Ministère des Finances.

La décision de la mise sous administration provisoire ou la mise en liquidation d'un établissement de microfinance ou d'un établissement de crédits est à l'appréciation de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) qui conformément à la convention du 16 octobre 1990 qui la crée, prononce des sanctions et en réfère au Ministre des finances (autorité monétaire nationale) qui engagera des mesures visant à la nomination d'un administrateur provisoire ou d'un liquidateur.

Cette situation peut engendrer des risques budgétaires parmi lesquels les risques liés à la restructuration des banques à capitaux majoritairement privés.

Ce risque se manifeste par l'intervention de l'État soit pour résorber le déficit d'une banque, soit pour rendre la banque publique conforme aux normes internationales.

Au Cameroun, deux banques commerciales à capitaux majoritairement privés, NFC Bank et UBC Bank, présentent des états financiers dont les résultats se dégradent d'année en année en raison notamment du niveau important de sinistralité du portefeuille des créances sur leurs clientèles respectives.

Au regard de leur forte implantation dans les zones en conflit, une mise en liquidation de ces banques entraînerait une perte importante du volume de l'épargne de nos compatriotes vivant dans ces régions et cristalliserait les tensions.

L'État, en collaboration avec les actionnaires historiques de ces banques a élaboré en 2022 un plan de restructuration qui pour l'essentiel s'appuie sur les leviers suivants : l'apurement des pertes à travers l'absorption du capital social, le rachat du portefeuille....

Ce plan de restructuration prévoit la recapitalisation de chaque banque à hauteur de 10 milliards de FCFA chacune et un désengagement de l'État dès redressement par la cession de tout ou partie de ses actions à des investisseurs de référence.

5.2. Les risques liés aux dividendes et aux impôts

Depuis l'apparition de la pandémie à coronavirus, l'État a perdu les recettes relatives aux dividendes et aux impôts habituellement payés par les banques. Lorsqu'on sait qu'avant la pandémie, la BEAC, SCB et la SG étaient les seuls établissements financiers qui avaient l'habitude de payer leurs dividendes.

5.3. Les risques liés aux liquidités

Il s'agit ici des fonds déposés par certaines entités publiques dans les banques commerciales, alors même que l'État est souvent obligé d'avoir recours au marché des capitaux pour rechercher les ressources, en vue du financement de son déficit budgétaire. Les récentes investigations ont d'ailleurs permis de constater que les entités publiques (EP, CTD...) disposent de plus de 1 000 milliards dans leurs comptes ouverts dans les banques commerciales.

5.4. Les risques liés aux découverts

Le risque lié aux découverts est généralement le fait de certains Chefs des exécutifs municipaux qui, par des mécanismes peu orthodoxes se permettent souvent sans l'autorisation de l'organe délibérant à faire recours aux découverts bancaires.

5.5. Gestion / Mesures d'atténuation des risques liés au secteur financier

Les mesures d'atténuation s'inscrivent principalement dans le cadre de la supervision de la Banque Centrale.

Les mesures d'atténuation feront l'objet d'analyses renforcées dans le cadre des prochains exercices de rédaction du rapport.

CHAPITRE 6 : AUTRES RISQUES SPECIFIQUES

Dans le cadre de cette première édition, les autres risques spécifiques aussi bien les litiges et le contentieux suivis par la Division des Affaires Juridiques du MINFI, les risques liés aux catastrophes naturelles suivi par le MINEPDED et le MINEPAT, les risques liés à la mobilisation des recettes douanière suivis par le MINFI, les risques liés à la mobilisation des recettes fiscales suivis par le MINFI et les risques liés à la mobilisation des appuis budgétaires suivis par le MINFI et le MINEPAT.

6.1. Risques de litiges et de contentieux

En vertu de la compétence dévolue dans le suivi et l'exécution des décisions de justice concernant l'État, le Ministère des Finances assure la prise en charge financière des condamnations juridictionnelles rendues exclusivement contre l'État. Cette prise en charge financière ne s'étend donc pas aux condamnations juridictionnelles contre les entreprises publiques, les établissements publics administratifs, et collectivités territoriales décentralisées, en raison de la personnalité juridique et de l'autonomie financière de ces entités.

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
6.1.1.	<i>Dépassement de la provision budgétaire dédiée à la prise en charge des décisions de justice rendues contre l'État par les juridictions nationales</i>	L'augmentation graduelle des intérêts de retards attachés au montant principal de la condamnation juridictionnelle rendue contre l'État	Élevé	Élevé
6.1.2.	<i>Dépassement de la provision budgétaire dédiée à la prise en charge des décisions de justice rendues contre l'État par les juridictions supranationales</i>	L'augmentation graduelle des intérêts de retards attachés au montant principal de la condamnation juridictionnelle rendue contre l'État	Élevé	Élevé
6.1.3.	<i>Dépassement de la provision budgétaire dédiée à la prise en charge des décisions rendues contre l'État par les instances arbitrales</i>	L'augmentation des intérêts de retards attachés au montant principal de la condamnation arbitrale rendue contre l'État	Élevé	Élevé

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible Risque Moyen Risque Fort

6.1.1. Analyse des risques de litiges et contentieux :

- En l'espèce, le risque budgétaire résulte de l'écart entre la quotité inférieure de la provision allouée pour le règlement des condamnations juridictionnelles contre de l'État d'une part, et le montant élevé des sommes à verser au profit des requérants d'autre part ;
- Concernant spécifiquement l'État, les condamnations susmentionnées génèrent des risques dont l'incidence est de rompre l'équilibre budgétaire entre les recettes projetées et les dépenses résultant du principal du montant principal à payer consécutivement aux décisions de justice ;

- Le risque susmentionné est accru par les intérêts de retard attachés au montant principal de la créance juridictionnelle due par l'État ;
- Quantitativement, au titre de l'année 2021, pour un total de 52 procédures juridictionnelles, le montant des condamnations contre l'État est de FCFA 34 018 630 572. En sus de ce montant global, il est à noter qu'une seule affaire actuellement pendante auprès des juridictions arbitrales recèle un risque financier évalué à 23 milliards de FCFA ;
- le risque budgétaire lié aux litiges et contentieux a fait l'objet d'études lors de deux ateliers conduits par la Division des Affaires Juridiques du Ministère des Finances, à savoir : en premier lieu, l'atelier portant sur « La mitigation des risques liés à la gestion du contentieux de l'État et ses conséquences pécuniaires » ; et en second lieu, l'atelier traitant de « La mitigation des risques contentieux dans l'exercice des certaines fonctions par les responsables du Ministère des Finances : les cas des contrôleurs financiers et comptables publics ».

6.1.2. Gestion préventive du risque :

1 -/ mesures préconisées au plan organique : pour éviter que l'État soit condamné à payer des montants mirobolants, il convient de s'assurer que ses représentants ont les compétences requises (profil, aptitudes probantes, et formations spécialisées au suivi des procédures juridictionnelles internes et supranationales) pour assurer efficacement la défense des intérêts publics lors des audiences devant les juridictions nationales et supranationales ;

2-/ mesures préconisées au plan procédural : pour éviter que le Trésor public ne décaisse des montants élevés au terme des procédures juridictionnelles, il convient de privilégier les procédures transactionnelles avec le requérant afin d'éteindre l'action publique et économiser les deniers publics.

6.1.3. Gestion curative du risque:

1-/ mesures préconisées au plan budgétaire : pour éviter que les intérêts de retards attachés à l'inexécution des décisions de justice ne dépassent le montant principal des condamnations, il convient de provisionner une somme fondée sur les estimations transmises à la Direction Générale du Budget par la Division des Affaires Juridiques du MINFI ;

2-/mesures préconisées au plan comptable : il convient de procéder à l'apurement de toutes les condamnations contre l'État, en sommant les créances internes transmises par la DAJ, et les créances supranationales transmises par les représentations diplomatiques et consulaires de la République du Cameroun.

6.2. Risques liés aux catastrophes naturelles

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
6.2.1.	Risque lié aux éruptions de gaz toxiques	Moyens pour évacuer les blessés, leurs apporter les premiers soins, évacuer les zones sinistrées et recaser les populations en question	Faible	Faible
6.2.2.	Risque lié à l'inondation et l'éboulement	Moyens pour évacuer les blessés, leurs apporter les premiers soins, évacuer les zones sinistrées et recaser les populations en question. Cas d'épidémies de choléra qui augmentent le taux de victimes.	Élevé	Moyen

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible ■ Risque Moyen ■ Risque Fort ■

Les catastrophes naturelles sont des événements d'origine brutale qui sont en relation avec des événements climatiques. Le bilan tant sur le plan humain que financier est souvent très lourd surtout pour les pays sous-développés ou en voie de développement comme c'est le cas du Cameroun.

Au rang des catastrophes naturelles que le Cameroun a eu à gérer se retrouvent également les épidémies, la sécheresse qui causent la famine, les glissements de terrain, des naufrages ou encore des invasions d'insectes qui détruisent les récoltes particulièrement dans la région de l'Extrême-Nord, déjà très handicapée par la nature.

Le Cameroun a ainsi enregistré des inondations et des émanations de gaz toxique ainsi que des éruptions et des séismes, ces deux types ayant des incidences pas très reluisantes qui freinent le développement du pays.

6.2.1. Identification des risques liés aux catastrophes naturelles et impacts

Le Cameroun a enregistré à plusieurs reprises des cas d'inondation et ce dans diverses régions du pays que ce soit dans des zones urbaines ou rurales. Les inondations sont certes saisonnières mais leur arrivée entraîne des conséquences parfois irréversibles. En effet la position du Cameroun favorise la survenance des inondations, la région de l'extrême-Nord particulièrement étant réputée pour ses orages forts destructeurs.

A. Risque lié à l'inondation et l'éboulement

Plusieurs facteurs supplémentaires contribuent à la survenance des inondations notamment des pluies torrentielles, le déboisement, l'érosion qui appauvrissent les sols, qui deviennent incapables de retenir les grandes quantités d'eau. De même, l'installation anarchique des populations augmente ces risques. Les populations sont en effet assez mal informées sur les plans d'urbanisation quand ils existent ; les constructions sont faites dans des zones marécageuses comme c'est le cas dans les quartiers tels que Bépanda, un quartier peuplé de la ville de Douala. Par ailleurs la proximité des fleuves dans la partie Nord du pays avec les habitations risque d'aboutir à des inondations dues à l'affaissement desdits fleuves. Dans cette zone, le climat est assez particulier. Il se trouve en effet qu'il y a un certain déséquilibre ; à une

longue saison sèche de novembre à mai, se succède une courte saison de pluie qui elle va de mai à octobre. Il arrive même qu'il y ait des années de sécheresse et d'autres de fortes précipitations. En outre le même problème peut survenir si l'un des barrages que compte le Cameroun venait à se rompre.

En fait les retombées tant sur le plan financier que matériel et humain sont des plus lourds. Le Cameroun se doit à cet égard de déboursier des millions de FCFA lors de la survenance de ces inondations. Cet argent qui vise à évacuer les blessés, leurs apporter les premiers soins, évacuer les zones sinistrées et recaser les populations en question. Après la plupart des inondations, on assiste à des cas d'épidémies de choléra qui augmentent le taux de victimes.

B. Risque lié aux éruptions de gaz toxiques

Le Cameroun a aussi connu des émanations de gaz toxique principalement dans le lac Monoun en 1984 et le lac Nyos en 1986. Le lac Monoun est situé dans la région du Nord-ouest ; c'est un lac aux dimensions pas très grandes mais dont l'émanation de gaz a réussi à causer la mort d'environ 40 personnes.

Deux années plus tard, le Lac Nyos, situé près du lac Monoun connaît le même phénomène naturel mais cette fois ci avec plus de dégâts que la première émanation du lac Monoun. D'origine récente, il est situé dans la ligne de faille volcanique du Cameroun et s'est formé à la suite des éruptions volcaniques. Les gaz émis par ces lacs étaient composés en grande majorité du CO₂ et d'autres gaz en très faible quantité dissous au fond du lac. Les études menées ont montré que ce phénomène était dû à une augmentation de la température de l'eau et de la concentration de gaz dans ces lacs.

Les personnes ou le bétail qui ont perdu la vie lors de cette catastrophe l'ont été par asphyxie. Les survivants ont dû être recasés dans un état de promiscuité et dans des conditions pas très sanitaires, urgence oblige.

Le Cameroun n'était pas en effet préparé à ce type de catastrophes ; il a fallu faire appel à l'aide internationale. Cette aide a permis la construction des zones de recasement, des infrastructures minimales pour les besoins des populations.

Cependant, ces mesures n'ont pas suffi, puisque les populations riveraines du lac Nyos vivaient essentiellement de l'agriculture et de l'élevage. Les populations déplacées pour la plupart vivent encore sur les sites de recasement alors que leur présence ne devait être que transitoire sur ces lieux. Les mesures d'accompagnement véritables n'ont pas été apportées à long terme.

Il reste malheureusement encore une grande quantité de CO₂ dans ces lacs et le risque de survenance de nouvelles émanations lacustres n'est pas à exclure. C'est la raison pour laquelle, avec l'appui de la communauté internationale, ont été entreprises des opérations de dégazage des lacs Nyos et Monoun. Ces opérations de dégazage sont d'une importance capitale pour l'environnement et doivent être faites le plus rapidement possible. Les opérations de dégazage sont en cours avec l'appui des partenaires internationaux.

Tableau 16 : Liste des catastrophes

Dénomination	Lieu	Catégorie	Date	Morts	Blessés	Observations et circonstances
Déraillement Intercity à Eseka	ESEKA	Crash ferroviaire	21 octobre 2016	79	700	<i>Un train de la compagnie CAMRAIL, du groupe Bolloré transportant environ 1500 personnes a déraillé à l'entrée de la gare d'Eséka. Des wagons supplémentaires avaient été ajoutés au départ à Yaoundé afin de faire face à une forte affluence. Quelques heures plus tôt, un effondrement de la chaussée qui relie Douala et Yaoundé, avait incité la population à se rabattre sur le train.</i>
Route Douala-Bafoussam		Accident de la route	4 mai 2016	30	30	<i>Un grave accident de la circulation survenu, autour de 2h du matin impliquant un bus de transport de personnes et un camion de marchandises, a causé la mort d'au moins 30 personnes, et fait une trentaine de blessés, sur l'axe Douala-Bafoussam (Ouest).</i>
Bousculade à la Mecque	La Mecque (Arabie Saoudite)		24 septembre 2015	76		
Inondations et rupture de digues	MAGA		2012			
Boumnyebel	BOUMNYE BEL	Accident de la route	22 février 2011	40		
Mbanga Pongo	MBANGA PONGO (près de Douala)	Crash aérien	5 mai 2007	114	0	Crash du Boeing AC de la compagnie KENYA AIRWAYS
Pouma	POUMA	Accident de la route	25 janvier 2003	70	20	<i>Deux autobus de compagnies privées transportant une centaine de passagers au total se sont heurtés de face après avoir chacun dépassé un grumier et un véhicule 4X4. Le plus gros des autobus est tombé dans une rivière bordant la route. Tous les passagers du petit bus transportant une trentaine de personnes sont décédés sur le coup</i>
Nsam SCDP	YAOUNDE	Incendie	14 février 1998			
Crash CAMAIR	DOUALA	Crash aérien	3 décembre 1995	71		Crash de l'avion NYONG de la compagnie CAMEROON AIRLINES
Lac Nyos		Eruption de gaz toxique	21 Aout 1986	1700		
Lac Monoun	Village Ndjindoun	Eruption de gaz toxique	1984	37		

6.2.2. Gestion / Mesures d'atténuation des risques liés aux catastrophes naturelles

Les politiques de gestion des catastrophes sont élaborées et exécutées par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD) à travers la Direction de la Protection Civile (DPC). Cette instance a une envergure transversale et fait l'objet d'une synergie interministérielle. La protection civile constitue l'un des trois axes stratégiques majeurs des attributions du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation depuis l'organisation du travail gouvernemental du 09 décembre 2011. Les grands chantiers de la protection civile portent principalement sur le Programme National de Prévention et de Gestion des Catastrophes (PNGC), l'Observatoire National des Risques (ONR), le Plan de contingence et les plans ORSEC.

Le Plan National de Contingence ambitionne de mettre en place une stratégie efficace de réponse aux catastrophes déclinée en actions synergiques et coordonnées. Élaboré en 2002, il a été révisé en 2006 et 2011 et testé en 2007. Cet outil est appelé à jouer un rôle de premier plan dans le processus de gestion des catastrophes. À ce titre, il permet de procéder à l'inventaire et à l'analyse des risques sur l'ensemble du territoire, à la définition des mécanismes y afférents en matière de prévention, de préparation, d'intervention et de réhabilitation.

Le Plan ORSEC est un instrument préparé à l'échelle des départements pour répondre efficacement à toute catastrophe qui y surviendrait. Il repose sur les principes d'anticipation, de

prévision participative et de veille permanente. Étant donné que les enjeux peuvent changer, cet outil est aussi sujet à révision. Jusqu'en 2016, 13 Plans ORSEC étaient élaborés au Cameroun. Au plan organisationnel, trois principaux organes de coordination sont créés : le Conseil National de la Protection Civile (CNPC) qui est un organe consultatif placé sous la responsabilité du Secrétaire Général de la Présidence de la République, l'ONR et la Plate-forme Nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes (PN2RC). Au niveau opérationnel, les Cellules de Veille Sécuritaire, la Commission d'Agrément des Plans d'Urgence et la Commission d'Analyse des Risques de Construction sont les instances chargées de mettre en œuvre les mesures de Protection Civile. Cameroun.

Au plan législatif, la loi n°86/016 du 06 décembre 1986 portant réorganisation générale de la protection civile au Cameroun, la loi n° 96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre sur la gestion de l'environnement au Cameroun et celle du 21 avril 2004 et portant le n° 2004/003 régissant l'urbanisme sont les plus pertinentes. Du point de vue réglementaire, de la panoplie des textes qui existent, on retiendra : le décret n°96/054 du 12 mars 1996 fixant la composition et les attributions du Conseil National de la Protection civile ; le décret n° 98/031 du 09 mars 1998 portant organisation des plans d'urgence et de secours en cas de catastrophe ou de risque majeur ; l'arrêté n° 037/PM du 19 mars 2003 portant création, organisation et fonctionnement d'un Observatoire National des Risques et l'arrêté n°0000120/A :MINATD/DPC/CEP/CEA2 du 17 septembre portant création, organisation.

6.3. Risques budgétaires liés à la mobilisation des recettes douanières

Les finances publiques sont exposées à des risques budgétaires qui peuvent se traduire par un écart entre les prévisions de recettes et leurs réalisations effectives en fin d'exercice budgétaire. Dans le cadre spécifique des recettes douanières, cette situation peut survenir à la suite de plusieurs types de chocs potentiels. Dans la catégorisation internationale des risques budgétaires, les risques liés à la mobilisation des recettes douanières, fiscales et des appuis budgétaires sont classés parmi les risques budgétaires spécifiques.

Identification du risque	Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
		(Faible-moyen-élevé*)	
<i>Risque lié au taux de croissance</i>	<i>Risque de variation sensible et à la baisse du taux de croissance par rapport au taux de croissance anticipé</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Risque lié aux prévisions</i>	<i>Risque de prévisions trop optimistes des recettes douanières</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Risque lié à la dépense fiscale</i>	<i>Risque lié à l'impact de dépense fiscale sur la mobilisation des recettes douanières</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Risques liés aux hydrocarbures</i>	<i>-Risque de variation sensible des volumes importés et/ou exportés. -Risque de non-paiement de la dette de certains marketeurs ou de la SONARA</i>	<i>Faible</i>	<i>Moyen</i>
<i>Risques sanitaires</i>	<i>Risque d'apparition des épidémies ou pandémies pouvant modifier de manière sensible le volume d'échanges entre le Cameroun et l'Extérieur</i>	<i>Faible</i>	<i>Moyen</i>
<i>Risques sécuritaires</i>	<i>Risque lié à la survenance d'une crise sécuritaire dans certaines régions frontalières du pays</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Risques géopolitiques</i>	<i>Risque lié à la survenance d'une crise géopolitique dans un ou plusieurs pays entretenant des relations commerciales importantes avec le pays</i>	<i>Faible</i>	<i>Moyen</i>

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20%.

Dans l'historique des prévisions et des réalisations en matière de recettes douanières, la Direction Générale des Douanes a plus souvent alterné entre les écarts positifs et négatifs. Le tableau ci-après recense l'ensemble des prévisions et des réalisations entre 2005 et 2021.

Tableau 17 : Évolution des recettes douanières entre 2005 et 2021 (en milliards de FCFA)

ANNEES	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Taux de réalisation (2)/(1)	Variations absolues (2)-(1)	Variations relatives
2005	354,0	346,7	97,9%	-7,3	-2,1%
2006	375,0	375,4	100,1%	0,4	0,1%
2007	411,0	401,3	97,6%	-9,7	-2,4%
2008	435,0	443,5	101,9%	8,5	1,9%
2009	468,0	466,9	99,8%	-1,1	-0,2%
2010	499,0	503,5	100,9%	4,5	0,9%
2011	550,0	545,3	99,1%	-4,7	-0,9%
2012	550,0	595,5	108,3%	45,5	8,3%
2013	638,0	597,4	93,6%	-40,6	-6,4%
2014	638,0	700,2	109,7%	62,2	9,7%
2015	692,7	678,1	97,9%	-14,6	-2,1%
2016	752,1	683,8	90,9%	-68,3	-9,1%
2017	800,1	732,7	91,6%	-67,4	-8,4%
2018	800,0	803,2	100,4%	3,2	0,4%
2019	850,0	840,0	98,8%	-10,0	-1,2%
2020	650,0	707,8	108,9%	57,8	8,9%
2021	804,7	852,3	105,9%	47,6	5,9%

Source : DGD

On peut observer à partir de ce tableau que le taux de réalisation le plus bas (90,9%) de la Direction Générale des Douanes date de 2016, correspondant à un écart absolu de -68,3 milliards de FCFA. Cet écart record peut s'expliquer par plusieurs raisons : (i) La ratification des accords de partenariat économique en 2016 ; (ii) La baisse des cours du pétrole et des autres matières premières sur le marché international en 2015 qui a ralenti le niveau de croissance du pays ; (iii) Le début de la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en 2016. La baisse des cours du pétrole et des autres matières premières constitue un risque macroéconomique important car elle a un impact négatif sur le taux de croissance, ce qui réduit de manière significative les importations du pays et donc les recettes douanières. Il s'agit dès lors d'un **risque macroéconomique** dont la probabilité de survenance est faible (pas d'observation d'un écart significatif du taux de croissance sur les 10 années précédentes). De manière générale, tout choc pouvant impacter négativement le taux de croissance anticipé du pays représente un risque pour les recettes douanières. En effet, les projections de recettes s'appuient essentiellement sur le taux de croissance du PIB nominal.

Les courbes ci-dessous (cf. graphiques 1 et 2) nous présentent l'évolution des prévisions et des réalisations des recettes douanières ainsi que l'évolution des écarts entre les réalisations de la Direction Générale des Douanes et les prévisions de recettes entre 2005 et 2021.

Gestion / Mesures d'atténuation

- Le rendement fiscal des mesures nouvelles inscrites dans la LF 2021 notamment celles relatives au prélèvement du Droit d'Accises à l'importation de certaines marchandises qui a produit des recettes supplémentaires 6,9 milliards de FCFA ;
- La bonne tenue du contentieux douanier, matérialisée par la nette augmentation des droits compromis et éludés de 13,1 milliards FCFA en 2021 contre 9,9 milliards FCFA en 2020, soit une hausse de 32,2% ;
- Les évaluations effectuées indiquent un taux de réduction des restes à recouvrer (RAR) de 22,1% en 2021 contre 13,5% en 2020, soit une amélioration de 8,6 points ;
- La taxation modérée des produits destinés à l'exportation, afin de renforcer leur compétitivité et l'équilibre de la balance des paiements ;
- Le renforcement des mesures de contrôle des opérations financières du commerce extérieur en rapport avec l'activité douanière.

Par ailleurs, les risques liés aux hydrocarbures concernent principalement la non atteinte des volumes de production, des volumes d'exportation, des volumes d'importation et des niveaux des prix. Les recettes douanières issues des opérations sur les hydrocarbures au Cameroun représentent une part significative des recettes globales (plus de 10%). Cette proportion peut varier fortement d'une année à une autre en raison des régimes des opérations des marketeurs et de la SONARA qui bénéficient des facilités d'enlèvement à l'importation et qui, de ce fait, payent les droits et taxes à postériori. Les risques liés aux variations de volumes importés ou exportés ou des prix peuvent donc certes impacter les recettes douanières, mais l'impact serait moyen ou faible. Le principal risque concerne donc le paiement de la dette des marketeurs et de la SONARA. L'incendie de la SONARA en 2019 a mis cette structure dans l'incapacité de payer ses dettes douanières, mettant la DGD en attente et l'exposant de ce fait aux risques de non atteinte des objectifs fixés.

En ce qui concerne les dépenses fiscales, il y a de relever d'emblée que la dépense fiscale peut se définir comme un ensemble de mesures dérogatoires au régime de droit commun qui occasionnent des pertes de recettes pour l'État, dans le but de susciter un comportement économique particulier de la part des contribuables, ou de subventionner certains groupes sociaux.

Au plan douanier, elle prend les différentes formes suivantes : exonérations, taux réduits, franchises et autres abattements de droits et taxes de douane.

Il convient également de relever que la genèse d'un projet sur l'évaluation des dépenses fiscales trouve son essence dans l'efficacité et la rationalisation ces dépenses. En raison du fait qu'elles engendrent un manque à gagner important pour le budget de l'État, il serait judicieux d'interroger la pertinence ou l'atteinte des objectifs escomptés par ces mesures dérogatoires.

A titre d'exemple, la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre le Cameroun et l'Union Européenne au 31 décembre 2021 présente un montant de dépense fiscale évalué à FCFA 15,7 milliards de FCFA contre 9,6 milliards de FCFA en 2020 soit une hausse de 6,1 milliards de FCFA en valeur absolue et 64% en valeur relative. Par ailleurs, le montant total de la dépense fiscale depuis le 04 août 2016, date du début du démantèlement tarifaire s'élève à 39,2 milliards de FCFA en fin 2021.

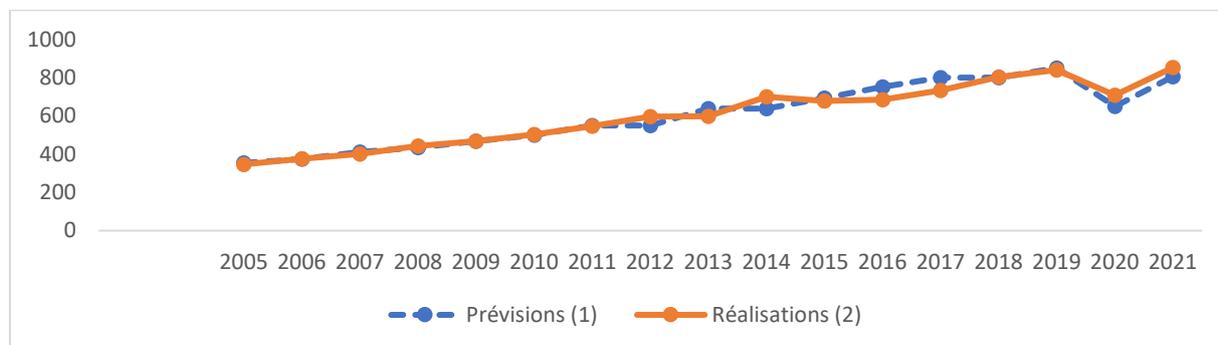
De même, l'on relève l'accroissement du champ de la dépense fiscale engendrée par la mise en œuvre des facilités fiscales et douanières concédées aux entreprises agréées au régime de la Loi

n°2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun.

Mesure d'atténuation

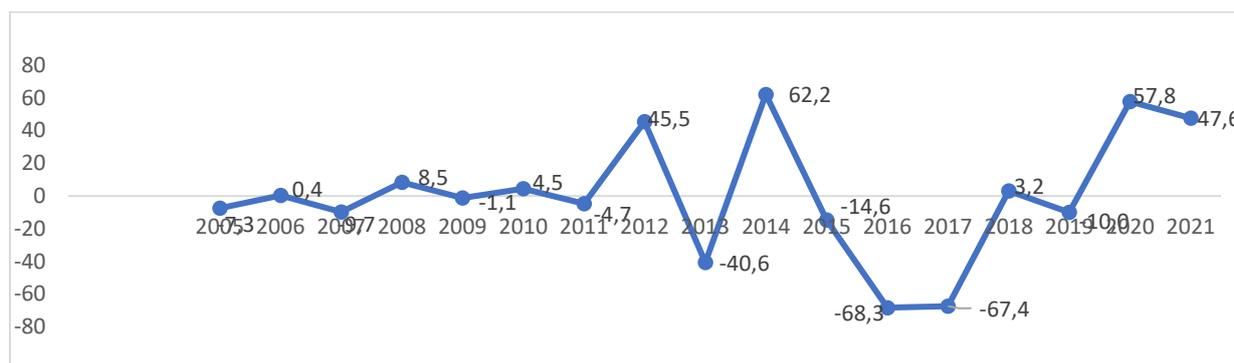
- La rationalisation et la maîtrise de la dépense fiscale à travers notamment l'optimisation de la collaboration entre la Direction Générale des Douanes et la Direction Générale des Impôts dans le cadre de l'évaluation de la dépense fiscale pour chaque exercice.

Graphique 6 : Évolution des prévisions et des réalisations des recettes douanières entre 2005 et 2021.



Source : DGD

Graphique 7 : Évolution des écarts absolus entre les réalisations effectives et les prévisions de recettes douanières de 2005 à 2021 (En milliards de FCFA).



Source : DGD

On remarque à partir du graphique 2 que les écarts entre 2005 et 2021 varient en dents de scie à l'exception de la période 2015-2017, marquée par une succession de sous-performance de la Direction Générale des douanes par rapport aux prévisions de recettes suite à un pique de performance observé en 2014 avec un surplus de 62,2 milliards de franc CFA. Toutefois, le graphique 1 montre que les réalisations épousent assez bien les prévisions. Les écarts ayant pu impacter significativement les prévisions de l'État se situent entre 2016 et 2017 (-68,3 milliards et -67,4 milliards respectivement). Ces défauts remarquables font suite à une sous-performance également observée en 2015 mais ne sont très probablement pas attribuables à des prévisions trop optimistes des recettes, mais plutôt à des chocs macroéconomiques et sécuritaires. Toutefois, les prévisions trop optimistes des recettes douanières constituent un **risque institutionnel** pour les recettes douanières.

Sur le plan sanitaire, la pandémie de Covid19 a démarré officiellement au Cameroun le 6 mars 2020. Comme la plupart des pays du monde, le Cameroun a pris des mesures pour s'adapter aux chocs causés par cette pandémie. En effet, les restrictions adoptées par la plupart des pays du monde ont eu entre autres un impact direct sur la mobilisation des recettes douanières. L'objectif annuel initial de recettes assigné à la Direction Générale des Douanes était de 859,2

milliards. Il a été ramené à 650,0 milliards pour tenir compte des effets de la crise sanitaire liés à la COVID 19. Ce nouvel objectif était donc en baisse de 24,35% (-209,2 milliards) par rapport aux prévisions initiales de 2020. Au cours de cette année, l'Administration des Douanes a mobilisé un montant global de recettes budgétaires de 707,8 milliards. On peut donc estimer que l'impact de la pandémie de covid19 sur les recettes douanières en 2020 (Toute chose égale par ailleurs) est de l'ordre de 17,62% sur les prévisions initiales. Les risques sanitaires constituent donc des risques budgétaires pouvant impacter la mobilisation de recettes douanières. Toutefois, la probabilité de survenance d'une épidémie susceptible d'impacter significativement les recettes douanières est faible.

Mesures d'atténuation :

- L'admission en exonération totale des droits et taxes de douane en faveur des produits et équipements objets des marchés spéciaux de lutte contre la pandémie de la COVID-19 ;
- La réduction des contacts physiques entre le Service et les usagers par l'accélération du processus de dématérialisation des procédures à travers notamment la mise en service et le déploiement du Système d'information Douanier CAMCIS (Cameroon Customs Information System) ;
- La généralisation de la politique de paiement des droits et taxes de douane par des moyens électroniques qui participe à la réduction des contacts physiques.

Sur le plan sécuritaire, l'insécurité dans une zone du pays peut réduire significativement les échanges avec les pays voisins de cette zone et de fait impacter les recettes douanières. De même, une crise sécuritaire dans un pays voisin peut avoir les mêmes conséquences comme cela a été le cas avec la crise Centrafricaine. La survenance inattendue d'une telle crise est un risque douanier peu probable (probabilité inférieure à 5%) comme ce fut par exemple le cas en 2016 avec l'avènement de la crise anglophone, mais son impact sur les recettes est fonction de la zone de trouble et du volume des échanges avec les pays voisins concernés.

Mesures d'atténuation :

- Mise en œuvre de la mission de participation à la sécurité nationale dévolue à l'Administration des Douanes ;
- Intensification des mesures de lutte contre la fraude commerciale et les grands trafics illicites à travers notamment le renforcement de la police du rayon des douanes, la poursuite du déploiement de l'opération Halte au Commerce Illicite (HALCOMI) sur l'ensemble du territoire, l'usage de l'application COSMOS relative au contrôle du statut douanier des véhicules importés au Cameroun, l'acquisition de matériels et moyens de détection et d'interception au profit des équipes opérationnelles, le développement du renseignement, tout ceci conduisant à des saisies de marchandises de fraude, de produits illicites et surtout de marchandises stratégiques ;
- Exploitation des bases de données de l'I24/7 (base de données criminelle d'INTERPOL) et du CEN (réseau douanier de lutte contre la fraude gérée par l'Organisation Mondiale des Douanes) ;
- L'article seizième de la loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 consacre un régime fiscal incitatif en guise de soutien à la reconstruction et au développement des Zones Économiquement Sinistrées (ZES).

Sur le plan géopolitique, l'activité douanière au cours des quatre premiers mois de l'année 2022 s'est déroulée dans un contexte de baisse drastique des activités à la porte induite par la hausse du baril de pétrole ainsi que le coût du fret, accentuée par une poussée inflationniste à l'échelle mondiale et la crise ukrainienne.

A titre d'exemple, sur la base des données de la DGD, l'on peut citer la baisse :

- Du nombre de manifestes aux ports de Douala et Kribi (-3,1%) ;
- Des titres de transport déclarés pour la mise à la consommation (-7,7%) et des conteneurs à l'entrée (-10,2%) ;
- Des performances dans l'ensemble des secteurs de douane.

Toutes ces baisses de performances ont un effet direct sur la mobilisation des recettes. Les risques géopolitiques constituent donc un risque budgétaire en matière de mobilisation des recettes douanières. La fermeture des frontières par des pays voisins est également un risque géopolitique qui a un impact direct sur les recettes douanières. Cela a déjà été observé avec des pays voisins du Cameroun que sont le Gabon et la Guinée Équatoriale.

Mesures d'atténuation :

- Instauration d'un abattement exceptionnel de 80% du montant du fret en guise d'accompagnement des importations de marchandises, afin d'atténuer l'impact de l'augmentation généralisée du coût du transport des marchandises.

6.4. Risques budgétaires liés à la mobilisation fiscale

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
1	Risque sanitaire	Risque d'apparition des épidémies ou pandémies pouvant entraîner la baisse des recettes fiscales à travers une batterie de mesures prise par le gouvernement	Faible	Moyen
2	Risques liés à la mobilisation des recettes propres	Évènement pouvant empêcher la Direction Générale des Impôts d'atteindre l'objectif de la Loi de finances	Moyen	Élevé
3	Risques sécuritaires liés à la mobilisation des recettes propres	Évènement qui peut constituer un obstacle à la mobilisation des recettes par la Direction Générale des Impôts	Moyen	Élevé
4	Risques liés aux catastrophes sur la mobilisation des recettes propres	Évènement pouvant entraver la mobilisation des recettes escomptée par la Direction Générale des Impôts	Moyen	Moyen
5	Risque lié à la dépense fiscale	Évènement lié à l'efficacité de la rationalisation de la dépense fiscale en vue de sa contribution dans les ressources propres de l'État	Moyen	Moyen

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible ■ Risque Moyen ■ Risque Fort ■

6.4.1. Risques sanitaires

La Direction générale des impôts n'est pas directement concernée par les risques sanitaires. Toutefois, l'apparition d'une épidémie ou pandémie comme le *covid 19* peut directement impacter ses activités.

S'agissant par exemple de la covid-19, conscient de l'environnement sanitaire le gouvernement a pris une batterie de mesures notamment :

- l'instauration des congés techniques du personnel non essentiel en raison de la baisse conjoncturelle de l'activité et des actions visant à limiter le nombre de cas de contamination ;
- la suspension des contrôles fiscaux s'appliquant aux vérifications générales de comptabilité prévues à l'article L11 du livre des procédures fiscales et d'une manière générale à toutes les interventions surplace au sein de l'entreprise ;
- le report du délai de dépôt des Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF) sans pénalités en cas d'acquittement du solde correspondant ;
- l'octroi de moratoires et de différés de paiement aux entreprises directement affectées par la crise sanitaire, suspendant les mesures de recouvrement forcé à l'encontre de celles-ci ;
- le soutien à la trésorerie des entreprises à travers l'allocation d'une enveloppe spéciale d'un montant défini par le gouvernement, pour l'apurement des stocks de crédits de TVA en attente de remboursement ;
- le report du délai de paiement de certains impôts comme la taxe foncière pour l'exercice 2020 ;
- la déductibilité totale pour la détermination de l'impôt sur les sociétés des dons et libéralités consentis par les entreprises pour la lutte contre la pandémie du COVID-19;
- l'exonération de la Taxe de séjour dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration pour une période définie par le gouvernement ;
- l'exonération de l'impôt libératoire et de la taxe de stationnement pour les taxis et motos taxis, ainsi que de la taxe à l'essieu pour une période définie par le gouvernement.

La persistance de la COVID-19 ou la survenance d'une autre épidémie peuvent dévier les projections des recettes fiscales et constituer un risque budgétaire.

6.4.2. Risques liés à la mobilisation des recettes propres

Les réformes réalisées par l'administration fiscale dans les domaines de la contribution au budget de l'État (*soit en moyenne 60% des recettes mobilisées*), du recouvrement des droits et taxes, de la politique fiscale ainsi que de l'administration de l'impôt lui ont permis non seulement d'atteindre les objectifs budgétaires assignés par les différentes loi de finances, mais aussi de les dépasser et ce, en dépit d'un environnement parfois peu favorable à l'instar des troubles sécuritaires dans certaines régions du pays, la chute brutale des cours du baril de pétrole, la fermeture momentanée des frontières terrestres et aériennes avec les pays voisins et du volume toujours important de la dépense fiscale.

Au regard des enjeux et défis imposés par un besoin en financement de l'État de plus en plus croissant, il sera davantage sollicité de la Direction Générale des Impôts des efforts supplémentaires. Ceci, dans un environnement de plus en plus complexe enclin à l'optimisation, la fraude et l'évasion fiscale.

L'atteinte des objectifs de la Loi de finances assignées à la Direction Générale des Impôts peut être plombée par plusieurs risques à savoir le :

- Risque lié au recouvrement des arriérés fiscaux ;
- Risque lié à la rationalisation de la dépense fiscale
- Risque lié au potentiel fiscal ;

- Risque lié à l'exactitude dans la déclaration ;
- Risque lié à la déclaration dans les délais.

Présentation des écarts sur la période 2012-2019

Au regard du tableau ci-dessous, les recettes fiscales non pétrolières sont passées de 1 053 milliards en 2012 à 1 947,7 milliards en 2019 soit près du double. À l'exception de 2012 et 2019 le taux de réalisation a toujours été au-dessus de 100%.

Tableau 18 : Évolution des recettes fiscales non pétrolières (en milliards de FCFA)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Objectifs	1076	1214	1240	1403,8	1565	1719	1912	2074
Réalisations	1 053	1 230,4	1 387,1	1 588,9	1 615,6	1 790,4	1 940,9	1 947,7
Taux de réalisation	97,9%	101,4%	111,9%	113,2%	103,2%	104,2%	101,5%	93,9%

Source : MINFI/DGI & Balance de Compte Trésor (BCT)

6.4.3. Principales mesures visant à assurer l'atteinte des objectifs fixés par la loi de finances

A. La consolidation des activités de suivi des structures opérationnelles

Face aux enjeux et défis à relever pour mobiliser les recettes fiscales nécessaires à la satisfaction des besoins de l'État, l'Administration fiscale s'efforce à trouver des réponses adaptées. Ainsi, la DGI a mis en place un dispositif permettant de faciliter le pilotage et le suivi des performances des structures opérationnelles. Ce dispositif est constitué des réunions de suivi des plans d'action (i), de suivi du rendement (ii) et des réunions mensuelles de coordination des services centraux et déconcentrés (iii).

B. La lutte contre l'optimisation, la fraude et l'évasion fiscale

La lutte contre l'optimisation, la fraude et l'évasion fiscale reposera sur :

- l'automatisation de l'échange d'informations financières avec les autres juridictions ;
- le recours aux technologies modernes de collecte, d'exploitation et gestion des informations à but fiscal (blockchain, big data, data mining, intelligence artificielle, etc.) ;
- la mise en œuvre des standards minima en matière de lutte contre l'évasion fiscale internationale, préconisés dans le cadre du projet Base Erosion and Profit Shifting (BEPS) ;
- l'arrimage progressif aux normes d'échange international de renseignements à des fins fiscales ;
- le renforcement de la répression pénale des infractions fiscales.

C. La coopération

❖ Avec les autres administrations

On peut souligner l'inexistence de cloisonnement entre la DGI et les autres administrations techniques notamment le renforcement de la collaboration avec la DGD qui en est une des illustrations les plus parfaites.

C'est ainsi que la DGD et la DGI dans leur fonctionnement quotidien font montre d'une collaboration des plus accomplies dans de nombreux domaines tels que la :

- Centralisation et l'automatisation des échanges des données sur une plateforme unique (FUSION) ;
- Mise en œuvre d'un fichier unique et commun de contribuables aux deux administrations.

❖ Avec le secteur privé

- le renforcement du dialogue entre la DGI et le secteur privé dans le cadre du Cameroon business forum (CBF) ;
- le paradigme Partenaire Fiscal Intégré (PFI).

D. La poursuite de la digitalisation de l'administration fiscale.

La vision de la DGI consiste à se transformer en une administration qui capitalise les NTIC pour accroître la mobilisation des ressources et améliorer la qualité du service rendu aux contribuables. C'est dans le cadre de l'implémentation des réformes d'administration fiscale que de nouveaux modes de paiement des impôts et taxes ont été développés et mis en production. En matière de consolidation des moyens de paiement des impôts et taxes on peut citer la :

- Généralisation du télépaiement comme modalité exclusive de règlement des impôts et taxes dans les Centres de Moyennes entreprises (CIME);
- Lancement des travaux d'intégration OTP-HARMONY-CADRE en vue du déversement automatisé de la comptabilité des émissions et des paiements des impôts et taxes ;
- Consolidation des fonctionnalités de la plateforme OTP en y intégrant tous les autres moyens de paiement (Carte bancaire, GIMAC, Mobile, Paypal, web, etc) ;
- Intégration prochaine d'une première vague d'établissements financiers (Campost, Express Union, Express Exchange, YOOME) ;
- Poursuite des travaux de réalisation de la réforme de paiement du timbre en ligne.

6.4.4. Risque sécuritaire

Depuis quelques années le Cameroun connaît d'importants problèmes sécuritaires. Ces problèmes se traduisent par une insécurité transfrontalière et interne affectant les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, de l'Est et de l'Extrême-Nord. Ils perturbent le rythme normal de l'activité économique, de la production des richesses et du fonctionnement normal des services publics dans ces régions.

La survenance de ces crises a pour effet d'entamer la confiance des investisseurs et des acteurs économiques, ralentissant ainsi le rythme de la production des biens et services avec des effets dépréciatifs sur l'économie de ces régions et partant leur contribution fiscale.

En réaction à cette situation, les pouvoirs publics ont adopté des mesures correctives.

- c'est ainsi que la loi n° 2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017 a consacré dans les dispositions de ses articles 121 et suivants des mesures spécifiques à la réhabilitation des zones économiquement sinistrées ;
- par la suite, le Premier Ministre Chef du Gouvernement a procédé à la signature du décret N°2019/3178/PM du 02 septembre 2019 précisant les modalités de mise en œuvre du statut des zones économiquement sinistrées et les conditions du bénéfice des avantages fiscaux y relatifs prévus par les dispositions des articles 121 et 121 bis du code ;
- par décret N°2019/3179/PM du 02 septembre 2019, le Premier Ministre a accordé le statut de zone économiquement sinistrée aux régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- dans le même ordre d'idées, l'article quinzisième de la loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 a consacré un régime spécifique à la relance de la filière banane. Ce dispositif consacre des avantages au bénéfice des entreprises relevant de cette filière et situées en zone économique sinistrée ;
- les entreprises de la filière banane situées en zone économiquement sinistrées bénéficient pour une période de sept (07) ans en vue de la relance de leurs activités, de l'exonération de la contribution des patentes, l'exonération de la TVA sur les acquisitions de biens et services, l'exonération des droits d'enregistrement sur les mutations immobilières, l'exonération de la taxe sur la propriété foncière, de l'exonération de la TVA sur les acquisitions d'intrants destinés à la production, de l'exonération de l'impôt sur les sociétés, y compris l'exonération des acomptes mensuels et du minimum de perception correspondants, la dispense des charges fiscales et patronales sur les salaires versés au personnel employé, du gel pendant une période de trois (03) ans, du paiement du résiduel de la dette fiscale résultant de l'application de la mesure spéciale de réduction des arriérés fiscaux des entreprises anciennes situées en zone économiquement sinistrée. Il peut toutefois avant le terme de cette période, faire l'objet d'une opération de compensation avec les créances des entreprises ci-dessus sur l'État.

Dans le même ordre d'idées, l'article seizième de la loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 consacre un dispositif soutien à la reconstruction et au développement des zones économiquement sinistrées qui permet d'admettre en déduction pour la détermination de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice fiscal clos au 31 décembre 2021, les dons et libéralités consentis dans le cadre du plan de reconstruction et de développement des zones économiquement sinistrées.

6.4.5. Les risques liés aux catastrophes sur les mobilisations des recettes fiscales

La notion de catastrophe peut se définir comme un risque qui recouvre l'ensemble des menaces que certains phénomènes et aléas naturels font peser sur des populations, des ouvrages et des

équipements. Plus ou moins violents, ces événements naturels sont toujours susceptibles d'être dangereux aux plans humain, économique ou environnemental.

En fonction de l'origine naturelle du processus générateur de risque (aléa), on peut distinguer les risques géophysiques (tremblements de terre et éruptions volcaniques), les risques météorologiques et climatiques (cyclones tropicaux, tempêtes, températures extrêmes, sécheresses et feux de brousses), les risques hydrologiques (inondations) et les risques morpho dynamiques comme les glissements de terrain.

L'histoire ancienne et récente du Cameroun attire l'attention sur la permanence des situations de crise qui découlent de certains aléas ou des situations anodines qui se transforment en véritables crises. Ces catastrophes, quelle que soit l'ampleur, cristallisent l'attention des pouvoirs publics. La réaction de ces derniers se manifeste par la mise sur pied de politiques publiques capables d'assurer une meilleure gestion des risques et des crises.

Parlant de celles pouvant impacter directement le budget on peut citer notamment : l'incendie de la SONARA et les inondations dans l'extrême nord notamment.

De manière générale, plusieurs facteurs accompagnent ce risque notamment :

- L'arrêt ou le ralentissement des activités dans les zones touchées par les catastrophes naturelles (inondations...)
- L'incendie de la SONARA (elle s'est produite dans la nuit du 31 mai au 1er juin 2019. Et a détruit une grande partie de son site). Avec un manque à gagner d'environ FCFA 70 milliards pour la DGI, la contribution au rendement de la DGI de la SONARA est passée de 5,3% en 2018 à 0,1% en 2019 ;
- Un ensemble de mesures fiscales prise par le gouvernement afin d'adresser les difficultés liées aux catastrophes à la lumière du rapport sur la dépense fiscale 2020, sur les zones économiquement sinistrées, nous pouvons citer entre autres :
- L'accord accordant simultanément des avantages fiscaux aux entreprises nouvelles et existantes qui réalisent des investissements nouveaux dans ces zones, ainsi qu'à celles qui procèdent à la reconstitution de leur outil de production ;
- S'agissant de celles qui procèdent à la réhabilitation de leur outil de production, elles bénéficient d'un crédit d'impôt de 30% des dépenses engagées, plafonné à 100 millions de FCFA et imputable dans la limite de trois exercices clos, suivant celui au titre duquel les dépenses ont été engagées.

6.4.6. Quelques mesures d'atténuations de ces risques

Les principales mesures d'atténuation des risques budgétaires considérés ici sont :

- Les mesures d'élargissement de l'assiette fiscale à travers la recherche de l'information à but fiscal, la mise en place du partenaire fiscal intégré (servant d'intermédiaire entre l'administration fiscale et les contribuables) l'augmentation de la taille du fichier national des contribuables à travers une sensibilisation visant la réduction des entreprises encore dans l'informel ;
- La rationalisation des mesures d'exonération fiscales visant les zones touchées par les catastrophes ;
- Le renforcement de la digitalisation de l'administration fiscale.

6.4.7. Risque lié à la dépense fiscale

Les dépenses fiscales visent à encourager certains comportements ou activités, ainsi qu'à aider certains groupes de contribuables qui se trouvent dans une situation particulière. Le gouvernement utilise notamment les dépenses fiscales pour soutenir le développement économique, encourager l'épargne en vue de la retraite, stimuler la recherche et le développement, soutenir financièrement les familles, inciter au travail et favoriser les dons de bienfaisance.

Les dépenses fiscales peuvent se définir comme des mesures particulières dérogeant au système fiscal de référence (SFR) qui occasionnent des pertes de recettes pour l'État, dans le but de susciter un comportement économique particulier de la part des contribuables, ou de subventionner certains groupes sociaux.

Il est important de préciser que la dépense fiscale peut prendre diverses formes. Il peut s'agir :

- Des déductions : montants déduits du revenu de référence pour obtenir une base d'imposition ;
- Des exonérations : montants exclus des bases d'imposition ;
- Des réductions de taux : taux d'imposition réduit appliqué à une catégorie de contribuables ou de transactions imposables ;
- Des franchises, des régimes suspensifs, et autres abattements de taux.

Il convient également de relever que la genèse d'un projet sur l'évaluation des dépenses fiscales trouve son essence dans l'efficacité et la rationalisation ces dépenses.

D'après le rapport sur l'évaluation des dépenses fiscales pour le compte de l'exercice 2020, Il ressort globalement de l'analyse, un niveau élevé de dépenses fiscales qui se situe à **F CFA 452,3 milliards**, représentant **17,7%** des recettes fiscales non pétrolières de l'exercice 2020 chiffrées à **2 560,6 milliards de FCFA**. Pour mémoire, la dépense fiscale de l'année 2019 s'élevait à **F CFA 584,7 milliards** et représentait **21%** de recettes fiscales non pétrolières de l'exercice 2019 chiffrées à **F CFA 2 784,6 milliards**.

Par rapport au PIB de 2020 estimé à **23 486,5 milliards de FCFA**, la dépense fiscale globale représente **1,9%** contre **2,6%** en 2019 soit une baisse **0,7 point**.

Aussi, à la lumière de ce rapport, et du fait que les dépenses fiscales engendrent un manque à gagner important pour le budget de l'État, il serait judicieux d'interroger la pertinence ou l'atteinte des objectifs escomptés par ces mesures dérogatoires.

À l'exemple on s'aperçoit généralement que les dépenses consenties par l'État ne sont pas reflétées automatiquement sur les ménages d'une part et les contribuables d'autre part. Des exactions sont souvent observées sur l'utilisation des titres d'exonération que l'administration fiscale délivre à certains contribuables. Par ailleurs, elles bénéficient plus aux ménages à revenu élevé relativement aux ménages pauvres, révèle ledit rapport. Ce même paradigme est observé entre les grands et les petits contribuables.

6.4.8. Mesures d'atténuation

Il faudrait dans un premier temps sensibiliser les usagers sur la dépense fiscale consentis par le gouvernement et par la suite mener une évaluation et ou enquête sur la pertinence de ces mesures auprès des bénéficiaires. Ceci, afin d'optimiser la rationalisation de la dépense fiscale.

En outre, l'on pourrait prévoir un régime de sanction pour ceux des contribuables qui bénéficient des mesures dérogatoires sans les refléter sur leur offre (exemple les établissements scolaires privés).

6.5. Risques liés à la mobilisation des appuis budgétaires

6.5.1. Impact du risque lié à la mobilisation des appuis budgétaires

La mobilisation des appuis budgétaires est soumise à un certain nombre de facteurs de risque qui peuvent avoir des impacts plus ou moins négatifs sur la performance du budget de l'État.

En effet, l'appui budgétaire est une opération d'aide au développement qui consiste à transférer directement des ressources d'un Partenaire Technique et Financier (PTF) vers le budget national du pays partenaire (Trésor Public du pays bénéficiaire), à qui il appartient de gérer ces fonds selon les modes de programmation et de gestion de ses finances publiques. Cet appui peut être général (contrat de bonne gouvernance et de développement) ou sectoriel (contrat de réforme sectoriel).

En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à atteindre un certain nombre d'objectifs fixés contractuellement avec le PTF.

Les risques liés à la mobilisation de ces ressources portent notamment sur : (i) la mobilité et la faible appropriation des acteurs institutionnels ; (ii) le non-ciblage des appuis budgétaires ; (iii) les conditionnalités de décaissement des appuis budgétaires.

(i) Risques liés à la mobilité et à la faible appropriation des acteurs institutionnels

Ces risques se manifestent à travers les changements des responsables chargés de la mise en œuvre des réformes retenues de commun accord avec le PTF et a pour effet de retarder le déclenchement de certains appuis budgétaire. Cette situation nécessite des efforts supplémentaires pour favoriser une nouvelle appropriation des dossiers et des enjeux avec quelques fois des retards enregistrés dans la mise en œuvre.

Par ailleurs, la faible appropriation de certains acteurs, de la nécessité de mettre en œuvre certaines réformes dans le respect des délais impartis, ainsi que des enjeux sur le financement du budget de l'État a également pour effet de retarder le décaissement de certains appuis budgétaires.

(ii) Risques liés au non-ciblage des appuis budgétaires

La non-affectation des appuis budgétaires entraine un manque d'intérêt des acteurs institutionnels devant réaliser des conditionnalités liées à ces appuis.

En effet, à la différence de dons et emprunts sur projets, les appuis budgétaires ne sont pas affectés à la réalisation d'opérations précises. De ce fait, les structures chargées de la mise en œuvre des indicateurs requis pour le décaissement des appuis budgétaires n'en bénéficient pas directement, au nom du principe de l'universalité budgétaire. Par conséquent, il est courant que les activités entrant en ligne de compte ne se retrouvent pas au centre des priorités.

Ainsi, la non-programmation de certaines activités occasionne quelques fois des retards dans la mise en œuvre de certaines réformes, et induit parfois le décalage de la période de décaissement des appuis budgétaires.

(iii) Risques liés aux conditionnalités de décaissement des appuis budgétaires

Les conditionnalités fixées pour les appuis budgétaires intègrent parfois des critères liés à la gouvernance, et la satisfaction de ces conditionnalités génère des charges de fonctionnement ou d'investissement pour lesquelles les crédits ne sont pas toujours disponibles. En outre, cela peut nécessiter une réforme institutionnelle qui est confrontée parfois à des lourdeurs et lenteurs administratives.

Les lourdeurs et lenteurs administratives font perdre ou retardent le décaissement de certains appuis budgétaires.

D'une manière et d'une autre, les appuis budgétaires étant des appuis en trésorerie, tout retard, report ou annulation de décaissement constitue un gros risque budgétaire dès lors que l'Etat aura ouvert dans son budget des lignes de crédits pour lequel il n'aura pas le financement attendu.

6.5.2. Mesures de mitigation pour atténuer les risques liés à la mobilisation des appuis budgétaires

Les mesures de mitigation pour atténuer les risques liés à la mobilisation des appuis budgétaires consistent à :

- Définir et s'accorder sur des conditionnalités réalistes et réalisables pour le décaissement des appuis budgétaires avant la mise en œuvre ;
- Assurer la continuité des activités entrant dans les conditionnalités des appuis budgétaires ;
- Organiser des séminaires de sensibilisation afin de partager avec les membres du Gouvernement et certains acteurs institutionnels, les conditionnalités de décaissement des appuis budgétaires et leur faire mieux connaître les enjeux, les délais ainsi que les contraintes qui en découlent ;
- Mettre en place un cadre de dialogue structuré avec l'ensemble PTF afin d'harmoniser les conditionnalités de décaissement de leurs appuis budgétaires, comme c'est le cas avec l'Agence Française de Développement où le décaissement de son appui budgétaire est conditionné par la revue concluante du Fonds Monétaire International.

CHAPITRE 7 : RISQUES INSTITUTIONNELS

Dans le cadre de ce chapitre seront présentés : les risques institutionnels pour la crédibilité du budget, les risques liés à la dette flottante et les risques liés à l'exécution du budget par les procédures dérogatoires et exceptionnelles. Tous ces risques sont suivis par la Direction Générale du Budget et le Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire du MINFI.

7.1. Risque de crédibilité du budget

La crédibilité du budget renvoie au réalisme des prévisions des recettes et des dépenses ainsi qu'à une exécution budgétaire conforme à ce qui est prévu et autorisé par le Parlement. Un défaut de crédibilité du budget ne favorise pas une bonne mise en œuvre de la politique du Gouvernement soit parce qu'à la préparation de ce budget, il n'y a pas d'adéquation entre les autorisations budgétaires et les activités mise en œuvre par les administrations soit par ce qu'à l'exécution les allocations prévues sont utilisées à d'autres fins que pour les dépenses contribuant à la mise en œuvre des politiques ciblées. L'absence de crédibilité du budget constitue en ce sens l'un des facteurs d'accumulation des arriérés de dépenses et d'inefficacité budgétaire.

Les sources de risque de crédibilité budgétaire comprennent les faiblesses dans la gouvernance et les capacités institutionnelles. Il s'agit par exemple des capacités techniques insuffisantes dans la formulation des prévisions macro-budgétaires qui peuvent entraîner des erreurs de prévisions des recettes et des dépenses, de la disponibilité et de la fiabilité des données utilisées dans le cadre des prévisions, du comportement des acteurs clefs ou des manquements dans les processus et systèmes de gestion budgétaire. Par ailleurs, le non-respect des plans budgétaires décidés notamment l'absence de mise en œuvre des mesures prévues pour l'augmentation des recettes, l'exécution des dépenses non prévues, la réalisation des exonérations discrétionnaires, la faiblesse du dispositif de collecte des revenus ou la faiblesse de contrôle des engagements, constituent également autant de sources de risque de crédibilité budgétaire.

Identification du risque	Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
		(Faible, Moyen, Élevé)	
Risque de crédibilité du budget	Risque de sous-estimation des recettes	Élevé	Faible
	Risque de sous-estimation des dépenses	Élevé	Faible
	Risque de non mise en œuvre des mesures de politique fiscale décidées par le Gouvernement (DGI/DGD)		

- Probabilité de survenance : (calculée sur la durée du CBMT) : faible<10%, 10%<Moyen<50%, Elevé> 50%.
- Impact budgétaire (calculée sur la durée du CBMT et en % du Budget) : faible<5%, 5%<Moyen<15%, Elevé> 15%.
- Ampleur : Risque Faible Risque Moyen Risque Fort

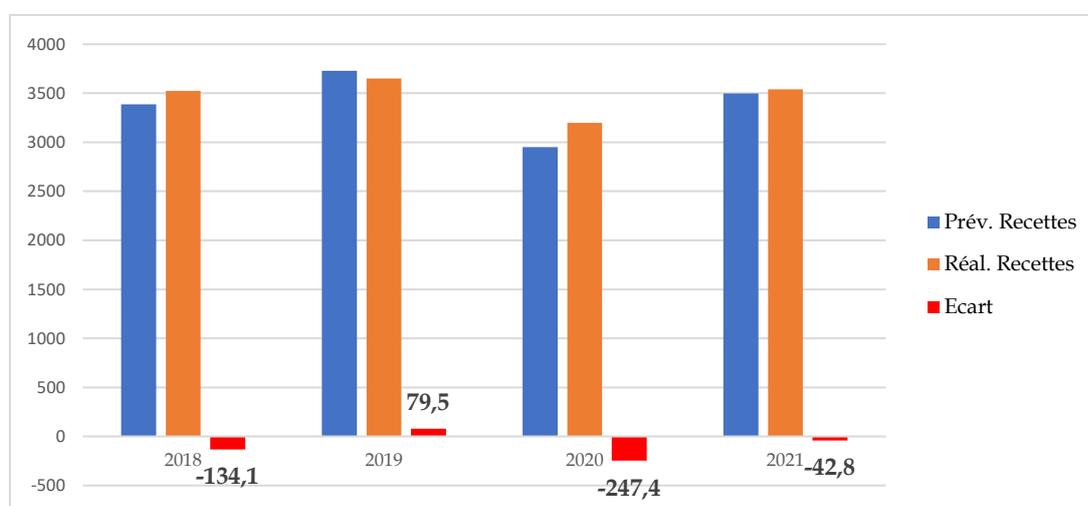
7.1.1. Risque de sous-estimation des recettes

A. Analyses

Le risque de sous-estimation de recettes est un risque opérationnel conduisant à une prévision erronée des recettes en deçà de leur niveau vraisemblable.

Le graphique ci-dessous présente l'historique des écarts entre les niveaux d'exécution des recettes et les prévisions sur la période allant de 2018 à 2021. Il y ressort de manière générale que les réalisations de recettes ont toujours été au-dessus des prévisions, à l'exception de l'exercice 2019 où on note un gap de 79,5 milliards. En moyenne sur les trois années de surperformance, les recettes ont été sous-estimées de 141,2 milliards, avec une amplitude qui varie entre 42 milliards (minimum observé en 2021) et 247,4 milliards (maximum constaté au cours de l'année 2020).

Graphique 8 : Historique des écarts entre les niveaux d'exécution des recettes et les prévisions 2018-2021



Source : DGB

L'une des principales causes conduisant à la sous-estimation des recettes réside dans les données transmises par les services d'assiette concernant la performance projetée de mobilisation des recettes à fin N, laquelle sert de base pour la prévision des recettes de l'année suivante (N+1). En effet, il s'est le plus souvent avéré à la clôture de l'exercice précédent que la performance projetée pour ledit exercice est dans la majorité des cas inférieure à la réalisation effective constatée l'année d'après. Cette performance projetée de fin d'année étant intégrée comme telle dans le cadrage macro-budgétaire devant servir de base à l'élaboration de la loi de finances de l'année suivante, le biais qu'elle comporterait se trouve ainsi répercuté dans la prévision de la loi de finances. Il faut dire ici que la préparation technique du cadrage macro-budgétaire est assurée par une unité opérationnelle conduite par la DGB (Division de la Préparation du Budget) et au sein de laquelle les administrations d'assiette sont représentées et communiquent leurs informations. La validation des travaux de cette unité est assurée par le Comité interministériel dédié présidé par le Secrétaire Général du Ministère des finances.

L'autre raison de sous-estimation des recettes réside dans la technique de prévision utilisée qui prévoit les recettes de manière globale moyennant un proxy (taux de croissance nominale du PIB non pétrolier), et les répartir ensuite par régie. En effet, d'après les bonnes pratiques en la matière, les recettes doivent être prévues par type d'impôt et taxe.

Au regard de la fréquence historique de réalisation du risque de sous-estimation des recettes sur la période 2018-2021, soit trois fois sur quatre, **la probabilité** de survenance du risque est de

75%. Cette dernière peut donc être considérée comme étant **élevée** au vu des seuils définis plus haut dans le tableau de description du risque.

S'agissant de **l'impact** cumulé du risque sur la période de 2023-2025, il serait de 423,6 milliards, compte tenu de l'écart moyen de 141,2 milliards observé entre 2018 et 2021 pour les années enregistrant une surperformance. Ainsi, l'impact cumulé en pourcentage du budget en recette sur la période 2023-2025 (15 580,4 milliards) serait de 2,7%. Cet impact budgétaire serait donc **faible** à moyen terme.

En cumulant le résultat de l'évaluation de la probabilité avec celui de l'impact, le risque de sous-estimation des recettes s'avère donc être un risque moyen.

B. Gestion/Mesures d'atténuation des risques liés à la sous-estimation des recettes

En ce qui concerne les mesures et réformes prises en vue d'améliorer la qualité des prévisions de recettes, le Comité de cadrage envisage de développer un modèle fiscal qui prend en compte les techniques modernes de prévision des recettes par type d'impôt et taxe. De manière transitoire, l'unité de cadrage budgétaire, en liaison avec celle chargée du cadrage macroéconomique, va procéder elle-même à une estimation contradictoire de la performance des régies à fin N, au regard de la performance de mobilisation à mi-parcours et des perspectives de la conjoncture économique sur le reste de l'année N. Cela a d'ailleurs été le cas dans le cadre des projections de recettes du budget de l'État pour l'exercice 2023.

Par ailleurs, la Direction Générale du Budget va, en cas de sous-estimation des recettes de l'année précédente lors de la préparation du budget, rattraper le gap constaté en début de gestion s'il est significatif, à travers un collectif budgétaire, pour garantir en permanence la sincérité du budget.

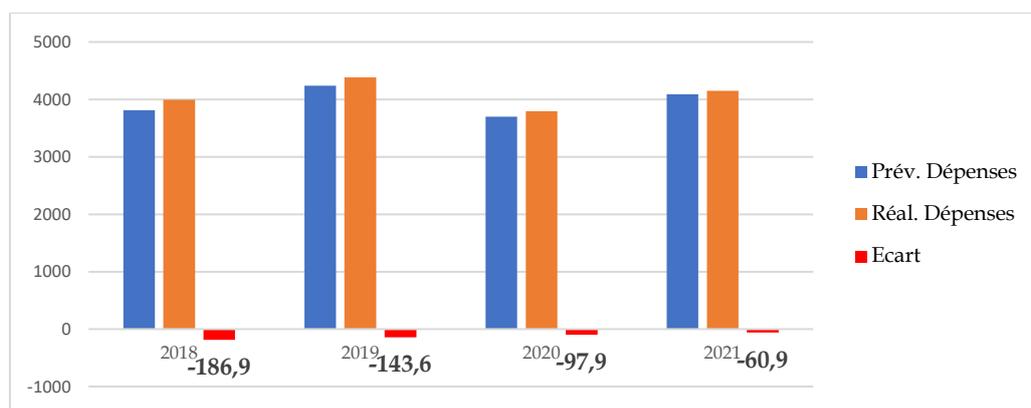
7.1.2. Risque de sous-estimation des dépenses

A. Analyse

Le risque de sous-estimation des dépenses est un risque opérationnel conduisant à une allocation insuffisante des ressources à des dépenses par rapport aux besoins réels.

L'analyse du graphique ci-dessous qui présente l'historique des écarts entre les réalisations des dépenses et les prévisions entre 2018 et 2021, montre un dérapage systématique des dépenses exécutées par rapport aux autorisations de la loi de finances sur toute la période observée. En moyenne, les dépenses sont exécutées de 122,3 milliards en plus par rapport aux prévisions et les dépassements fluctuent entre 60,9 milliards (minimum observé en 2021) et 186 milliards (maximum observé en 2018). Il convient de relever cependant que ces dépassements affichent une tendance baissière partant de 186,9 milliards en 2018 à 60,9 milliards en 2021, traduisant ainsi plus ou moins un effort de maîtrise progressive des dépenses.

Graphique 9 : Historique des écarts entre les niveaux d'exécution des dépenses et les prévisions 2018-2021



Source : DGB

Le dérapage persistant des dépenses ainsi constaté s'explique essentiellement par les dépenses sécuritaires qui demeurent assez importantes et imprévisibles, dans un contexte de poursuite de la veille sécuritaire dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-ouest et du Sud-ouest en proie à la crise, ainsi que dans le reste du territoire national.

En effet, les provisions prévues dans le budget pour assurer leur couverture budgétaire restent insuffisantes, compte tenu également, du volume structurellement important des dépenses obligatoires et inéluctables de l'État (salaires et pensions, service de la dette, politique de soutien des prix des carburants etc.), face à un espace budgétaire très contraint voir même négatif (faiblesse des recettes internes non pétrolières et saturation des marges de financement).

La réalisation du risque de dérapage des dépenses étant constatée de manière permanente sur la période d'observation la probabilité d'occurrence de ce risque est donc élevée.

Considérant un dépassement moyen dépenses autorisées dans la loi de finances de 122,3 milliards sur les années 2018-2021, l'impact cumulé du risque de sous-estimation des dépenses entre 2023 et 2025 serait de 367 milliards. En rapportant cet impact au budget de dépenses cumulé entre 2023 et 2025 (15 079,1 milliards), le taux de dérapage des dépenses se situe à 2,4%. Ce dernier peut être considéré comme faible impact sur les trois prochaines années.

En cumulant le résultat de l'évaluation de la probabilité du risque de sous-estimation des dépenses avec celui de son impact, celui s'avère être un risque moyen.

B. Gestion/Mesures d'atténuation des risques liés à la sous-estimation des dépenses

En ce qui concerne les mesures et réformes entreprises, compte tenu du caractère structurel et chronique de la sous-estimation des dépenses dans les budgets, découlant du difficile arbitrage entre les engagements fort de l'État (salaires et pensions, service de la dette, politique de soutien des prix des carburants et de l'électricité, décentralisation etc.) et la faiblesse de l'espace budgétaire, le Gouvernement est engagé dans la réalisation d'une revue générale des politiques publiques, qui devra lui permettre à terme de disposer des marges de manœuvre suffisantes, compatibles avec la mise en œuvre de son ambitieux programme de dépenses visant à conduire le Cameroun sur le sentier de l'émergence en 2035.

A court-terme, le gouvernement entend poursuivre les efforts de renforcement de la discipline budgétaire et la mise en œuvre des mesures de rationalisation des dépenses décidées dans le cadre du Programme économique et financier conclu avec le FMI.

7.2. Risque budgétaire lié à la Dette flottante

Identification du risque	Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
		(Faible-moyen-élevé*)	
Risque lié à la non-maitrise de la dette intérieure	Évènement dû à la non-visibilité de l'État sur sa capacité à honorer les engagements non-inscrits dans le budget pris par les entités publiques	Élevé	Faible

- Probabilité de survenance : (calculée sur la durée du CBMT) : faible<10%, 10%<Moyen<50%, Elevé> 50%.
- Impact budgétaire (calculée sur la durée du CBMT et en % du Budget) : faible<5%, 5%<Moyen<15%, Elevé> 15%.
- Ampleur : Risque Faible  Risque Moyen  Risque Fort 

A. Analyse

Malgré les efforts consentis par le Gouvernement en matière d'apurement de la dette intérieure à travers notamment la sensibilisation des administrations à la prise en compte systématique des arriérés lors des travaux de préparation des budgets et leur apurement effectif, des réclamations récurrentes continuent d'être enregistrées faisant état d'innombrables prestations exécutées au profit des entités publiques, mais restées impayées, parfois depuis plus de 10 années. Ces prestations réalisées au profit de l'État à travers les départements ministériels, leurs démembrements, les entreprises publiques ou les collectivités territoriales décentralisées, contribuent de façon non maîtrisée à la constitution de la dette intérieure. Elles sont désignées par le vocable « dette flottante » pour traduire le fait qu'elles ne sont pas intégrées dans la dette structurée programmée et assignée à des guichets de paiement ordinaires mis en place par l'État.

La dette flottante renvoie à l'ensemble des engagements pris par entités publiques susmentionnées sans inscription budgétaire préalable. Ces engagements se reconstituent de manière non maîtrisée, et deviennent de façon tacite des dettes que l'État est tenu d'honorer, puisque les prestations ont été réalisées. L'absence de visibilité qui caractérise leur accumulation constitue un risque certain qui impacte fortement la trésorerie de l'État au quotidien et empêche l'exécution harmonieuse des budgets contenus dans les Lois de finances. La dette flottante constitue ainsi un risque budgétaire à la fois pour la stabilité des finances publiques et la crédibilité des engagements de l'État et pose un problème de sincérité comptable et d'efficacité dans la gestion de la trésorerie.

B. Gestion/Mesures d'atténuation des risques liés à la Dette flottante

Pour permettre de résorber cette spirale d'endettement non maîtrisé et asseoir une solution pérenne, le Gouvernement s'est engagé à recenser la dette flottante, à évaluer son stock et à procéder à son apurement progressif.

A ce jour, la phase de recensement des créances est arrivée à son terme, et les dossiers physiques y relatifs ont été transmis aux Cabinets d'audit commis à cet effet. Sur un stock de créances recensées de près de Fcfa **705 milliards**, le dépouillement et les premières vérifications ont permis de ramener le stock auditable à Fcfa **432 milliards**, soit une diminution de Fcfa **273 milliards**. Parallèlement, des travaux de vérification d'éventuels paiements des prestations, objet des créances réclamées, se déroulent pour sortir du stock de créances tous les dossiers

dont les paiements ont déjà été effectués ou sont en cours de l'être, afin d'éviter des doubles paiements à l'issue de l'opération.

Bien plus, une opération de confirmation des créances est en cours à l'effet de crédibiliser les requêtes reçues. A cette occasion, chaque créancier doit à la fois confirmer sa réclamation, les prestations effectivement réalisées et les montants impayés à date. Cela permettra à la fois de collecter les informations supplémentaires pour la poursuite du traitement des dossiers pré-validés, et de dissuader les éventuels faussaires.

Après les opérations en cours, il sera question de mettre en place des mécanismes pour apurer cette dette et surtout pour éviter constitution d'une autre dette flottante.

7.3. Risques liés la gestion du Budget par les procédures dérogatoires ou exceptionnelles

A. Présentation et Analyse

Les procédures dérogatoires sont relatives aux dépenses qui ont fait l'objet de paiement sans avoir respecté toutes les étapes préalables de procédure de l'exécution du budget et qui doivent par conséquent être régularisées à posteriori. Il s'agit entre autres des régies d'avances, des engagements provisionnels et des avances de trésorerie.

La Circulaire N°00008349/MINFI du 30 Décembre 2019, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 a prescrit la limitation du recours aux procédures dérogatoires. En ce qui concerne les régies d'avances et le déblocage des fonds². Toutefois, le volume des dépenses exécutées par ce canal reste encore élevé.

Au terme de l'exercice 2020, les dépenses exécutées en mode dérogatoire se chiffrent à 348,1 milliards, soit 11,1% des dépenses totales (hors FINEX et service de la dette) contre 8,2% en 2019. Par rapport au plafond de 5% fixé dans le cadre du Programme Économique et Financier avec le FMI, ces dépenses sont en dépassement de 6,1 points.

L'augmentation de ce ratio est essentiellement imputable aux avances de trésorerie en raison du caractère urgent de certaines dépenses, en particulier celles liées à la riposte à la pandémie crise sanitaire et à la situation sécuritaire.

Tableau : Situation des dépenses exécutées en procédures exceptionnelles en 2020

RUBRIQUES	2020	
	Montant	Poids
REGIES D'AVANCES	56,3	1,8%
ENGAGEMENT PROVISIONNEL	0	0,0%
AVANCES DE TRESORERIE	291,8	9,3%
MONTANT DES PROCEDURES DEROGATOIRES	348,1	11,1%
DEPENSES TOTALES (hors FINEX et service de la dette)	3 128,0	

Source : MINFI/DGB

Les avances de trésorerie correspondent aux décaissements effectués sans engagement préalable pour faire face à des situations urgentes ou exceptionnelles. Ces avances font l'objet d'une régularisation budgétaire a posteriori.

En 2020, les décaissements effectués au titre d'avance de trésorerie s'élèvent à 291,8 milliards, dont 286,7 milliards de dépenses de fonctionnement et 5,1 milliards de dépenses d'investissement. Par rapport à 2019, ces décaissements augmentent de 118,0 milliards (+68,9%).

Tableau : Avances de trésorerie

NATURE DES DEPENSES	MONTANTS (en milliards)		
	Décaissé	Régularisé	Restant à régulariser
Investissement	5,1	5,1	0,0
Fonctionnement	286,7	286,6	0,1
Total Avances de trésorerie	291,8	291,7	0,1

Source : DGTCFM

Les régies d'avances sont une modalité d'exécution du budget mise en place pour permettre aux gestionnaires de crédits de procéder au paiement des dépenses urgentes ne pouvant pas s'accommoder de la procédure normale d'exécution. La limitation du recours aux régies d'avances bien que sans cesse réaffirmée dans les différentes Circulaires d'Exécution du Budget tarde à prendre corps sur le terrain de l'exécution des dépenses.

Au titre de l'exercice 2020, le montant brut des dépenses exécutées par le biais de cette procédure est évalué à 55,6 milliards contre 51,6 milliards en 2019, soit une hausse de 4,0 milliards.

Cette évolution s'explique par : (i) les exonérations réglementaires et le reversement de nouvelles catégories de dépenses dans la sphère des régies d'avances ; (ii) l'existence des régies dites spéciales et les certificats de dépenses ; (iii) les grosses dépenses dites urgentes telles que l'organisation des examens et concours, la réhabilitation des axes routiers dans le Sud-Ouest, la riposte aux catastrophes et calamités naturelles ainsi que la logistique opérationnelle du MINDEF.

Tableau... : Situation des régies en 2019 et 2020

Désignation	Nombre de régies		Volume annuel (en FCFA)	
	2019	2020	2019	2020
Régies créées	22	22	2,8	6,5
Régies ré-ouvertes	412	398	48,8	49,8
Total	434	420	51,6	56,3

Source : Minfi/DGB

En tout état de cause, les procédures dérogatoires favorisent le paiement des dépenses non prévues/autorisées par la Loi des Finances, ce qui provoque indubitablement l'effet d'éviction et fait constituer un gros risque budgétaire.

B. Gestion/Mesures d'atténuation des risques liés aux procédures dérogatoires

La principale mesure d'atténuation de ce risque est le strict respect de la CIREX qui prescrit la limitation du recours aux procédures dérogatoires.

CHAPITRE 8 : RISQUES A LONG TERME

Les risques budgétaires à long terme identifiés cette année concerne le risque lié au régime de pensions des agents publics de l'Etat et les risques liés au changement climatique. Lesdits risques sont respectivement suivis par le Ministère des Finances à travers la Direction Générale du Budget et le Ministère de l'environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable.

8.1. Risque lié au régime de pensions des agents publics de l'Etat

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
8.1.	Risque lié au déficit de financement du système de retraite	<i>Système déséquilibré ne garantissant plus, le principe de solidarité intergénérationnelle : situation dans laquelle après avoir financé une génération plus ancienne, une nouvelle génération ne puisse pas bénéficier à son tour du même niveau de financement.</i>	Élevé	Élevé

- Probabilité de survenance : (calculée sur la durée du CBMT) : faible<10%, 10%<Moyen<50%, Elevé> 50%.
- Impact budgétaire (calculée sur la durée du CBMT et en % du Budget) : faible<5%, 5%<Moyen<15%, Elevé> 15%.
- Ampleur : Risque Faible Risque Moyen Risque Fort

8.1.1. Présentation du risque

Le système de retraite de l'administration publique camerounaise est un système de répartition, qui repose sur le principe d'équilibre intergénérationnelle. En d'autres termes, pour les travailleurs actuels ce système suppose qu'en supportant par leurs revenus les pensions versées aux retraités, ils acquièrent des droits qui leur permettront à leur tour au moment de la retraite de bénéficier des pensions futures qui seront supportées par les générations suivantes. Le risque à ce niveau renvoie au déséquilibre du système, qui ne garantirait plus ce principe de solidarité intergénérationnelle. C'est-à-dire, la situation dans laquelle après avoir financé une génération plus ancienne, une nouvelle génération ne puisse pas bénéficier à son tour du même niveau de financement.

Les analyses des données des dix dernières années faites dans le cadre de l'étude diagnostic du système de retraite de l'administration publique camerounaise, montrent que ledit système enregistre un solde déficitaire sur toute la période d'étude, un déficit annuel global continuellement croissant allant de 5,4% en 2011 à 11,4% en 2020.

8.1.2. Principaux enjeux

L'apparente stabilité du système laisse transparaître des faiblesses et risques qui finiront par mettre à mal tout le système s'il reste inchangé. Ces faiblesses et risques constituent des limites à la fois d'ordre stratégique et opérationnel. Elles concernent essentiellement : (i) l'obsolescence des textes, (ii) l'absence d'une gouvernance institutionnelle appropriée, (iii) les limites du pilotage opérationnel adéquat du financement des retraites, (iv) la faiblesse du suivi et du système d'information des assurés dans le sens d'un encadrement prospectif, (v) l'absence de lisibilité sur la contrepartie de certaines prestations, ainsi que, (vi) certains avantages jugés trop onéreux pour le système.

8.1.3. Interventions financières récentes de l'État et potentiels déséquilibres

Le diagnostic du système de retraite de l'administration camerounaise présente le système selon trois sous régimes : le sous régime des pensions des agents régis par le Statut général de la Fonction Publique, le sous régime des pensions des agents régis par le Code du Travail et le sous régime des pensions militaires.

L'analyse des trois sous régimes indique que, le sous régime du Code du Travail est équilibré, le sous régime des fonctionnaires est en déséquilibre depuis environ 10 ans et le sous régime militaire est ultra déséquilibré. Le déséquilibre du système en général tient à 70% du régime militaire où les prestations versées sont parois 20 fois supérieures aux cotisations.

Pour parvenir à payer les prestations en 2020 l'État a dû financer un déficit de 91,6 milliards sur les pensions des fonctionnaires et militaires suivant le tableau ci-dessous.

Tableau 19 : Déficit financé par l'État en 2020 pour payer les pensions suivant les trois régimes

Régimes	Pensions versées	Cotisations des agents	Contribution normative de l'État	déficit
Fonctionnaire	120,2	39,7	50,1	-30,3
Agent Code du Travail	18,9	16,1	21,1	18,3
Militaire	71,3	4,5	5,6	-61,1

8.1.4. Éléments d'analyse

L'étude diagnostic du système de retraite a été menée en vue de l'étude actuarielle dudit système à réaliser ; laquelle définira les axes de réformes nécessaires pour la viabilité à long terme du régime de retraite de l'administration publique camerounaise. Cette étude actuarielle devrait être réalisée en 2023.

8.1.5. Évaluation du risque

Les pensions sont des prestations versées par l'État envers ses retraités, elles découlent du contrat social établi de fait entre l'État et l'agent public à son recrutement. De ce fait, il y a obligation pour l'État de payer les prestations sociales constituées en principe des cotisations retraite des agents et de la part employeur de l'État. Toutefois, en absence d'un véritable instrument de gestion des ressources du régime de retraite, l'impact budgétaire des pensions demeure important et certain, puisqu'il se traduit par une part patronale de l'État inconnue, et d'une subvention non déterminée, toutes supportées par le budget sur l'État.

8.1.6. Gestion/Mesures d'atténuation du risque lié au régime de pensions des agents publics de l'État

En attendant les réformes structurelles devant garantir l'équilibre du système, la plupart des actions ou mesures déjà prises pour prévenir la détérioration de l'équilibre du régime des pensions des agents publics, découlent des opérations d'assainissement du fichier solde. La plus importante d'entre elles étant l'opération de contrôle et de sécurisation du fichier des ayants droit qui permet au 30 août 2022 : i) La suspension de 4 430 pensions de réversion frauduleuses, pour une incidence de 3,8 milliards ; ii) La clôture de 15 058 pension de réversion ou d'invalidité orphelins pour lesquels l'âge de la majorité était atteint par tous les orphelins concernés, générant une incidence de FCFA 8 milliards ; iii) l'incorporation dans l'application de la gestion de la solde et des pensions, une fonctionnalité permettant de clôturer

automatiquement les pensions temporaires d'orphelins, après majorité atteinte de ces deniers. Il faut que dire, que l'absence d'un tel mécanisme a jadis fait perdre à l'État plus de 32,3 milliards.

8.2. Risques de long terme liés au changement climatique

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
8.2.1.	Risque lié aux Inondations	Risque de dégâts matériels et de nombreuses pertes en vies humaines. La prise en charge de ces sinistrés, la remise en état et la construction des ouvrages d'assainissement nécessitent d'importants moyens financiers de la part de l'État.	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
8.2.2	Risques liés à la sécheresse	Effets désastreux sur l'agriculture, l'élevage et la forêt. Les indemnités des agriculteurs et des populations concernées ont une incidence budgétaire.	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
8.2.3.	Risque lié vents violents et à l'érosion et aux éboulements	Recul progressif du trait de côte, Destruction paysage côtier, la disparition des mangroves qui servent en même temps d'espace de frayère pour ne nombreuses espèces de poissons de la faune aquatique.	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
8.2.4	Risque lié aux Maladies climato-sensibles	Intensification de la fréquence des maladies climato-sensibles, modification du profil épidémiologique des maladies diarrhéiques d'origine hydrique comme le choléra.	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible ■ Risque Moyen ■ Risque Fort ■

Le risque lié au changement climatique est tout aléa naturel dû aux effets du climat. Ceux-ci peuvent impacter lourdement la population, les services sociaux, les circuits économiques si des mesures d'adaptation et de résilience permettant de les anticiper ne sont pas mise en place. Cette partie portera sur l'identification des risques du climat, les impacts du changement climatique et les mesures d'atténuations et enfin le cout des impacts.

8.2.1. Identification des risques liés au climat :

La zone sahéenne est durement touchée par la désertification, les zones littorales, sont menacées par la montée du niveau de la mer. Il y'a aussi une récurrence anormale de phénomènes climatiques extrêmes tels que la violence des vents, les températures élevées ou de fortes précipitations qui mettent en danger les communautés humaines, les écosystèmes et les services qu'ils fournissent. Environ 320 000 camerounais sont touchés par les catastrophes liées au climat chaque année. Les conséquences de ces changements climatiques pourraient amoindrir les efforts du Cameroun pour réduire la pauvreté, développer une économie forte diversifiée, résiliente, compétitive, et renforcer l'unité nationale ainsi que la consolidation du processus démocratique, pour une meilleure atteinte de l'objectif de la SND30. Nous allons donc identifier les **différents risques liés aux changements climatiques**.

A. Risques liés aux Inondations

Les pluies diluviennes provoquent chaque année d'importants dégâts matériels et de nombreuses pertes en vies humaines (figure a et b). La prise en charge de ces sinistrés, la remise

en état et la construction des ouvrages d'assainissement a nécessité d'importants moyens financiers de la part de l'État. De même ces inondations entraînent la destruction des habitations, des champs en zone rurale (figure c), Ainsi que des pertes de cheptel. L'état est obligé d'intervenir pour secourir ces sinistrés et même parfois de les recaser ce qui entraîne un coût qui impacte le budget.

Figure 1 : Inondations à Maroua (a) et Limbe (b) en 2020 et champs de maïs détruit par les inondations dans le département du Diamarré en 2022 (c)



La forte variabilité des quantités de précipitations et du nombre de jours de pluies exacerbent de plus en plus les risques de destruction des infrastructures, notamment dans le secteur des travaux publics. Ceci s'illustre par la destruction des ouvrages de franchissement (ponts, buses etc.). C'est le cas de la destruction du pont de Palar à Maroua en 2020, suites aux fortes et abondantes pluies enregistrées dans cette zone sur une période de temps plus courte que la normale. La destruction et les affaissements de chaussées sur les axes routiers comme c'est le cas déjà sur l'axe routier Mora-Dabanga-Kousséri, l'axe Santchou-Melong (figure a et b), Sangmélima-Djoum en 2020. Dans le secteur de l'énergie, les fortes pluies, accompagnées de vents violents entraînent la destruction des infrastructures de régulation et de transport de l'électricité, à savoir les transformateurs et les poteaux électriques. De même, l'irrégularité dans la distribution temporelle des quantités de précipitations pourrait influencer négativement le potentiel de production de l'hydroélectricité dans de nombreux barrages du Cameroun, surtout ceux situés dans la zone soudano-sahélienne à l'exemple du barrage de Lagdo. Les perturbations dans la distribution spatiale et temporelle des précipitations accentuent l'occurrence des glissements de terrains, à l'exemple du glissement survenu à Gouache (Bafoussam) en 2019 (figure c), ou encore de ceux régulièrement enregistrés dans de nombreuses localités de des Régions du Sud-Ouest (Limbe, Nguti, Mutengene etc.), du Nord-Ouest (Bamenda, Widikum, Befang etc.), et même du Centre (Yaoundé-Ngouso, Nkolbisson), à la suite d'une succession de plusieurs jours de pluies consécutifs dans lesdites zones.

Figure 2 : dégradation des routes (a et b) et glissements de terrains dans la Région du l'Ouest



B. Risques liés à la sécheresse :

Le pays fait face à des saisons sèches avec une incidence grandissante sur les sécheresses, surtout dans la Zone agro-écologique (ZAE) soudano-sahélienne et la ZAE hautes savanes guinéennes.

De plus, l'élévation des températures entraîne une augmentation d'évapotranspiration, débouchant ainsi sur des tempêtes plus fréquentes et plus violentes. Les cas les plus dévastateurs ont eu lieu en 2000, 2003, 2007 sur les hautes terres côtières du Sud-Ouest (ZAE Côtière) avec des pertes évaluées à 450 000 dollars US (CMEF, 2005).

La sécheresse pouvant engendrer des pertes de production agricoles, le Cameroun est constamment confronté à des sécheresses de longue durée, notamment dans la zone agroécologique soudano-sahélienne. Ces épisodes de sécheresse occasionnent des effets désastreux sur l'agriculture, l'élevage et la forêt. Les indemnités des agriculteurs et des populations concernées ont une incidence budgétaire. Les pertes de productions entraînent un manque à gagner au niveau des recettes du budget de l'État liées à ces matières premières agricoles.

C. Risques liés vents violents et à l'érosion et aux éboulements

Le pays fait face à l'érosion des villes côtières et l'avancée de la mer. Ce phénomène est de plus en plus préoccupant dans toute la bande côtière du Cameroun, à partir de l'Ouest de la Région du Sud jusqu'à la Région du Sud-Ouest, en passant par la Région du Littoral. En effet, l'élévation du niveau de la mer, couplée à la recrudescence des fortes pluies entraîne un recul progressif du trait de côte, une destruction paysage côtier (figure a), avec pour corollaire la disparition des mangroves qui servent en même temps d'espace de frayère pour ne nombreuses espèces de poissons de la faune aquatique. De même, de nombreux espaces intérieurs de la ville de Douala

sont en proie à une érosion qui menace la vie des populations urbaines qui y sont installées, comme à Logbessou (figure b)

Figure 3 : Érosion côtière (a) et littorale (b) en cours



D. Risque lié aux Maladies climato-sensibles

Les changements climatiques affectent le secteur de la santé à travers, non seulement une intensification de la fréquence d’occurrence de nombreuses maladies climato sensibles, mais aussi à travers l’intensification des cas de décès directs par accident. Sur le plan des maladies, on assiste à une nette modification du profil épidémiologique des maladies diarrhéiques d’origine hydrique comme le choléra, des maladies à transmission vectorielle comme le paludisme, de la méningite cérébrospinale, des maladies respiratoires et même des maladies cardiovasculaires etc. La santé animale n’est pas en reste, en ceci que de nombreuses maladies animales sont influencées par la dynamique des paramètres climatiques, autant que la disponibilité qualitative et quantitative des ressources fourragères et des ressources en eau pour le bétail. Ce qui entraîne aussi des conflits agropastoraux parfois mortels.

8.2.2. Impacts des changements climatiques et mesures d’atténuations

Du fait de la grande diversité agroécologique du Cameroun, la nature des changements climatique varie très largement d’une région à l’autre, ainsi que les impacts qui leurs sont associés sur les différents secteurs de développement socioéconomique (agro-sylvo-pastoral, santé, tourisme, travaux publics, eau et énergie etc.). Les impacts potentiels des Changements climatiques et les réponses proposées par secteur d’activité se trouvent dans les tableaux suivants :

Impacts sur le secteur de l’Agriculture	Réponses proposées sur le secteur agricole
<ul style="list-style-type: none"> • risque d’accroissement de verse dans les champs suite à la perte de stabilité des sols et aux vents violents ; • risque d’accroissement des cas de pertes post-récoltes ; • risque d’accroissement du lessivage des sols cultivés suite aux fortes pluies ; • risque de baisse d’efficacité du traitement phytosanitaire suite aux fortes pluies ; • risque d’inondation des cultures dans les zones de 	<ul style="list-style-type: none"> • planifier et renforcer les traitements phytosanitaires en tenant compte des prévisions climatiques de l’ONACC ; • mettre en place des brise-vents ; • vulgariser la pratique de l’agroforesterie.
Impacts sur le secteur de l’élevage	Réponses proposées sur le secteur de l’élevage

<ul style="list-style-type: none"> risques élevés d'enregistrer des cas d'épizooties à germes préférant des conditions humides ; risque de prolifération des maladies aviaires telles que les Maladies Chroniques Respiratoire (MCR) ; risque de baisse de la productivité laitière suite aux stress thermique ; 	<ul style="list-style-type: none"> sensibiliser les éleveurs sur le risque de noyade des animaux dans les zones inondables ; aménager les hangars ou abris temporaires pour limiter l'exposition des animaux au soleil afin de garantir la bonne production laitière ; intensifier les campagnes de vaccination contre les grandes
Impacts sur le secteur de la santé	Réponses proposées sur le secteur de la santé
<ul style="list-style-type: none"> risque d'enregistrer des cas de maladies diarrhéiques d'origine hydrique (choléra, levures, amibiase, dysenterie), suite à la contamination des eaux de consommation par les eaux de ruissellement polluées ; risque d'enregistrer de nombreux cas de paludisme, suite à la multiplication des gîtes larvaires autour des habitations risque d'enregistrer de nombreux cas de maladies respiratoires (grippe, toux, rhume), suite au froid et à l'humidité ; 	<ul style="list-style-type: none"> intensifier les campagnes de sensibilisation des populations sur les techniques de potabilisation des eaux de consommation ; sensibiliser les populations sur la nécessité d'utilisation des latrines ; intensifier les campagnes de sensibilisation des populations sur les autres mesures d'hygiène élémentaires (lavage des mains, des aliments, cuisson des aliments etc...), notamment les techniques "WASH"; organiser des campagnes de traitement préventif du
Impacts sur le secteur de l'eau et de l'Energie	Réponses proposées sur le secteur de l'eau et de l'Energie
<ul style="list-style-type: none"> risque de contamination des points d'eau par les eaux polluées issues du ruissellement et des inondations ; risque de dégradation et de destruction des équipements dans les stations de captage et de traitement des eaux ; risque d'accroissement de la turbidité dans les stations de captages des eaux ; risque élevé d'ensablement des barrages de retenue ; risque de destruction des infrastructures /équipements de transport et de régulation d'électricité (poteaux, câbles, transformateurs, etc.), suite aux fortes pluies 	<ul style="list-style-type: none"> faire des analyses et des traitements biochimiques réguliers des eaux dans les stations avant la distribution aux ménages ; sécuriser les sources de captage des eaux contre toute forme de pollution issue des eaux de ruissellement ; jauger régulièrement le niveau d'eau dans les barrages de retenue ; assurer le curage permanent des barrages de retenue ; mettre en place un dispositif d'alerte permanent permettant de mieux calibrer le niveau des réserves d'eau dans les retenues ; assurer l'entretien permanent des infrastructures de transport et de régulation de l'électricité ; promouvoir l'installation des systèmes d'électrification
Impacts sur le secteur du tourisme	Réponses proposées sur le secteur du tourisme
<ul style="list-style-type: none"> risque d'enregistrer des cas d'accidents dans les parcs et réserves (waza, Bouba-Ndjida, et du Faro) suite à la chute des arbres, de leurs branches pendant les fortes pluies accompagnées de vents violents ; risque de submersion de certains espaces dans les sites touristiques (parc de Waza, Bouba Ndjida) ; risque élevé d'obstruction de certaines voies d'accès aux sites touristiques, suite aux inondations ; 	<ul style="list-style-type: none"> prendre des mesures efficaces pour la sécurisation des touristes pendant les excursions ; sensibiliser les touristes sur les différents risques avant chaque excursion ; Sensibiliser les touristes sur les mesures de sécurité à prendre pour éviter les accidents potentiels dans les sites touristiques ; élaguer ou abattre les arbres qui présentent un danger
Impacts sur l'environnement et la biodiversité	Réponses proposées sur le secteur de l'environnement et de la biodiversité
<ul style="list-style-type: none"> risque élevé de perte des animaux par noyade ; risque de migration de certaines espèces suite aux mauvaises conditions climatiques ; risque élevé de braconnage suite aux fortes pluies qui pourraient limiter la capacité de déploiement des Eco-gardes. 	<ul style="list-style-type: none"> mettre en œuvre des plans de contingence ; doter les services de conservation des équipements adaptés (notamment des motos tout terrain etc.) à leur déploiement sur le terrain en cas des fortes pluies ; faire une cartographie participative et délimiter les zones à risque d'inondation dans les parcs et les aires protégées ; sensibiliser les populations contre le braconnage.
Impacts sur des travaux publics	Réponses proposées sur le secteur des travaux publics

<ul style="list-style-type: none"> • risque élevé de dégradation des infrastructures diverses existantes et encours de construction (ponts, routes, buses, etc.) suite aux fortes pluies et à érosions ; • risque élevé de perturbation de l'exécution des travaux infra-structuraux avec un impact négatif sur les délais de livraison induisant une augmentation du coût des projets ; • risque d'accroissement de l'ensablement dans ouvrages de retenue (barrages, digues...) ; risque de dégradation et de destruction des habitations 	<ul style="list-style-type: none"> • prendre en compte les prévisions climatiques dans la planification et la réalisation des activités de BTP ; • assurer en permanence le dragage et le curage des systèmes de drainage des ouvrages de retenue ; • réhabiliter ou assurer la maintenance des systèmes de canalisation les eaux de ruissellement dans les grandes agglomérations.
---	--

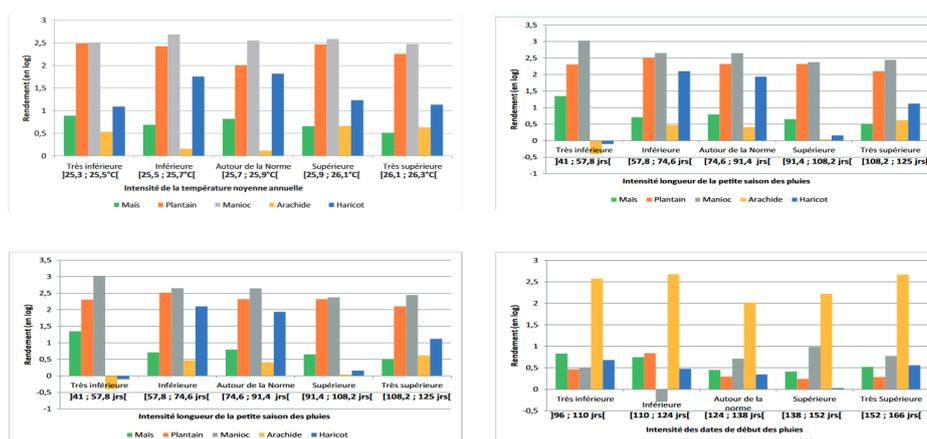
8.2.3. Le Coût des impacts des changements climatiques

Outre le coût social et humain, le coût financier des impacts du changement climatique est immense : pertes de rendement pour le secteur agricole en raison des sécheresses et de la variabilité accrue des précipitations, dégâts liés à l'augmentation du nombre et de l'intensité des catastrophes naturelles, à l'élévation du niveau de la mer, etc. Le rapport Stern sur l'économie du changement climatique met en garde contre ce qui est appelé le « coût de l'inaction » : ainsi le coût des impacts du changement climatique si rien n'est fait est estimé entre 5% et 20% du PIB mondial, alors que le coût d' « agir » ou de la prise en compte effective du risque climatique n'est estimé que de 1 à 2 % (Rapport Stern, 2006).

Deux études menées par l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) en 2019 et 2020 sur le coût de l'impact des perturbations climatiques sur le seul secteur de l'agriculture ont permis de cerner les enjeux d'une adaptation plus efficace. La première étude porte sur « L'évaluation économique de l'impact des changements climatiques sur les rendements des cultures vivrières dans les régions du Centre, de l'Est, de l'Extrême-Nord et du Sud-Ouest Cameroun », pour la période allant de 1998 à 2012.

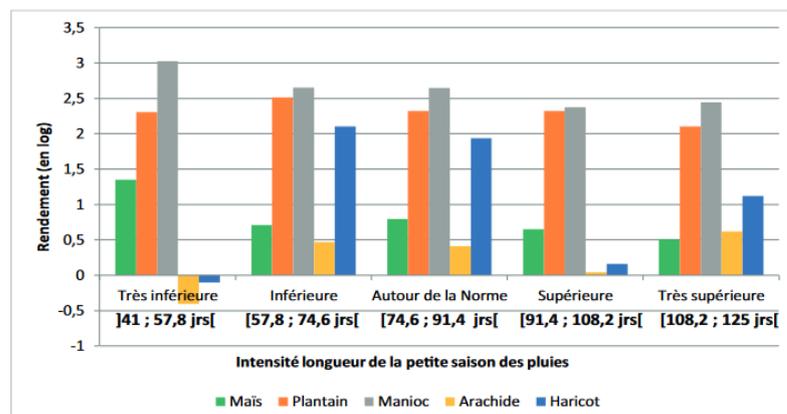
De manière spécifique, dans la Région du Centre, les pertes annuelles moyennes des rendements agricoles résultant de la variabilité d'une unité des variables climatiques telles que la température, les précipitations de la petite saison des pluies, les dates de début des pluies de la petite saison des pluies et la longueur de la petite saison des pluies sont estimées à 1,01 tonne/ha ; 1,05 tonne/ha ; 0,01 tonne/ha ; 0,79 tonne/ha et 0,01 tonne/ha pour le haricot, le plantain, l'arachide, le manioc et le maïs respectivement. Les coûts annuels moyens induits par la baisse des rendements du haricot, du plantain, de l'arachide, du manioc et du maïs s'élèvent à 644 484 969 FCFA, 6 989 557 031 FCFA, 149 224 602 FCFA, 5 913 496 505 FCFA et 172 074 819 FCFA respectivement.

Graphique 10 : Caractéristiques des rendements par rapport à l'intensité des paramètres climatiques dans la Région du Centre (ONACC, 2019)



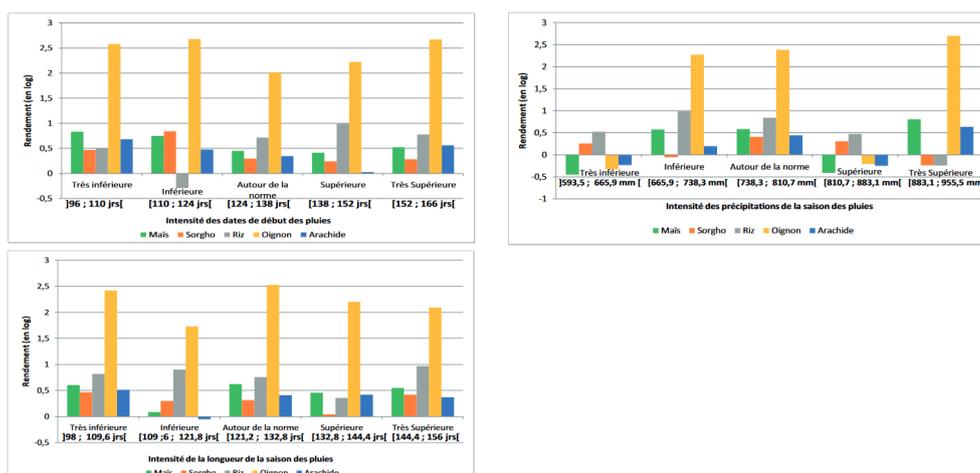
Dans la Région de l'Est, les pertes annuelles moyennes des rendements résultant de la variabilité d'une unité du nombre de jours de pluies de la grande saison de pluies sont estimées à 0,02 tonne/ha pour l'arachide et à 0,03 tonne/ha pour le maïs. Les coûts annuels moyens induits par la baisse desdits rendements s'élèvent à : 572 744 858 FCFA pour l'arachide et 194 087 512 FCFA pour le maïs.

Graphique 11 : Rendements agricoles en fonction de l'intensité de la petite saison des pluies dans la Région de l'Est (ONACC, 2019)



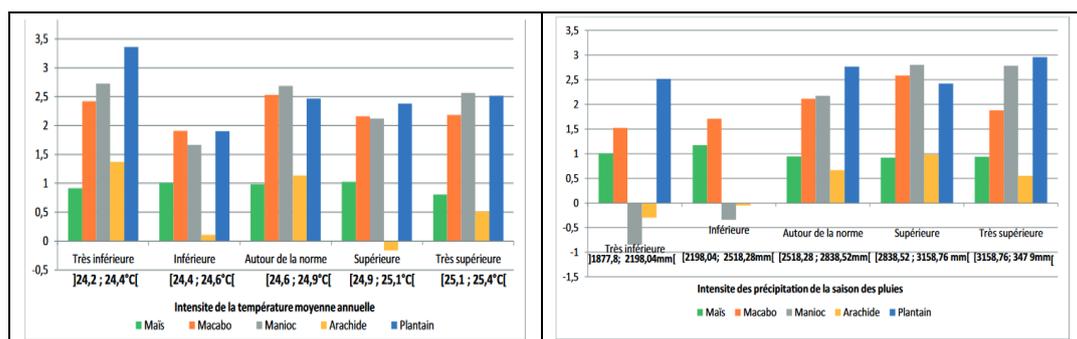
Dans la Région de l'Extrême-Nord, les pertes annuelles moyennes des rendements enregistrées sur la période de l'étude sont de : 0,07 tonne/ha pour l'arachide, 0,27 tonne/ha pour le maïs, 0,11 tonne/ha pour l'oignon, 0,05 tonne/ha pour le riz et 0,03 tonne/ha pour le mil/sorgho. Elles sont dues à la variabilité d'une unité des variables : longueur saison des pluies, dates de début de la saison des pluies et précipitations de la saison des pluies. Les coûts annuels moyens induits par la baisse des rendements des cultures phares de la région de l'Extrême-Nord sont estimés à : 1 332 600 440 FCFA pour l'arachide, 2 672 164 142 FCFA pour le maïs, 265 762 840 FCFA pour l'oignon, 256 183 704 FCFA pour le riz et 2 694 465 560 FCFA pour le mil/sorgho.

Graphique 12 : Caractéristiques des rendements par rapport à l'intensité des paramètres climatiques dans la Région de l'Extrême-Nord (ONACC, 2019)



Dans la Région du Sud-Ouest, les pertes annuelles moyennes des rendements agricoles enregistrées sur la période de l'étude sont de : 0,17 tonne/ha pour l'arachide, 0,53 tonne/ha pour le maïs et 11,07 tonnes/ha pour le plantain. Elles sont dues à la variabilité d'une unité des variables : température et précipitations. Les coûts annuels moyens induits par la baisse des rendements de ces cultures sont estimés à : 428 383 660 FCFA pour l'arachide, 18 336 733 120 FCFA pour le plantain, 3 707 540 745 FCFA pour le maïs.

Graphique 13 : Caractéristiques des rendements par rapport à l'intensité des paramètres climatiques dans la Région du Sud-Ouest (ONACC, 2019)



Dans l'ensemble, les pertes annuelles moyennes en termes de coûts induits de la variabilité du climat sur les rendements des filières agricoles porteuses de croissance et créatrices d'emplois dans les quatre régions, entre 1998 et 2012, s'élèvent à près de 44,3 milliards de FCFA par région, soit 2,07% comme part du secteur agricole au PIB du Cameroun en 2018.

La seconde étude porte sur l'évaluation des effets des changements climatiques sur les cultures vivrières des régions du Nord, de l'Adamaoua, de l'Ouest et du Sud Cameroun, afin d'en déduire les coûts et de proposer des stratégies d'adaptation. Les résultats de l'étude montrent que les changements climatiques ont causé une perte du revenu net agricole pour l'année 2019 estimée à plus de 300 milliards de FCFA, les variables climatiques qui influencent le plus les rendements agricoles étant différentes d'une région à une autre.

En conclusion le Cameroun est de plus en plus vulnérable aux changements climatiques. Les effets néfastes de ces changements climatiques sont aujourd'hui perceptibles, à travers les cinq zones agro écologiques du pays, dans de nombreux secteurs de développement socio-économiques.

CONCLUSION

Le Rapport annuel sur les risques budgétaires annexé au Projet de Loi de Finance de l'année 2023 est élaboré en toute transparence et en conformité avec la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des Autres Entités Publiques pour anticiper sur les risques qui peuvent dévier l'atteinte des prévisions budgétaires. Le budget étant par nature un ensemble de prévisions et recettes et en dépenses, le présent rapport renseigne sur les facteurs qui doivent faire l'objet de suivi particulier pour que le budget de l'exercice ait toutes les chances de financer les politiques publiques ciblées.

Étant qu'outil de transparence et de dialogue, ce rapport qui est à sa première édition a le mérite de permettre aux parlementaires et aux citoyens de pouvoir anticiper sur la nécessité ou non de la survenance d'un collectif budgétaire.

Si les risques budgétaires présentés dans le présent rapport sont mieux suivis et leur survenance maîtrisée, la Loi des Finances de l'année 2023 sera exécutée pour prendre en charge toutes les dépenses qui y seront autorisées. Sinon, il sera procédé à un collectif budgétaire pour s'ajuster à la réalité des faits.

ANNEXES

ANNEXE 1 – ÉLÉMENTS CONCERNANT LA DETTE PUBLICATION – SITUATION ET ÉVOLUTION

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette directe de l'Administration Centrale existante est projeté à 6 460,7 milliards de FCFA. En termes de répartition par catégories de créanciers, fait ressortir des proportions de : 82,2% de dette extérieure, soit 5 310,4 milliards de FCFA et 17,8% de dette intérieure, soit 1 150,3 milliards de FCFA.

La dette extérieure de l'administration Centrale à fin 2025 est évaluée à 5 310,4 milliards de FCFA en baisse de 17,8% par rapport à la projection faite à fin 2023. Il se compose de : 37,6% de dette bilatérale, soit 1 997,6 milliards de FCFA ; 50,4% de dette multilatérale, soit 2 674,5 milliards de FCFA et 12,0% de dette commerciale, estimée à 638,3 milliards de FCFA.

Stock de la dette extérieure

Créancier	Encours au 31/12/2021	DOD 2022	DOD 2023	DOD 2024	DOD 2025
MULT	3 266,20	3 154,81	3 015,76	2 873,76	2 674,51
BAD	507,91	483,42	473,08	463,60	441,37
BADEA	26,41	24,10	22,20	20,27	18,31
BDEAC	25,31	18,21	16,35	14,37	12,25
BID	319,67	288,92	270,31	252,28	232,40
BIRD	174,32	174,32	174,17	173,80	168,53
FAD	397,63	384,99	376,42	366,71	356,84
FIDA	54,17	52,67	51,24	49,80	47,97
FMI	671,38	671,38	602,00	532,63	429,68
FS OPEP	12,95	11,18	9,34	7,65	6,04
IDA	1 038,52	1 011,88	990,50	965,72	937,64
UE	37,94	33,74	30,15	26,93	23,47
BILC	1 044,03	910,22	782,89	655,66	575,56
ALLEMAGNE	17,92	16,30	14,61	12,86	11,74
Belgique	9,12	7,73	6,89	6,05	5,44
Espagne	3,20	2,11	1,01	0,61	0,39
FRANCE	931,22	807,58	689,97	571,86	499,74
Japon	55,54	54,07	52,55	51,02	49,46
Norvège (EKSPORTKREDITT NORGE SA)	26,17	21,79	17,44	13,08	8,72
PAYS BAS	-	-	-	-	-
SUISSE	0,86	0,63	0,42	0,19	0,07
BILN	2 253,36	2 075,97	1 853,49	1 634,46	1 422,09
ARABIE SAOUDITE	9,03	8,12	7,21	6,31	5,60
Chine	3,39	3,22	3,05	2,89	2,72
Corée du Sud	44,81	43,56	42,12	40,68	38,61
Emirats Arabes Unis	-	-	-	-	-
EXIMBANK DE CHINE	2 043,10	1 885,85	1 683,99	1 485,58	1 293,77
EXIMBANK TURQUE	81,97	71,72	61,48	51,23	40,99
INDE	58,63	52,38	45,89	39,39	33,18
KOWEÏT	12,43	11,11	9,75	8,39	7,23
COM	991,25	907,40	809,83	721,57	638,26
Afrieximbank	44,00	43,03	34,23	25,43	16,63
Bank of China	123,47	107,50	90,93	74,36	57,79
Belfius	52,09	41,32	35,08	29,58	24,07
BMCE Bank	10,93	6,56	2,19	-	-
CDS group privée Nouvelle Zelande	-	-	-	-	-
Comercial-eurobond	542,01	542,01	511,12	480,22	449,33
Commerz bank Allemagne	14,03	13,34	10,53	7,73	4,92
Deutsche banque Espagne	24,79	13,75	7,04	3,20	2,21
ICBC	-	-	-	-	-
Inter Islamic trade Finance Corporation	9,22	-	-	-	-
INTESA SANPAOLO SPA	79,10	65,84	57,67	53,02	48,36
NR_ECMR	-	-	-	-	-
Raiffeisen Bank Inter AG	5,65	5,31	4,97	4,63	4,21
SOCIETE GENERALE DE PARIS	-	-	-	-	-
SOCIETE GENERALE NEW YORK	-	-	-	-	-
SOCIETE GENERALE NEW YORK - EXIM BANK US	30,29	25,76	21,84	17,92	14,00
Standard Chartered Londres	55,67	42,97	34,22	25,48	16,74
Grand Total	7 554,84	7 048,39	6 461,97	5 885,44	5 310,41

Stock de la dette intérieure

À fin décembre 2025, l'encours de la dette intérieure, est évalué à 1 150,3 milliards de FCFA soit une baisse de 31,3% par rapport aux projections à fin 2023. Cet encours est constitué à (i) 44,5% des titres publics évalués à 511,7 milliards de FCFA ; (ii) 7,0% de la dette structurée

estimée à 80,9 milliards de FCFA, et (iii) 48,5% de la dette consolidée BEAC s'élevant à 557,7 milliards de FCFA.

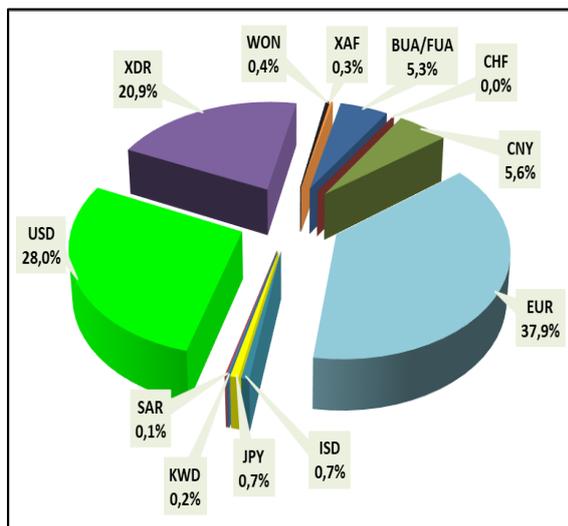
	Encours à fin 2021				
		2 022	2 023	2 024	2025
Titres Publics					
Bons de Trésor Assimilable	241 020 000 000	-	-	-	-
OTA 2 ans	33 346 000 000	-	-	-	-
OTA 3 ans	132 810 000 000	35 000 000 000	-	-	-
OTA 5 ans	481 116 270 000	481 116 270 000	481 116 270 000	360 631 170 000	223 993 370 000
OTA 6 ans	160 005 400 000	160 005 400 000	160 005 400 000	160 005 400 000	160 005 400 000
OTA 7 ans	82 729 000 000	82 729 000 000	82 729 000 000	82 729 000 000	82 729 000 000
OTA 10 ans	45 000 000 000	45 000 000 000	45 000 000 000	45 000 000 000	45 000 000 000
ECMR 5,5% 2016-2021	-	-	-	-	-
ECMR 5,5% 2018-2023	100 000 000 000	50 000 000 000	-	-	-
Emprunt consolidé BEAC	576 898 000 000	576 898 000 000	576 898 000 000	576 898 000 000	557 668 066 667
Dette Bancaire Titrisée	1 688 000 000	-	-	-	-
PLANUT 1	13 590 817 500	-	-	-	-
PLANUT 2 - substituée BGFI - tranche A	16 500 000 000	8 625 000 000	4 312 500 000	-	-
PLANUT 2 - substituée BGFI - tranche B	31 000 000 000	16 875 000 000	8 437 500 000	-	-
SIC-COFFOR	243 000 000	-	-	-	-
PLANUT	17 708 610 720	10 983 591 252	5 753 591 252	523 591 252	-
STADE JAPOMA	14 150 578 506	5 580 000 000	-	-	-
Banque Atlantique Cameroun (PLANUT)	141 500 000 000	94 000 000 000	46 500 000 000	-	-
STADE OLEMBE	12 032 634 613	6 684 985 224	2 307 096 606	-	-
CCA_FCP coût résiduel achèvement Stade OLEMBE	9 974 693 610	8 941 493 610	6 875 093 610	4 808 693 610	2 742 293 610
LOGEMENTS SOCIAUX	15 023 513 025	12 967 260 351	11 675 502 552	10 374 032 288	9 062 849 560
SIC ETAT SIEGE	18 819 745 950	16 310 000 000	13 810 000 000	11 310 000 000	8 810 000 000
SCB financement des travaux de réhabilitation de la	10 072 158 397	9 064 942 557	7 050 510 878	5 036 079 199	3 021 647 519
Cession de créances ENEO 2020	38 617 349 287	23 758 992 218	8 122 297 969	-	-
Cession de créances ENEO 2021 - Pool de 6 banques	38 899 822 872	35 658 170 966	22 691 563 342	9 724 955 718	-
SGC_Cession de créances TOTAL	13 506 439 804	9 004 293 202	4 502 146 600	-	-
SGC_Cession de créances NEPTUNE OIL	2 896 264 342	-	-	-	-
Dette croisée et B.T.P titrisée	1 608 000 000	-	-	-	-
Dette titrisée PAD	20 000 000 000	18 000 000 000	16 000 000 000	14 000 000 000	12 000 000 000
SONARA	47 594 653 866	32 554 653 866	17 514 653 866	4 538 653 866	-
Dette B.T.P non titrisée	1 683 000 000	-	-	-	-
Anciennes conventions	69 610 291 093	46 610 291 093	35 610 291 093	24 610 291 093	13 348 291 093
Immeuble ministériel - CNPS	4 738 000 000	3 738 000 000	2 738 000 000	1 738 000 000	-
Avance de trésorerie N°1	15 000 000 000	11 250 000 000	9 375 000 000	7 500 000 000	5 625 000 000
Avance de trésorerie N°2	10 000 000 000	7 500 000 000	6 250 000 000	5 000 000 000	3 750 000 000
Avance de trésorerie N°3	2 900 000 000	-	-	-	-
Avance de trésorerie N°4	30 000 000 000	23 333 333 333	20 000 000 000	16 666 666 667	13 333 333 333
ALUCAM	2 948 000 000	-	-	-	-
PAD	8 607 971 731	4 107 971 731	-	-	-
PAK	24 750 551 532	19 750 551 532	14 750 551 532	9 750 551 532	4 750 551 532
CAMTEL	53 906 459 521	35 906 459 521	17 906 459 521	9 727 456 159	4 500 000 000
CAMWATER	5 496 690 776	-	-	-	-
SOPECAM	2 430 902 303	-	-	-	-
CDE/CAMWATER	18 670 000 000	10 293 862 296	5 533 724 593	-	-
CAMRAIL	1 093 922 796	-	-	-	-
SIC	33 894 784 068	16 947 392 034	-	-	-
SONATREL	26 255 926 000	17 503 950 667	8 751 975 333	-	-
BENEFICIAL (priva.SOCAR)	284 548 076	-	-	-	-
ENEO	40 094 330 000	20 047 165 000	-	-	-
G.I.D.E.P.P.E	10 000	-	-	-	-
HYSACAM	7 663 193 334	3 831 596 667	-	-	-
LES MINOTERIES DU CAMEROUN	2 399 682 800	-	-	-	-
Marketer_CORLEY (Marketer)	6 368 695 994	-	-	-	-
Marketer_OLA - Energy	4 584 718 490	-	-	-	-
Marketer_GREEN OIL	10 306 083 141	5 153 041 571	-	-	-
Autres conventions	1 552 378 747	-	-	-	-
Dette Non Structurée	62 360 651 489	47 360 651 489	32 360 651 489	17 360 651 489	-
Total Général	2 765 951 744 382	2 013 091 320 181	1 674 577 780 236	1 377 933 192 872	1 150 339 803 314
Total hors BTA	2 524 931 744 382	2 013 091 320 181	1 674 577 780 236	1 377 933 192 872	1 150 339 803 314

* données définitives ** données semi-définitives *** données provisoires

Le portefeuille de la dette publique se constitue des principales devises ci-après : le XAF pour 28,0%, l'Euro pour 37,9%, le Dollar US pour 28,0% et le XDR (DTS) pour 14,1%.

Décomposition du portefeuille par devises

DEVISES	31 mars 2022
BUA	13 381
CHF	811
CNY	429 242
EUR	2 892 963
FUA	393 455
ISD	50 616
JPY	52 923
KWD	12 248
SAR	8 731
USD	2 137 083
XDR	1 597 560
WON	27 296
XAF	24 667
Grand Total	7 640 976



Service de la dette extérieure

Créancier	SER 2022	SER 2023	SER 2024	SER 2025
MULT	136,04	162,46	164,72	221,21
BAD	28,37	14,05	13,14	25,84
BADEA	2,71	2,26	2,25	2,25
BDEAC	8,75	3,09	3,09	3,09
BID	31,48	19,24	18,59	20,35
BIRD	2,12	2,28	2,49	7,38
FAD	15,86	11,69	12,77	12,84
FIDA	2,12	2,04	2,03	2,41
FMI	0,70	70,08	70,08	103,65
FS OPEP	2,09	2,13	1,94	1,80
IDA	37,18	31,61	34,77	37,81
UE	4,66	3,99	3,57	3,78
BILC	165,90	140,46	140,28	92,18
ALLEMAGNE	1,91	1,92	1,94	1,23
Belgique	1,43	0,84	0,84	0,61
Espagne	1,11	1,12	0,41	0,23
FRANCE	155,03	130,16	130,68	83,80
Japon	1,70	1,76	1,75	1,77
Norvège (EKSPORTKREDITT NORGE SA)	4,48	4,45	4,43	4,41
PAYS BAS	-	-	-	-
SUISSE	0,24	0,22	0,23	0,12
BILN	233,30	273,40	264,19	251,83
ARABIE SAOUDITE	0,91	0,91	0,91	0,71
Chine	0,17	0,17	0,17	0,17
Corée du Sud	1,56	1,73	1,71	2,32
Emirats Arabes Unis	-	-	-	-
EXIMBANK DE CHINE	206,18	246,60	238,21	226,71
EXIMBANK TURQUE	14,75	14,19	13,63	13,06
INDE	8,18	8,23	8,02	7,54
KOWEÏT	1,55	1,57	1,55	1,31
COM	132,86	144,06	129,81	120,30
Afrieximbank	2,73	10,52	10,17	9,82
Bank of China	22,13	21,95	21,13	20,31
Belfius	11,82	7,08	6,24	6,15
BMCE Bank	5,02	4,76	2,32	-
CDS group privaie Nouvelle Zelande	-	-	-	-
Comercial-eurobond	34,89	65,79	63,07	60,35
Commez bank Allemagne	1,14	3,23	3,14	3,05
Deutsche banque Espagne	11,50	6,94	3,96	1,07
ICBC	-	-	-	-
Inter Islamic trade Finance Corporation	9,61	-	-	-
INTESA SANPAOLO SPA	14,89	9,53	5,74	5,65
NR_ECMR	-	-	-	-
Raiffeisen Bank Inter AG	0,35	0,35	0,35	0,43
SOCIETE GENERALE DE PARIS	-	-	-	-
SOCIETE GENERALE NEW YORK	-	-	-	-
SOCIETE GENERALE NEW YORK - EXIM BANK US	5,11	4,42	4,34	4,27
Standard Chartered Londres	13,68	9,50	9,34	9,19
Grand Total	668,11	720,38	699,00	685,51

Service de la dette intérieure

	Encours à fin 2021	-	SER			
				2022	2023	2024
Titres Publics						2025
Bons de Trésor Assimilable	241 020 000 000	-	247 816 996 717	-	-	-
OTA 2 ans	33 346 000 000	-	34 513 110 000	-	-	-
OTA 3 ans	132 810 000 000	-	103 786 450 000	36 575 000 000	-	-
OTA 5 ans	481 116 270 000	-	26 461 394 850	26 461 394 850	146 946 494 850	156 472 514 350
OTA 6 ans	160 005 400 000	-	9 600 324 000	9 600 324 000	9 600 324 000	9 600 324 000
OTA 7 ans	82 729 000 000	-	5 377 385 000	5 377 385 000	5 377 385 000	5 377 385 000
OTA 10 ans	45 000 000 000	-	3 150 000 000	3 150 000 000	3 150 000 000	3 150 000 000
ECMR 5,5% 2016-2021	-	-	-	-	-	-
ECMR 5,5% 2018-2023	100 000 000 000	-	55 500 000 000	52 750 000 000	-	-
Emprunt consolidé BEAC	576 898 000 000	-	16 960 801 200	16 960 801 200	16 960 801 200	36 190 734 533
Dette Bancaire Titrisée	1 688 000 000	-	1 753 534 118	-	-	-
PLANUT 1	13 590 817 500	-	14 264 531 232	-	-	-
PLANUT 2 - substitue BGFI - tranche A	16 500 000 000	-	9 030 000 000	4 916 250 000	4 614 375 000	-
PLANUT 2 - substitue BGFI - tranche B	31 000 000 000	-	16 295 000 000	9 618 750 000	9 028 125 000	-
SIC-COFFOR	243 000 000	-	243 000 000	-	-	-
PLANUT	17 708 610 720	-	7 964 622 218	5 998 851 388	5 632 751 388	560 242 640
STADE JAPOMA	14 150 578 506	-	9 561 119 001	5 970 600 000	-	-
Banque Atlantique Cameroun (PLANUT)	141 500 000 000	-	57 405 000 000	54 080 000 000	49 755 000 000	-
STADE OLEMBE	12 032 634 613	-	6 079 226 232	4 784 331 641	2 447 366 672	-
CCA_FCP coût résiduel achèvement Stade OLEMBE	9 974 693 610	-	1 611 732 229	2 585 006 629	2 465 155 429	2 345 304 229
LOGEMENTS SOCIAUX	15 023 513 025	-	2 206 278 729	1 421 249 944	1 418 062 808	1 414 778 681
SIC ETAT SIEGE	18 819 745 950	-	2 509 745 950	2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000
SCB_finance des travaux de réhabilitation de la pén	10 072 158 397	-	1 561 184 552	2 513 003 520	2 402 209 778	2 291 416 035
Cession de créances ENEO 2020	38 617 349 287	-	16 403 051 040	16 587 053 938	8 447 189 888	-
Cession de créances ENEO 2021 - Pool de 6 banques	38 899 822 872	-	4 797 644 821	14 392 934 463	13 874 270 158	10 113 953 947
SGC_Cession de créances TOTAL	13 506 439 804	-	5 042 404 194	4 862 318 330	4 682 232 464	-
SGC_Cession de créances NEPTUNE OIL	2 896 264 342	-	3 012 114 916	-	-	-
Dette croisée et B.T.P titrisée	1 608 000 000	-	1 656 240 000	-	-	-
Dette titrisée PAD	20 000 000 000	-	2 400 000 000	2 360 000 000	2 320 000 000	2 280 000 000
SONARA	47 594 653 866	-	16 717 848 133	16 187 644 972	13 593 441 811	4 698 654 440
Dette B.T.P non titrisée	1 683 000 000	-	1 683 000 000	-	-	-
Anciennes conventions	69 610 291 093	-	23 000 000 000	11 000 000 000	11 000 000 000	11 262 000 000
Immeuble ministériel - CNPS	4 738 000 000	-	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 738 000 000
Avance de trésorerie N°1	15 000 000 000	-	4 275 000 000	2 268 750 000	2 203 125 000	2 137 500 000
Avance de trésorerie N°2	10 000 000 000	-	2 850 000 000	1 512 500 000	1 468 750 000	1 425 000 000
Avance de trésorerie N°3	2 900 000 000	-	3 001 500 000	-	-	-
Avance de trésorerie N°4	30 000 000 000	-	8 016 666 667	4 383 333 333	4 233 333 333	4 083 333 333
ALUCAM	2 948 000 000	-	2 948 000 000	-	-	-
PAD	8 607 971 731	-	4 500 000 000	4 107 971 731	-	-
PAK	24 750 551 532	-	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000
CAMTEL	53 906 459 521	-	18 000 000 000	18 000 000 000	8 179 003 362	5 227 456 159
CAMWATER	5 496 690 776	-	5 496 690 776	-	-	-
SOPECAM	2 430 902 303	-	2 430 902 303	-	-	-
CDE/CAMWATER	18 670 000 000	-	8 376 137 704	4 760 137 704	5 533 724 593	-
CAMRAIL	1 093 922 796	-	1 093 922 796	-	-	-
SIC	33 894 784 068	-	16 947 392 034	16 947 392 034	-	-
SONATREL	26 255 926 000	-	8 751 975 333	8 751 975 333	8 751 975 333	-
BENEFICIAL (priva.SOCAR)	284 548 076	-	284 548 076	-	-	-
ENEO	40 094 330 000	-	20 047 165 000	20 047 165 000	-	-
G.I.D.E.P.P.E	10 000	-	10 000	-	-	-
HYSACAM	7 663 193 334	-	3 831 596 667	3 831 596 667	-	-
LES MINOTERIES DU CAMEROUN	2 399 682 800	-	2 399 682 800	-	-	-
Marketer_CORLEY (Marketer)	6 368 695 994	-	6 368 695 994	-	-	-
Marketer_OLA - Energy	4 584 718 490	-	4 584 718 490	-	-	-
Marketer_GREEN OIL	10 306 083 141	-	5 544 672 729	5 348 857 151	-	-
Autres conventions	1 552 378 747	-	1 552 378 747	-	-	-
Dette Non Structurée	62 360 651 489	-	15 000 000 000	15 000 000 000	15 000 000 000	17 360 651 489
Total Général	2 765 951 744 382	-	860 665 395 249	421 612 578 828	367 585 097 067	285 229 248 837
Total hors BTA	2 524 931 744 382	-	612 848 398 532	421 612 578 828	367 585 097 067	285 229 248 837

* données définitives ** données semi-définitives *** données provisoires

Décomposition de la dette publique selon le type de taux d'intérêt

types d'intérêts	Encours au 31 mars 2021
FIX	82,0%
VAR	18,0%
Total général	100,0%

Suivant le Plan Annuel de Financement élaboré conformément au cadrage budgétaire, les ressources à mobiliser en 2022 pour couvrir le besoin d'endettement de l'État est évalué à FCFA 1 858 milliards. Ces ressources proviendront à 67,3% des financements extérieurs, et 32,7% des emprunts intérieurs.

En termes de répartition, les ressources concessionnelles sur prêts projets sont évaluées à FCFA 327 milliards, soit 47,7% des financements extérieurs, contre FCFA 420 milliards de ressources non concessionnelles. Les appuis budgétaires à tirer dans le cadre du PEF 2021-2024, porteront sur un montant de FCFA 313 milliards, soit 31,1% des décaissements extérieurs et les tirages sur les allocations DTS en 2022 sont estimés à FCFA 70 milliards.

Pour la dette intérieure, les ressources à mobiliser en 2022 proviendront essentiellement des émissions des titres publics, notamment les OTA/OT pour FCFA 550 milliards et les BTA (encours de fin de période 2022) pour FCFA 177 milliards

Le tableau ci-après présente les détails des instruments du Plan Annuel d'Endettement 2022 actualisé suivant le cadrage de la LF Rectificative 2022

Instruments de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant (en millions de FCFA)	
Financements extérieurs						
ADF Fixed	USD 1	Fixe	40	10	3%	34
Concessionnel_DTS	SDR 2	Fixe	35	7	14%	160
Concessionnel_EUR	EUR 3	Fixe	30	7	8%	91
Concessionnel_USD	USD 4	Fixe	30	7	4%	43
				29%	327	
Sous-total concessionnels						
Semi-Concessionnel_EUR_F	EUR 5	Fixe	20	5	4%	48
Semi-Concessionnel_EUR_V	EUR 6	variable	20	5	3%	34
Semi-Concessionnel_USD_F	USD 7	Variable	20	5	10%	110
Semi-Concessionnel_USD_V	USD 8	variable	20	5	5%	53
Commercial_EUR_F	EUR 9	Fixe	15	5	0%	1
Commercial_EUR_V	EUR 10	variable	15	5	9%	107
Commercial_USD_F	USD 11	Fixe	15	5	0%	3
Commercial_USD_V	USD 12	variable	15	5	3%	33
Prêts complémentaires ECAs et ITFC	EUR 14	variable	5	0,5	2%	17
Emprunt Direct	XAF 19	Fixe	7	2	1%	15
				37%	420	
Total Prêts projets						
Appuis budgétaires	EUR 3	Fixe	30	7	28%	313
Tirages DTS FMI					6%	70
				66%	747	
Total endettements extérieurs						
				100%	1 130	
Financements intérieurs						
Bons du Trésor						177
Emissions / Encours de fin de période	XAF 15	Fixe	1	0	24,4%	177
Remboursements						177
Emissions nettes						-
OTA					75,6%	550
OTA 2 ans	XAF 15				3,4%	25
OTA 3 ans	XAF 15	Fixe	3	2	6,9%	50
OTA 5 ans	XAF 16	Fixe	5	4	10,3%	75
OTA 6 ans	XAF 16				6,9%	50
OTA 7 ans	XAF 17	Fixe	7	6	6,9%	50
OTA 10 ans	XAF 18	Fixe	10	9	13,8%	100
				100,0%	727	
Total endettements intérieurs						
				100,0%	1 858	
Total besoin d'endettement 2021						
				100,0%	1 858	

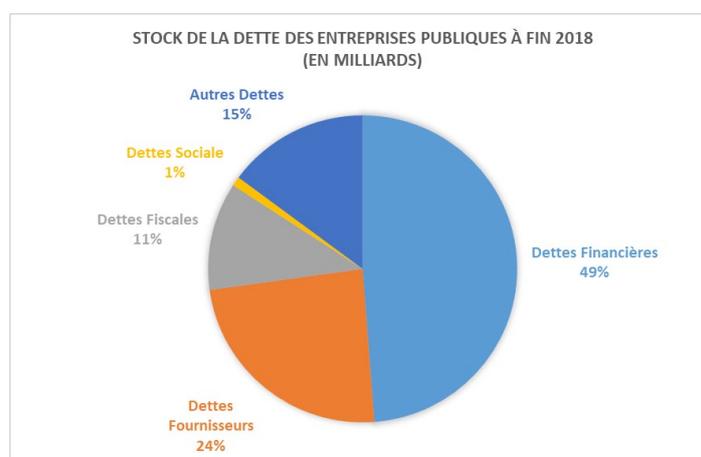
ANNEXE 2 – ANALYSE DÉTAILLÉE DES ENTREPRISES PUBLIQUES PRÉSENTANT UN RISQUE BUDGÉTAIRE POUR L'ÉTAT (DONNÉES 2018)

1. La structure de l'endettement des Entreprises Publiques

Catégorie de dettes	2 018
Dettes Financières	1 289 353
Dettes Fournisseurs	634 157
Dettes Fiscales	300 589
Dettes Sociale	25 855
Autres Dettes	392 449
Total	2 642 403

Le stock de la dette des Entreprises Publiques à fin 2018 s'élève à Fcfa 2 642 403 Milliards réparties en dette financière (Fcfa 1 289, 353 Milliards) ; dette fournisseur (Fcfa 634, 157 Milliards) ; dette fiscale (Fcfa 300,589 Milliards) ; dette sociale (25,855 Milliards) et autres dettes (Fcfa 392,449 Milliards).

La dette financière représente la partie la plus importante de la dette des Entreprises avec une proportion de 49% tel que présenté dans le graphique ci-dessous.



L'analyse de l'évolution du stock de la dette des entreprises publiques à fin 2018 indique une décroissance dans toutes les catégories.

Tableau : Évolution (en valeur absolue) du stock la dette des Entreprises Publiques

Catégorie de dettes	2 016	2 017	2 018
Dettes Financières	1 228 290	1 312 506	1 289 353
Dettes Fournisseurs	544 784	663 768	634 157
Dettes Fiscales	473 245	494 024	300 589
Dettes Sociale	55 997	62 387	25 855
Autres Dettes	248 786	525 290	392 449
Total	2 551 102	3 057 975	2 642 403

Sur la période 2016 – 2017, la dette globale des entreprises aura évolué de 20% avec une évolution positive dans toutes les catégories de dettes : dette financière : +7%, dette Fournisseurs : +22%, dette fiscale : +4%, dette sociale : +11% et autres dettes : +111%.

Par contre, on observe une réduction de ce stock dans toutes les catégories de dettes entre 2017 et 2018 : Dette Financières : -2%, dette fournisseurs : -4%, dette fiscale : -39%, dette sociale : -59% et Autres dette : -25%.

Tableau : Évolution (en valeur relative) du stock la dette des Entreprises Publiques

Catégorie de dettes	2 016	2 017	2 018
Dettes Financières	-	7%	-2%
Dettes Fournisseurs	-	22%	-4%
Dettes Fiscales	-	4%	-39%
Dettes Sociale	-	11%	-59%
Autres Dettes	-	111%	-25%
Total	-	20%	-14%

2. Analyse des Établissements Publics présentant un risque budgétaire pour l'État

Cette partie présente les principaux risques budgétaires portés par les Établissements Publics à fin décembre 2018. Ces risques budgétaires se définissent des aléas liés à l'activité des Établissements Publics pouvant grever le budget de l'État. Deux grandes catégories de risques sont présentées ici : les risques liés à l'endettement global des Établissements Publics et ceux liés aux passifs conditionnels et fermes liés aux partenariats publics-privé.

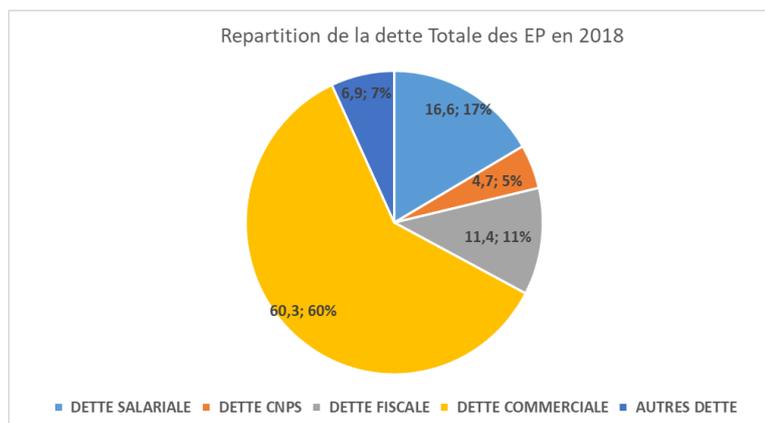
Ce rapport est structuré en quatre principales parties : (i) La structure de l'endettement des Établissements Publics, (ii) l'analyse des Établissements Publics les plus endettées, (iii) l'évolution des subventions de fonctionnement, (iv) et l'analyse des passifs conditionnels et fermes liés aux partenariats publics privés portés par les Établissements Publics.

A. Structure de l'Endettement

La dette des Établissements publics (EP) constitue un risque pour le budget de l'État, étant donné qu'elle peut être exigée à un moment où l'entreprise est incapable de payer. Dans ce cas, l'État doit voler au secours de l'EP concerné à travers le budget de l'État. Le tableau 1 ci-dessous présente la répartition de la dette des EP pour l'année 2018 s'élève globalement à FCFA 24,7 milliards. La dette commerciale constitue la plus grande part de cette dette, avec 60,3% du total, suivie de la dette salariale (16,6%) et le dette fiscale (11,4%).

Tableau 1 : Répartition de la dette des EP (En milliards FCFA)

	MONTANT (milliards FCFA)	POIDS (%)
DETTE SALARIALE	4,1	16,6
DETTE CNPS	1,2	4,7
DETTE FISCALE	2,8	11,4
DETTE COMMERCIALE	14,9	60,3
AUTRES DETTE	1,7	6,9
TOTAL	24,7	100,0



B. Les Etablissements les plus endettés

En 2018, comme le montre le tableau 2 ci-dessous, les 10 EP les plus endettés concentrent 92,1% de l'ensemble de la dette des EP, toutes catégories de dettes confondues, soit FCFA 22,7 milliards. L'université de Dschang possède la plus grande proportion, avec 22,1% du total, soit 5,5 milliards, constituée en grande partie de la dette commerciale (4,7 milliards). Elle est suivie de l'Hôpital Général de Yaoundé (19,7% du total) et de l'Université de Yaoundé I (16,6%), où la dette commerciale occupe également la part la plus importante.

Tableau 2 : Les 10 EP les plus endettés (En milliards FCFA)

N°	STRUCTURES	DETTE SALARIALE	DETTE CNPS	DETTE FISCALE	DETTE COMERCIALE	AUTRES DETTE	DETTE TOTALE	POIDS DETTE TOTALE (%)
1	UDS	0,0	0,0	0,7	4,7	0,1	5,5	22,1
2	HGY	1,0	0,0	0,4	3,5	0,0	4,9	19,7
3	UY1	0,0	0,0	0,7	2,3	1,1	4,1	16,6
4	FNE	0,0	0,4	0,1	1,8	0,0	2,3	9,2
5	HGOPY	0,0	0,2	0,7	0,6	0,1	1,7	6,8
6	ONCC	1,2	0,1	0,0	0,0	0,0	1,3	5,3
7	APN	0,9	0,0	0,0	0,1	0,0	1,0	4,2
8	MIDNO	0,7	0,0	0,0	0,1	0,0	0,8	3,3
9	UNDERE	0,0	0,1	0,0	0,5	0,1	0,7	3,0
10	LANACOME	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,5	1,8
TOTAL		3.7	0.9	2.6	14.0	1.5	22.7	92.1

La dette salariale des 10 EP les plus endettés présentée dans le tableau 3 ci-dessous représente 99,5% du total de la dette salariale des EP pour l'année 2018, soit 4,1 milliards. L'ANRP possède la plus grande proportion, avec 29,2% du total de la dette salariale, soit 1,2 milliards. Elle est suivie de l'APN (23,4%), du BUCREP (21,2%), et du CNRPH (16,5%).

Tableau 3 : Répartition de la dette salariale des EP (En milliards FCFA)

N°	STRUCTURES	DETTE SALARIALE	
		MONTANTS	POIDS (%)
1	ANRP	1.2	29.2
2	APN	1.0	23.4
3	BUCREP	0.9	21.2
4	CNRPH	0.7	16.5
5	HGY	0.2	5.1
6	INC	0.1	1.6
7	MIDNO	0.1	1.2

8	MIDIMA	0.0	0.7
9	MIRAP	0.0	0.3
10	MEAO	0.0	0.3
TOTAL		4.1	99,5

La dette commerciale des 10 EP les plus endettés qui ressort du tableau 4 ci-dessous représente 97,8% du total de la dette commerciale des EP pour l'année 2018, soit 14,9 milliards. L'Université de Dschang possède la plus grande proportion, avec 31,4% du total de la dette commerciale, soit 4,7 milliards. Elle est suivie de l'Hôpital Général de Yaoundé (23,7%), de l'Université de Yaoundé I (15,5%), et du Fonds National de l'Emploi (12,0%).

Tableau 4 : Répartition de la dette des EP (En milliards FCFA)

N°	STRUCTURES	DETTE COMERCIALE	
		MONTANT	POIDS (%)
1	UDS	4.7	31.4
2	HGY	3.5	23.7
3	UY1	2.3	15.5
4	FNE	1.8	12.0
5	HGOPY	0.6	4.3
6	Undéré	0.5	3.0
7	BUNEC	0.4	2.8
8	LANACOME	0.4	2.5
9	HGOPD	0.2	1.7
10	MIDNO	0.1	0.8
TOTAL		14.9	97.8

C. Analyse de l'évolution des subventions aux établissements publics

Cette partie envisage d'analyser l'évolution des subventions de fonctionnement accordés aux Établissements publics sur la période 2017 à 2019, ainsi que le risque potentiel d'éviction sur les autres dépenses courantes encouru.

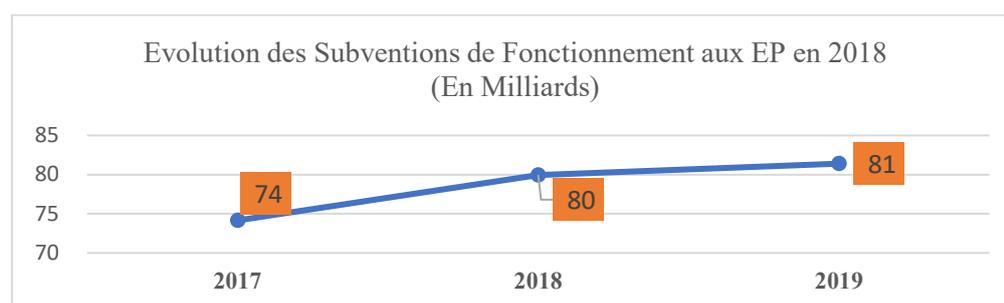


Tableau 1 : Évolution des subventions de fonctionnement dans les Établissements Publics de 2017 à 2018

EXERCICES		VARIATION	
2017	2018	ECART ABSOLUE	ECART RELATIF
74 150 000 000	79 950 000 000	5 800 000 000	7,25%

Tableau 2 : Évolution des subventions de fonctionnement dans les Établissements Publics de 2018 à 2019

EXERCICES		VARIATION	
2018	2019	ECART ABSOLUE	ECART RELATIF
79 950 000 000	81 396 452 000	1 446 452 000	1,80 %

Tableau 3 : Évolution des subventions de fonctionnement dans les Établissements Publics de 2017 à 2019

EXERCICES		VARIATION	
2017	2019	ECART ABSOLUE	ECART RELATIF
74 150 000 000	81 396 452 000	7 246 425 000	8,90%

L'évolution des subventions dans les Établissements Publics de 2017 à 2019 permet de constater qu'on est parti de Fcfa 74 150 000 000 en 2017 pour Fcfa 79 950 000 000 en 2018, soit une augmentation en valeur absolue de FCFA 5 800 000 000 et de 7,25 % en valeur relative.

Bien plus, on note une légère augmentation de cette masse en 2019 en valeur absolue de FCFA 1 446 452 000 soit 1,80% en valeur relative.

Pour la période de référence 2017 à 2019, la masse des subventions de fonctionnement de l'État au profit des Établissements Publics est passée de FCFA 74 150 000 000 à 81 396 452 000 soit FCFA 7 246 452 000 en valeur absolue et 8,90% en valeur relative.

À travers cette évolution des subventions accordées aux Établissements Publics en valeur absolu il faut noter la volonté de l'État de couvrir les besoins en fonctionnement de ces Établissements. Ici, le risque budgétaire sur l'État s'apprécie à travers la croissance tendancielle desdites subventions de fonctionnement, face à la contrainte budgétaire globale de l'État.

Cependant, il faut noter le caractère circonscrit de l'impact de ces risques sur les dépenses courantes globale de l'État. À ce titre, il devra être utile d'analyser l'évolution du ratio des subventions de fonctionnement aux Établissements publics sur les dépenses courantes de l'État hors salaires et pensions.

Cette analyse des subventions de fonctionnement accordées aux Établissements Publics en proportion des dépenses courantes (hors salaires et hors pensions) permet de constater une évolution décroissante du ratio des subventions de fonctionnement par rapport aux dépenses courantes (hors salaires et hors pensions de l'État). Ce ratio est passé de 7,39 % en 2017 à 6,20 % en 2018, pour se situer à 5,76 % en 2019 en valeur relative.

Tableau 4 : Évolution des subventions par rapport aux dépenses courantes (hors salaires et pensions)

Année	Subventions de fonctionnement	Dépenses courantes hors salaire hors pension	Ratio
2017	74 150 000 000	1003 300 000 000	7,39%
2018	79 950 000 000	1288 100 000 000	6,20%
2019	81 396 452 000	1441 800 000 000	5,76%

Cette évolution décroissante des subventions de fonctionnement relativement aux dépenses courantes (hors salaires et pensions) pourrait être la conséquence des mesures de consolidation budgétaire mise en œuvre par le Gouvernement dans le cadre du Programme Économique et

Financier 2017-20, induisant principalement une accélération de la mobilisation des recettes budgétaires couplé à la rationalisation des dépenses.

À ce titre, même si on peut constater une évolution en valeur absolue des subventions de fonctionnement, cette évolution est de plus en plus circonscrite à l'effet de ne pas engendrer des effets d'évictions sur les autres dépenses courantes de l'État. D'où le risque maîtrisé de l'accroissement des subventions de fonctionnement aux Établissements Publics sur le budget global de l'État.

ANNEXE 3 – ANALYSE DÉTAILLÉE DES PROJETS PPP

3. Passifs conditionnels et fermes liés au portefeuille des projets PPP : caractéristiques, coût et risques budgétaires

- *Projet de financement, conception construction exploitation et maintenance d'un pipeline des produits pétroliers Limbe-Douala-Edéa-Yaoundé.*

Ce projet permettra l'acheminement des produits pétroliers dans les grandes agglomérations à partir de la base de production située à Limbe via un pipeline reliant cette ville à Douala, Edéa, et Yaoundé. Ce projet de partenariat de type concessif à paiement par l'utilisateur a été signé par le Cameroun, représenté par le Ministère de l'Eau de l'Energie (partenaire public) et le partenaire privé 3PL pour une durée d'exploitation de 30 ans et un coût total de FCFA 220 milliards.

Sur cet itinéraire, l'État garantit un minimum de volume de produits pétroliers à mettre à la consommation à hauteur de 81% de la production. Cet engagement conditionnel pourrait se traduire en engagement ferme si à travers ce pipeline, il n'était possible de faire transiter pour mise à la consommation, un volume au moins égal à 81% de la production. Auquel cas, l'État supporterait les coûts induits par le niveau des volumes mis à la consommation inférieure au seuil plancher.

- *Projet d'Approvisionnement supplémentaire de 50.000 m³ d'eau par jour dans la ville de Yaoundé.*

Ce projet de type concessif à paiement par l'utilisateur consiste en l'acheminement de l'eau de la SANAGA à travers des pipelines dans la ville de Yaoundé, afin de pallier le déficit en eau potable observé. La signature du contrat entre le partenaire public représenté par le MINEE, et le partenaire privé IMPERIAL HOLDING LTD, a eu lieu en décembre 2014 pour une durée d'exploitation de 15 ans et un coût total de 26 milliards.

Dans le cadre de ce projet, le partenaire public a convenu de mettre à disposition, une somme de 1,842 milliard pour l'exécution des travaux de construction des lignes électriques sur le trajet du pipeline, le terrassement et l'ouverture des voies d'accès ainsi que les indemnités des populations sur le site des travaux.

Cet engagement du partenaire public représente un passif ferme emportant des risques budgétaires directs, notamment le risque de liquidité. Il faut néanmoins signaler la lettre de confort du Ministre en charge de l'eau et de l'énergie adressée au Chairman de l'entreprise privée, qui garantit le paiement de cette somme sur le budget d'investissement de l'État, et l'étale sur quatre ans.

Projet de Financement de Construction d'exploitation et de maintenance du Marché Congo à Douala.

Ce projet de type concessif à paiement par l'utilisateur a été signé en 2013 entre la Communauté Urbaine de Douala (CUD) et SICC CONGO MANAGEMENT, partenaire privé, pour un coût total d'investissement de 7,4 milliards.

Pour le financement de ce projet, le partenaire public (CUD) a produit une garantie bancaire de 75% du prêt accordé au partenaire privé. Le partenaire public s'est ainsi porté garant du crédit bancaire obtenu par le partenaire privé. Cette garantie couvre la somme totale de 1,875 milliard,

représentant ainsi un passif conditionnel pour le partenaire public, dont la condition de levé sera observée chaque fois que le partenaire privé fera défaut de paiement.

- *Projet de Réhabilitation du Laboratoire Central de L'Hôpital Général de Yaoundé.*

Ce projet de partenariat à paiement public a été mis en œuvre en juin 2015 entre l'Hôpital Général de Douala (partenaire public), et NUMELEC Cameroun (partenaire privé) pour un montant total de 1,2 milliard. Les travaux sont en cours d'exécution. La construction de la banque de sang est à ce jour terminée, le revêtement et l'équipement sont en cours.

Pour la réalisation de ce projet, un apport en guise de contribution à l'investissement de 208 millions devra être effectué par le partenaire public. Cette somme représente ainsi un passif ferme avec incidence budgétaire directe à satisfaire pour la réalisation de ce projet.

- *Projet d'acquisition des bus de transport de masse dans la ville de Yaoundé.*

Pour la réalisation de ce contrat de partenariat de type mixte à paiement par l'utilisateur et à subvention publique d'un coût total de 17 milliards, le Ministère des Transports (partenaire public) s'est engagé à verser une subvention d'équilibre de 1.675 milliard par an et pendant dix (10) ans, à l'entreprise EXIMTRANS/IRMAOS.

Cette somme représente un passif ferme à rembourser chaque année sur le budget de l'État et induit par ailleurs un risque budgétaire certain.

- *Projet de Financement, de construction, d'exploitation et de maintenance de trois immeubles de rapport à OKOLO.*

La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) envisage la construction de trois immeubles de location à OKOLO. Le contrat de partenariat de type mixte (paiement par l'utilisateur et subvention d'équilibre du partenaire public) a été signé en avril 2017 avec le partenaire privé GLOBAL ELEPHANT pour un montant total de 11,115 milliards.

Afin d'anticiper le retour sur investissement du partenaire privé, prévu pour être rémunéré sur les loyers, la CNPS a convenu de verser au partenaire privé, des loyers annuels selon l'échéancier ci-après : 1^{er} mois d'exploitation : 3,6 milliards ; 13^e mois d'exploitation : 2,4 Milliards ; 25^e mois d'exploitation : 2,4 milliards ; 36^e mois d'exploitation : 2,715 milliards. Ces sommes représentant les coûts du projet constituent un engagement ferme pour le partenaire public, avec une incidence budgétaire directe qu'il faudra provisionner à chacune des échéances.

- *Projet de Construction l'exploitation et la maintenance d'un quai multifonction au Port de Limbe-Isongo.*

Le terminal multifonction du port de Limbe-Isongo, objet du présent contrat de partenariat vise l'amélioration des installations portuaires au Cameroun, avec notamment la construction de deux jetées avec terminaux multifonctions de 150 et 250 mètres, devant faciliter l'accostage des bateaux géants.

Ce contrat a été signé en 2013 par l'État du Cameroun représenté par le Ministère des Transport et le Ministère de l'Économie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (partenaire public) et l'entreprise LIMBE PORT INDUSTRIAL DEVELOPMENT CORPORATION (Partenaire privé), pour un coût total de 105,9 milliards.

En garantie de l'exécution de ses obligations, le partenaire public a accordé une garantie souveraine constituée sous forme de cautionnement auprès des créanciers du partenaire privé pour un montant total équivalent à 70% du coût direct des constructions.

Ce cautionnement représente un passif conditionnel dont la surface est estimée à 74,13 milliards. La survenance du risque exposerait le budget du partenaire public à hauteur du même montant.

Le Tableau ci-dessous récapitule la nature et le montant des passifs conditionnels des projets de partenariats publics privés au 09 Octobre 2017.

Tableau : Récapitulatif des passifs conditionnels des Projets de Partenariats Public Privés

N°	Libellé du Projet	Nature de l'engagement du Partenaire Public	Montant du Passif Conditionnel
1	Projet de financement, conception construction exploitation et maintenance d'un pipeline des produits pétroliers Limbe-Douala-Edéa-Yaoundé	Le Partenaire Public Garantit un minimum de mise à la consommation de 81% de la production	Estimation en cours
2	Projet de Financement de Construction d'exploitation et de maintenance du Marché Congo à Douala	Le Partenaire Public Garantit le prêt bancaire du Partenaire Privé	1,875 milliard
3	Projet de Construction l'exploitation et la maintenance d'un quai multifonction au Port de Limbe-Isongo.	Le Partenaire Public s'est porté caution auprès de créanciers du Partenaire Privé, à hauteur de 70% du Montant de l'investissement	74,13 milliards

À l'opposé des passifs conditionnels, les projets PPP dégagent également des risques budgétaires certains en raison de l'exposition directe du budget de l'État au risque de liquidité. Les passifs fermes, conséquence des montages financiers parfois mal ficelés, pourraient prendre des proportions insoutenables, remettant en cause pour certain projet, la nécessité de recourir au PPP en tant qu'option de la commande publique.

Le tableau ci-dessous présente un extrait des engagements fermes liés à certains projets de partenariat public privé en cours.

Tableau : Engagement fermes de certaines Entités Publiques dans le cadre des projets de partenariats publics privés

N°	Libellé du Projet	Nature de l'engagement du Partenaire Public	Entité Publique	Montant du Passif Ferme
1	Projet d'Approvisionnement supplémentaire de 50. 000 m ³ d'eau par jour dans la ville de Yaoundé	Contribution au Financement du Projet	MINEE	1,842 Milliard
2	Projet de Réhabilitation du Laboratoire Central de L'Hôpital Général de Yaoundé	Contribution à l'Investissement	HGD	208 Millions
3	Projet d'acquisition des bus de transport de masse dans la ville de Yaoundé	Subvention d'Équilibre	MINT	1,675 Milliard/an (pendant 10 ans)
4	Projet de Financement, de construction, d'exploitation et de maintenance de trois immeubles de rapport à OKOLO	Remboursement de l'Investissement du Partenaire Privé	CNPS	11,115 Milliards

4. Analyse des passifs conditionnels liés au portefeuille des projets PPP et stratégie de réduction des risques

Dans ce chapitre, une analyse est faite des passifs conditionnels du portefeuille des projets PPP. Cette analyse a pour objectif de clarifier les conditions de transformation de ces passifs

conditionnels, en passifs ferme. Dans la seconde partie, nous présenterons la stratégie, de réduction des risques budgétaires des projets de partenariats publics privés implémentée au Cameroun.

○ *Analyse des Passifs conditionnels*

- a) Projet de financement, conception construction exploitation et maintenance d'un pipeline des produits pétroliers Limbe-Douala-Edéa-Yaoundé

Dans le cadre de ce projet, l'État à travers le MINEE garantie un volume plancher de mise à la consommation de 81% de la production totale à Limbe. Cet engagement se traduit par le fait qu'en phase d'exploitation, les volumes de produits pétroliers produits à partir de la SONARA transitent au moins à 81% dans ce pipeline. Cette condition restera vérifiée tant que la presque totalité de la production (81%) est distribuée à travers ce canal, et le reste (11%) distribué à travers d'autres canaux.

Sous l'hypothèse que seulement une partie de la production inférieure à 81% transite par ce pipeline au cours d'une année, alors l'État devra supporter les manques à gagner associés à ce déficit.

Afin de limiter les chances de survenance de ce risque, il pourrait être nécessaire en phase d'exploitation du pipeline, de prendre des mesures (administratives) garantissant le transport exclusif de la production à travers ce canal.

- b) Projet de Financement de Construction d'exploitation et de maintenance du Marché Congo à Douala

Le Partenaire public ici la Communauté Urbaine de Douala, dans le cadre de ce projet a garanti le prêt bancaire obtenu par le partenaire privé. Cette garantie couvre la somme de 1.875 Milliard FCFA. Un défaut de paiement du partenaire privé exposerait le partenaire public à concurrence du même montant. Dans ce cas typique, les dispositions à prendre pour prévenir la survenance du risque de défaut du partenaire privé, pourrait consister en la mise en place d'un dispositif de suivi étroit, aux actions coordonnées. L'objectif ultime étant la limitation des risques opérationnels, qui s'ils ne sont pas maîtrisés, pourraient multiplier les risques de survenance du défaut de paiement du partenaire privé, et exposer ainsi la partie publique.

- c) Projet de Construction l'exploitation et la maintenance d'un quai multifonction au Port de Limbe-Isongo.

S'agissant du projet de construction et de maintenance d'un quai multifonction au Port de Limbé-Isongo, il faut signaler que les parties sont en négociation pour la l'extension du projet de la construction d'un quai multifonction, à la construction d'un véritable port à Limbe-Isongo.

Cependant, et s'agissant du contrat sous rubrique, le partenaire public s'est porté caution à hauteur de 70% du prêt bancaire de 105,9 Milliards. Soit 74,13 Milliards pour l'instant enregistré au passif du partenaire privé, mais qui pourrait, se trouver affecté au passif du bilan du partenaire public si un défaut survenait.

ANNEXE 4 - RISQUES LIÉS À L'EXÉCUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
1.	Risque de contractualisation	Risque qu'un projet ne soit pas contractualisé dans les délais qui permettent son exécution	Elevé	Moyen
2	Risque d'exécution physique	Risque qu'un projet ne s'exécute pas en totalité dans les délais contractuels et règlementaires	Elevé	Élevé
3	Risque d'exécution financière	Risque qu'un crédit ne soit pas consommé au terme de l'exercice	Moyen	Moyen
4	Risque de suivi :	Risque que les entraves à la bonne exécution d'un projet persistent tout au long de sa mise en œuvre, en raison du dysfonctionnement des instances de suivi et du mécanisme de remontée de l'information sur l'exécution des projets	Elevé	Moyen
5	Risques institutionnels	Risque que les entraves à la bonne exécution d'un projet persistent tout au long de sa mise en œuvre, en raison des problèmes liés à l'organisation et au dysfonctionnement structurel des institutions	Elevé	Faible
6	Risque administratif	Risque que les entraves à la bonne exécution d'un projet persistent tout au long de sa mise en œuvre, en raison des problèmes liés dysfonctionnement de l'administration.	Moyen	Faible
7	Risque exogène	Risque qu'un projet ne soit pas exécuté en raison d'autre événements exogène (sanitaire, sécuritaire... etc.)	Moyen	Faible

- Probabilité de survenance : (calculée sur la durée du CBMT) : faible<10%, 10%<Moyen<50%, Elevé> 50%.
- Impact budgétaire (calculée sur la durée du CBMT et en % du Budget) : faible<5%, 5%<Moyen<15%, Elevé> 15%.
- Ampleur : Risque Faible  Risque Moyen  Risque Fort 

1. Contexte d'analyse des Risques Budgétaire dans le BIP.

Conformément aux dispositions du régime financier de l'État et Autres Entités Publiques et celles du Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques, le Gouvernement est engagé depuis 2018, dans un programme de réforme des finances publiques axée sur la performance. En effet, avec les deux lois suscitées³, l'État institue davantage de souplesse dans la gestion des crédits, en échange d'une responsabilité accrue en matière de résultats. Il s'agit de façon précise, d'optimiser la dépense consentie, pour satisfaire les besoins de la collectivité par des prestations de meilleure qualité, au moindre coût. Pour ce faire, des instruments nouveaux doivent être mis en place, des concepts à développer et des informations pertinentes à collecter. Dans ce cadre, le **Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, en charge du Budget d'Investissement**

³ la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques, et la Loi No2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun

Public (BIP), intègre depuis 2020, l'analyse de la cartographie des risques comme outils permettant d'assurer une meilleure exécution du BIP.

Face aux problèmes liés à l'exécution des projets du BIP, la cartographie des risques permet de relever les limites de l'évaluation des projets d'investissement des Administrations pris individuellement pour garantir leur bonne exécution lors des rencontres d'évaluation de l'exécution du BIP consacrées par la loi, notamment les sessions des Revues Trimestrielles et Comités Nationaux de l'évaluation de l'exécution Physico-financière du BIP.

Il s'agit précisément d'identifier l'ampleur des déterminants majeurs d'exécution de certains projets inscrits dans le journal des projets et de permettre ainsi aux responsables des Administrations Publiques d'anticiper sur les mesures correctives appropriées.

2. Processus d'exécution physico-financière des projets du BIP

A. Processus ordinaire d'exécution physico- financière des prestations

i. Processus ordinaire d'exécution physique

L'exécution physique des prestations démarre après la phase de la passation des contrats. Celle-ci se réalise conformément aux dispositions contractuelles suivant les trois principales étapes ci-après :

- La notification de l'ordre de service de démarrage des prestations ;
- L'exécution des prestations ;
- La production des factures/décomptes ;
- La réception des prestations réalisées.

ii. Notification de l'ordre de service de démarrage des prestations

Après la notification d'un contrat à son titulaire, le Maître d'Ouvrage/Autorité contractante lui délivre l'ordre de service qui prescrit le démarrage des prestations. Cet ordre de service constitue le point de départ du décompte du délai d'exécution et partant, des pénalités éventuelles de retard.

iii. l'exécution des prestations

Après la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations, le co-contractant procède à l'exécution des prestations suivant les dispositions du contrat. Constitué : - du cahier des clauses administratives particulières ;

- Du cahier des clauses techniques particulières pour les marchés des travaux ;
- Des termes de référence pour les marchés de prestations intellectuelles ;
- Du cahier des spécifications techniques pour les marchés de fourniture ;
- Du bordereau des prix unitaires ou forfaitaires et le détail estimatif.

iv. Production des décomptes/factures

Un décompte/facture est émis lorsque la prestation est partiellement ou totalement réalisée dans le cadre d'un contrat. Celui-ci doit être accompagné de la liasse exigible de la dépense exigible.

v. Réception provisoire et réception définitive, le cas échéant

Les prestations réalisées dans le cadre d'un contrat, doivent faire l'objet d'une réception par une commission désignée. Les prestations assorties de garantie donnent lieu à deux réceptions à savoir :

- La réception provisoire qui intervient à la livraison des prestations ;
- La réception définitive qui est prononcée à l'issue de la période de garantie.

A. Processus ordinaire d'exécution financière Il s'agit de la prise en charge d'une dépense générée à l'issue de l'exécution de tout ou d'une partie d'un projet. Elle comprend l'engagement, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement.

i. Processus cas d'exécution des dépenses sur Financements Extérieurs (FINEX)

Les Financements Extérieurs sont exécutés suivant les termes des conventions et conformément aux procédures de chaque bailleur. L'exécution des financements extérieurs se fait en dehors du circuit budgétaire classique. L'essentiel de ces ressources passe par la Caisse Autonome d'Amortissement. En matière de paiement des dépenses sur ressources extérieures ou sur ressources internes (fonds de contrepartie), la Caisse Autonome d'Amortissement joue le rôle de comptable public. À ce titre, elle ne procède qu'aux contrôles sur pièces nécessaires à l'établissement de l'ordre de paiement.

3. Évolution de l'exécution du BIP

Le contexte global d'exécution du BIP entre 2016 et 2020 montres des insuffisances au niveau des engagements, des liquidations, des ordonnancements et des taux de réalisation physique. Ces insuffisances sont en partie justifiées par des risques observés dans l'exécution physico-financière des projets d'investissement.

Tableau 1 : Évolution Globale de l'Exécution physico-financière du BIP au Cours des Exercices 2016-2020.

	Engagement						Liquidation						Ordonnancement						Réalisation Physique					
	LR 2016	LR 2017	LR 2018	LR 2019	LR 2020	Variation 2019-2020	LR 2016	LR 2017	LR 2018	LR 2019	LR 2020	Variation 2019-2020	LR 2016	LR 2017	LR 2018	LR 2019	LR 2020	Variation 2019-2020	LR 2016	LR 2017	LR 2018	LR 2019	LR 2020	Variation 2019-2020
Ensemble du BIP	95,76	98,94	107,69	98,78	98,1	-0,68	95,16	97,18	104,69	97,93	97,39	-0,54	95,13	96,75	104,42	97,74	97,36	-0,39	94,52	96,15	100,25	97,85	94,77	-3,08
Ressources externes	88,77	100	122,22	100,92	99,92	-1	88,77	100	122,22	100,92	99,92	-1	88,77	100	122,22	100,92	99,92	-1	88,77	100	109,9	100,91	99,92	-0,99
Ressources internes (G. centrale +C. délégués)	99,07	98,18	95,67	96,45	96,72	0,27	98,19	95,17	90,19	94,68	95,47	0,79	98,15	94,44	89,69	94,29	95,42	1,13	98,22	93,08	91,15	94,28	90,26	-4,01
Crédits à gestion centrale	99,61	98,68	98,09	98,69	98,57	-0,12	99,28	97,36	95,1	97,71	98,44	0,74	99,24	96,54	94,52	97,23	98,38	1,15	99	93,77	93,42	97,49	90,56	-6,93
Crédits délégués et Ressources Transférées	92,28	94,3	81,2	85,91	89,54	3,63	84,48	78,11	60,87	80,45	83,96	3,51	84,48	78,11	60,87	80,45	83,95	3,49	91,2	88,22	76,38	80,3	89,31	9,01
ADAMAOUA	96,89	99,29	93,69	98,41	97,11	-1,3	96,54	97,31	84,36	95,83	95,4	-0,43	96,54	97,31	84,36	95,83	95,4	-0,43	98,47	98,9	93,08	94,43	96,59	2,16
CENTRE	87,38	90,57	83,33	88,71	88,94	0,23	71,49	68,18	78,35	83,24	83,38	0,14	71,49	68,18	78,35	83,24	83,38	0,14	84,81	79,28	86,8	85,21	90,61	5,4
EST	85,89	98,88	80,14	88,18	89,63	1,45	59,27	82,75	66,07	86,7	87,2	0,5	59,27	82,75	66,07	86,7	87,2	0,5	81,46	92,4	84,03	85,22	80,08	-5,14
EXTREME NORD	92,8	93,66	78,72	90,07	92,63	2,57	89,95	69,81	70,54	85,64	90,34	4,7	89,95	69,81	70,54	85,64	90,23	4,59	94,49	86,01	78,05	84,78	91,26	6,49
LITTORAL	94,44	94,11	72,6	85,39	90,43	5,05	88,25	64,57	62,56	75,78	86,41	10,63	88,25	64,57	62,56	75,78	86,41	10,63	92,13	82,8	77,08	80,11	92,73	12,62
NORD	95,14	93,19	95,09	97,07	95,54	-1,53	94,36	79,87	86,78	88,44	90,43	1,99	94,36	79,87	86,78	88,44	90,43	1,99	96,86	92,88	92,06	91,68	97,03	5,36
NORD-OUEST	97,16	99,55	69,12	61,25	83,92	22,67	93,4	95,26	52,43	55,26	83,71	28,45	93,4	95,26	52,43	55,26	83,71	28,45	96,02	97,87	53,43	51,82	78,31	26,49
OUEST	91,89	97,2	79,31	80,63	74,85	-5,78	84,8	79,45	54,35	75,62	64,9	-10,72	84,8	79,45	54,35	75,62	64,9	-10,72	90,18	87,31	75,09	77,58	88,77	11,18
SUD	92,07	95,15	81,07	84,66	92,64	7,98	88,94	78,7	62,36	75,97	80,78	4,81	88,94	78,7	62,36	75,97	80,78	4,81	90,89	89,53	68,43	81,29	90,27	8,98
SUD-OUEST	97,12	82,58	70,85	78,98	95	16,02	94,53	74,29	52,73	73,57	89,88	16,31	94,53	74,29	52,73	73,57	89,88	16,31	96,85	91,75	54	72,31	93,51	21,2

Sources : MINEPAT/DPIP

Le suivi de l'exécution du BIP a permis au travers d'un dispositif de suivi et des outils appropriés, d'assurer l'évaluation permanente, d'identifier les éventuelles entraves à la bonne

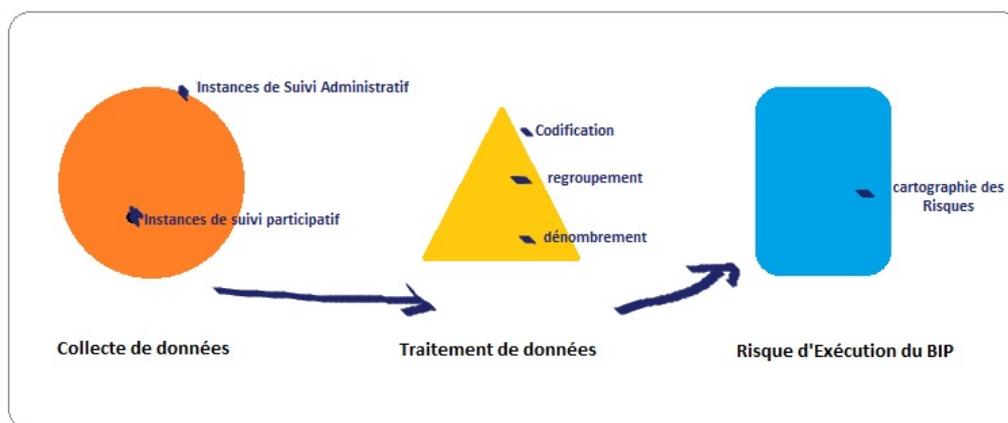
exécution et de proposer des actions correctives. L'utilisation de la cartographie des risques visait comme objectif, de permettre aux chefs de départements ministériel d'avoir une vue globale sur l'exécution des projets inscrits dans le journal des projets, de disposer d'outils de décision concret pour faciliter l'arbitrage entre projets en cas de nécessité de réorientation des crédits, de faire des anticipations sur les difficultés avenir et de disposer d'une base de données retraçant les difficultés rencontrées par les administrations dans l'exécution du BIP. Cet outil permet également :

- D'identifier et classifier les risques majeurs et systémiques d'exécution des projets ;
- D'identifier le seuil critique permettant le passage d'un risque à un autre ;
- De faire une analyse globale de la situation physico-financière de l'exécution du BIP.

4. Approche méthodologique de capture des risques d'exécution des projets d'Investissement.

Pour appréhender les risques d'exécution du BIP, l'approche adoptée est celle d'une évaluation systémique des données collectées au cours des différentes instances de suivi du BIP. (revues d'exécution du BIP, Comités de suivi de la bonne exécution du BIP...). l'analyse des données est faite après un traitement préalable et une codification spécifique en variables d'analyse. L'évaluation est faite par le jugement d'experts (dire d'experts), à l'issue de l'agrégation des données sur la situation d'exécution des projets des administrations, prises individuellement par des techniques de data mining. Par ailleurs, des réflexions sont engagées en vue de la construction des indicateurs d'évaluation desdits risques.

Fig 1: Processus de capture des risques d'Exécution du BIP.



Pour des raisons d'analyse, des rubriques ont été construites en fonction des constats/difficultés identifiés lors du passage de chaque Administration à la revue suscitée, notamment : la contractualisation ; l'exécution physique ; l'exécution financière le Suivi;

- les problèmes exogènes.

5. Cartographie des risques d'exécution des projets du BIP

Les résultats d'analyse des risques d'exécution des projets du BIP se présentent sous forme de risque d'exécution des projets du BIP relevant de la Gestion Centrale et des Risques d'exécution des projets du BIP relevant des Crédits Délégés.

A. Risques d'exécution des projets du BIP relevant des crédits à gestion centrale

- Environnement global de l'évaluation in-extenso de l'exécution du BIP 2021 et mise au point conceptuel

La cartographie des risques d'exécution des projets du Budget d'Investissement Public, destinée à l'identification de l'ampleur des déterminants majeurs d'exécution de certains projets inscrits dans le journal des projets, est établie sur la base de la documentation reçue des administrations à l'issue des travaux des instances de suivi administratifs. Mais à date, la capture des risques d'exécution du BIP n'a été faite que dans le cadre des revues trimestrielles d'exécution du BIP. En 2021, la revue s'est déroulée sous fond de la signature de la Lettre-Circulaire du 12 septembre 2021, rappelant la date d'arrêt d'apposition du visa budgétaire sur les projets de contrats à passer sur le budget de l'État et ceux des entités publiques après le 15 octobre 2021.

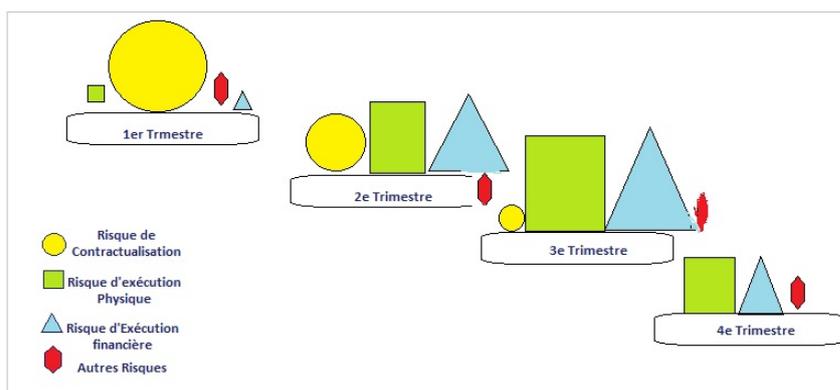
- Variabilité des difficultés systémiques relevant des crédits à Gestion Centrale.
- Du constat, l'ampleur et le type de difficulté varie en fonction des périodes de l'exercice Budgétaire. Si le premier trimestre est généralement caractérisé par difficultés relatives à la contractualisation, le 2e trimestre présente des difficultés de contractualisation, exécution physiques, exécution financière, de suivi et exogène. Ainsi au 2e trimestre de l'exercice 2021 par exemple, Quinze (15) difficultés systémiques ont été identifiées. Il s'agit notamment :
 - En matière de contractualisation (on note : des retards dans le processus de contractualisation, des appels d'offres infructueux, l'insuffisante maturation de certains projets etc.) ;
 - S'agissant de l'exécution physique (on note : des lenteurs dans l'exécution physique des projets, l'insuffisante budgétisation de certains projets, des capacités insuffisantes des attributaires de certains contrats, des lenteurs dans l'élaboration des avenants et la non-budgétisation de la maîtrise d'œuvre etc.) ;
 - En termes d'exécution financière (on note : des retards dans l'engagement des FCP volet dépenses courantes, des risques de forclusion des crédits et des retards dans l'engagement des dépenses, retards dans le paiement des décomptes, appropriation insuffisante des procédures etc.) ;
 - Concernant le Suivi (on note : une remontée insuffisante des informations, la non tenue des cadres de concertation, des erreurs de codification, l'appropriation insuffisante des procédures etc.) ;
 - Problèmes exogènes (les problèmes liés au COVID-19 et pluviométrie abondante insécurité dans certaines régions du pays etc.).

Pour des raisons d'analyse, des rubriques ont été construites en fonction des constats/difficultés identifiés lors du passage de chaque Administration à la revue suscitée, notamment :

Le troisième trimestre présente plutôt la diminution d'un certain type de difficultés

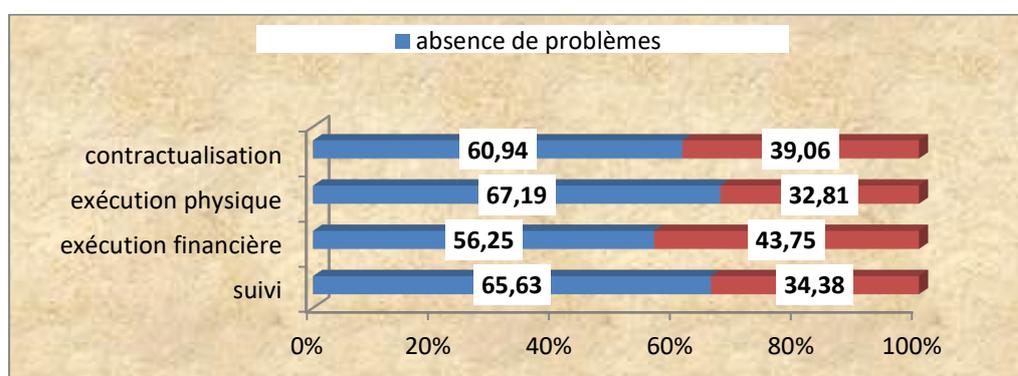
Au 3^{ème} trimestre 2021, seulement 20% des dites difficultés n'apparaissent plus, notamment : le retard dans la mobilisation des crédits des subventions ; la participation partielle aux instances de suivi du BIP et la difficulté à engager les crédits AEP. Il apparaît cependant un problème nouveau non identifié au 1^{er} et au 2^{ème} trimestre 2021. Il s'agit de la non-budgétisation de la maîtrise d'œuvre privée pour certains projets dont le montant du contrat excède 100 millions en violation des dispositions réglementaires.

Fig 2: Ampleur des risques par période de l'Exercice Budgétaire



L'analyse des risques au deuxième et troisième trimestre nous permet de faire des prévisions des risques éventuels au 2e et 3e trimestre 2023.

Graphique 1 : profils des difficultés des projets du BIP relevant des crédits à gestion centrale



Source :

MINEPAT/SDS

i. Cartographie des risques anticipés pour le deuxième et le trimestre en gestion centrale

Rubrique	Prévision	Niveau de risque	Constats/commentaires
Contractualisation	Risque élevé	Risque modéré	<ul style="list-style-type: none"> La situation de la contractualisation s'est globalement améliorée. En effet, si 39,06% des administrations déclarent avoir encore des problèmes de contractualisation contre 41,67% au trimestre précédent, il s'agit juste de quelques projets car le taux de signature global se situe à 74,96% ; Des assurances ont néanmoins été données par la plus par des responsables des administrations présentes en vue de faire apposer le visa des contrôleurs financiers compétents avant la date butoir d'arrêts des engagements.
Exécution physique	Risque élevé	Risque élevé	<ul style="list-style-type: none"> Des lenteurs dans l'exécution physique des projets persistent et l'apparition de difficultés nouvelles non identifiées au 2^{ème} trimestre contribue à leurs amplifications. Il s'agit notamment, de la non budgétisation de la maîtrise d'œuvre de certains projets dont le montant dépasse 100 millions et l'abondante pluviométrie dans certaines régions ; L'analyse des difficultés relatives au risque d'exécution physique des projets laisse à entrevoir l'insistance des problèmes d'exécution physique qui passent de 20,83% à 32,81% en glissement trimestriel ; Par ailleurs, la contractualisation tardive des projets que l'on continue d'observer contribue également, par effet d'entraînement, à maintenir le risque d'exécution physique des projets élevé.

Exécution financière	Risque modéré	Risque élevé	Le risque d'exécution des projets liés aux difficultés relatives à l'exécution financière s'est davantage dégradé. En effet, 43,75% des administrations disposent des projets qui connaissent des problèmes d'exécution financière et en particulier des projets dont les crédits courent le risque de forclusion ou des retards dans l'engagement de la dépense.
Suivi	Risque élevé	Risque modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Bien qu'en baisse en glissement trimestriel, les problèmes de suivi demeurent globalement inquiétants. L'exploitation des informations transmises fait état de ce que 34,38% des administrations déclarent avoir des problèmes liés au suivi contre 47,92% lors de la deuxième revue ; • Il persiste par ailleurs les problèmes de remontée insuffisante des informations et d'appropriation insuffisante des procédures d'exécution de la dépense.
Problèmes exogènes	Risque faible	Risque faible	Les problèmes liés à la propagation de la pandémie de la COVID-19 et d'autres difficultés exogènes demeurent mineurs à l'instar de la dégradation de la météorologie.

ii. Commentaires et comparaisons autour des prévisions et des réalisations

- **Contractualisation** : les anticipations faites au 2ème trimestre prévoyaient un risque élevé de contractualisation. L'évolution du risque de contractualisation reste modérée car 140 marchés demeurent non signés sur les 559 programmés. La maturité insuffisante de certains projets en est la principale raison.
- **Exécution physique** : un risque élevé dans l'exécution physique a été anticipé pour le 3ème trimestre, en raison de la contractualisation tardive et des lenteurs dans l'exécution physique de certains projets. Ces anticipations sont conformes aux réalisations du fait de la persistance des difficultés suscitées et aussi de l'apparition des difficultés nouvelles à l'instar de la non-budgétisation de la maîtrise d'œuvre pour certains projets dont le montant est supérieur à 100 millions ;
- **Exécution financière** : un risque modéré d'exécution financière a été anticipé pour le 3ème trimestre. Les réalisations font état de ce que ce risque se trouve élevé en raison de l'effet contagion lié au risque de contractualisation et d'exécution physique, mais aussi de la persistance du risque de forclusion des crédits de certains projets dans les administrations ;
- **Suivi** : le risque suivi se trouve modéré en raison des efforts faits dans les administrations pour amoindrir les problèmes de remontée des informations et le non tenu des cadres de concertation.
- **Problèmes exogènes** : les anticipations sont conformes aux réalisations.

iii. Cartographie des risques anticipés pour le quatrième trimestre 2023

Rubrique	Risque	Perspectives
Contractualisation	Risque modéré	Le risque relatif à la contractualisation sera modéré au quatrième trimestre. On anticipe 22 projets dont le processus de contractualisation ne pourra pas être achevé et pour lesquels les crédits seront soit forclos soit redéployés. Ce serait chiffre plus élevé si les assurances faites par les responsables des administrations présents à la revue de faire apposer le visa budgétaire des contrôleurs financiers compétents sur les autres projets de marché ne sont pas tenues.
Exécution physique	Risque modéré	Les projets qui n'ont pas pu être contractualisés dans les délais permettant leur exécution dans l'exercice budgétaire et ceux qui continuent à avoir des lenteurs dans leur exécution physique vont contribuer à maintenir un risque modéré d'exécution physique.
Exécution financière	Risque faible	Les problèmes relatifs à l'exécution financière seront faibles au dernier trimestre de l'année en cours, en raison du recours plus accru aux procédures de mouvements de crédit des projets ayant accusés des retards dans leur exécution pour la prise en charge des arriérés.

Suivi	Risque modéré	Les problèmes dans le suivi de l'exécution des projets vont demeurer modérés en raison des efforts consentis pour mise en place d'un système de montée des informations dans la plupart des administrations et la tenue régulière des cadres de concertations mensuels.
Problèmes exogènes	Risque faible	Les problèmes exogènes au système de suivi de l'exécution du BIP vont demeurer mineurs en raison de leurs faibles récurrences.

B. Cartographie des risques d'exécution des projets du BIP relevant des crédits délégués

En utilisant la méthodologie susvisée, la cartographie des risques pour les projets relevant des crédits délégués est également établie en exploitant les rapports des Comités Régionaux et départementaux au titre du 3^{ème} trimestre. Trente-cinq (35) constats/difficultés systémiques ont été identifiés en exploitant la documentation transmise. Ces difficultés ont été regroupées en sept (7) rubriques selon leurs similitudes, notamment : la contractualisation, l'exécution physique, l'exécution financière, le suivi, les problèmes exogènes, les problèmes institutionnels et les problèmes administratifs.

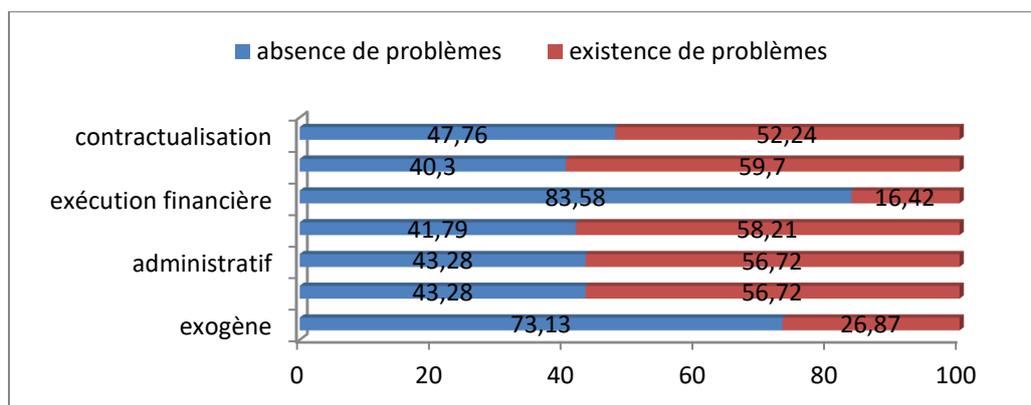
- En matière de contractualisation, on note : le retard dans le processus de contractualisation ; la faible maturation des projets ; des appels d'offres infructueux ; l'insuffisante budgétisation des certains projets ;
- S'agissant de l'exécution physique, on note : les lenteurs dans l'exécution physique des projets ; les lenteurs dans l'élaboration des avenants ; la non-budgétisation de la maîtrise d'œuvre ; l'abandon des projets ; la faible mobilisation des entreprises sur le terrain ; la faible capacité financière des entreprises ; la démobilisation des entreprises sur les sites projets ;
- En termes d'exécution financière, on note : la forclusion des crédits ; les lenteurs dans l'engagement des dépenses ; les retards dans le paiement des prestations ; les retards dans la mobilisation des crédits de subventions d'investissement ;
- Concernant le Suivi, on note : la remontée insuffisante des informations sur l'exécution physique des projets ; la tenue irrégulière des Comité Techniques Communaux et des Comités Départementaux ; le faible suivi des projets ; le non-respect des Cahier de charges ; la mobilité réduite des Délégués Départementaux ;
- Concernant les problèmes exogènes, on note : les crises sécuritaires ; l'enclavement des localités ; les problèmes liés au COVID-19 et la pluviométrie abondante dans certaines localités ;

Au-delà de ces cinq premières rubriques qu'on retrouve dans l'exécution des crédits à gestion centrale, deux autres rubriques sont spécifiques aux difficultés/constats relatif à l'exécution des crédits délégués. Notamment :

- **Les problèmes institutionnels**, on note : le non-paiement des indemnités des Comités Technique Communaux et Sous-Commissions de Passation des Marchés ; la dotation financière insuffisante des Comités Techniques Communaux et Comité Départementaux, la non-implication des ingénieurs de l'État dans l'élaboration des dossiers techniques et le processus d'exécution de la Commande Publique ; le non-fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;
- **Les Problèmes administratifs**, on note : la faible participation aux instances de suivi, l'insuffisante appropriation des procédures, le personnel et les ressources insuffisantes dans les délégations départementales, les retards dans la réception provisoire, l'insuffisante capacitation des Ressources Humaines, des lenteurs administratives et la non-implication des ingénieurs de l'État.

La représentation graphique du profil des difficultés construite suivant les indications méthodologiques ci-dessus est la suivante :

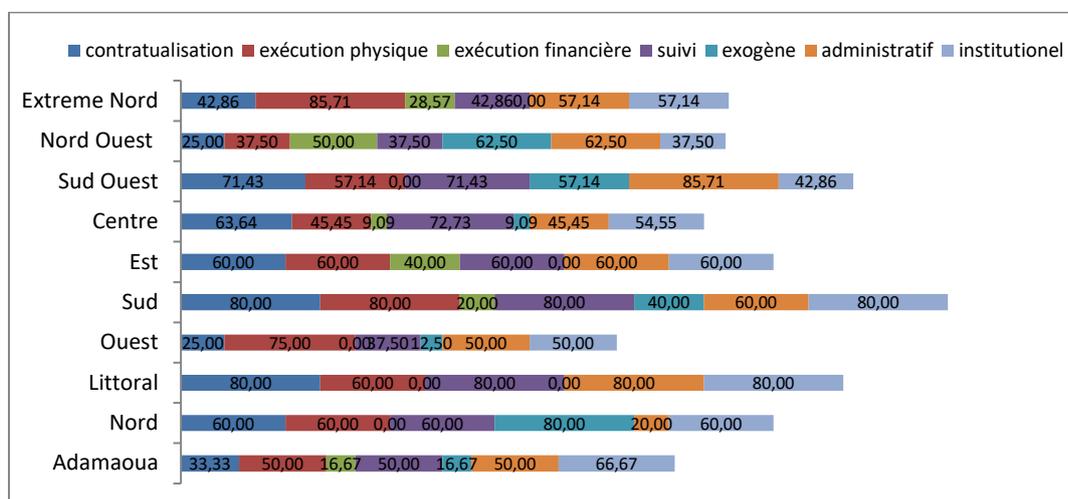
Tableau 1 : profil des difficultés des projets du BIP relevant des crédits délégués

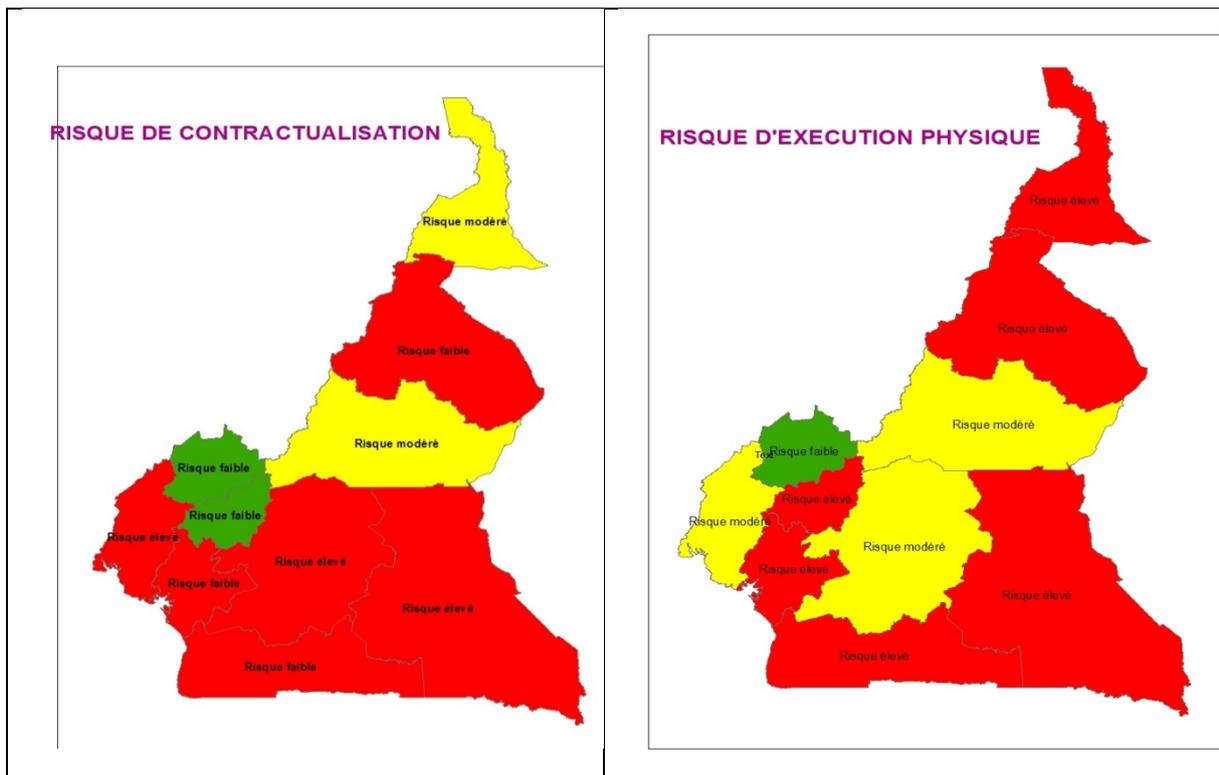


Il ressort des statistiques ci-dessus qu'au-delà des difficultés liées à la procédure de contractualisation et à l'exécution physique des projets du BIP relevant des crédits délégués, notamment l'insuffisante maturation des projets et des lenteurs dans l'exécution physique des projets, les problèmes liés au suivi, au dysfonctionnement administratif et institutionnel entravent également la bonne exécution du BIP dans les régions. En particulier, l'insuffisante remontée des informations, et la tenue irrégulière des Comités Techniques Communaux et des Comités Départementaux de suivi du BIP (pour ce qui est des entraves liées au suivi) ; la non-participation des Maires aux instances de suivi du BIP et l'insuffisante appropriation des procédures (pour ce qui est des entraves liées au dysfonctionnement administratif) ; le non-paiement des indemnités des Comités Techniques Communaux et des Commissions Internes de Passation des Marchés, la dotation insuffisante des Comités Techniques Communaux et des Comités Départementaux de suivi de l'exécution du BIP, la difficile collaboration entre les Maires, les présidents de Commission de Passation des Marchés et les Délégués Départementaux et la non implication des ingénieurs de l'État dans l'élaboration des dossiers techniques et le processus d'exécution de la Commande Publique (pour ce qui est des dysfonctionnements institutionnels), en sont des problèmes majeurs.

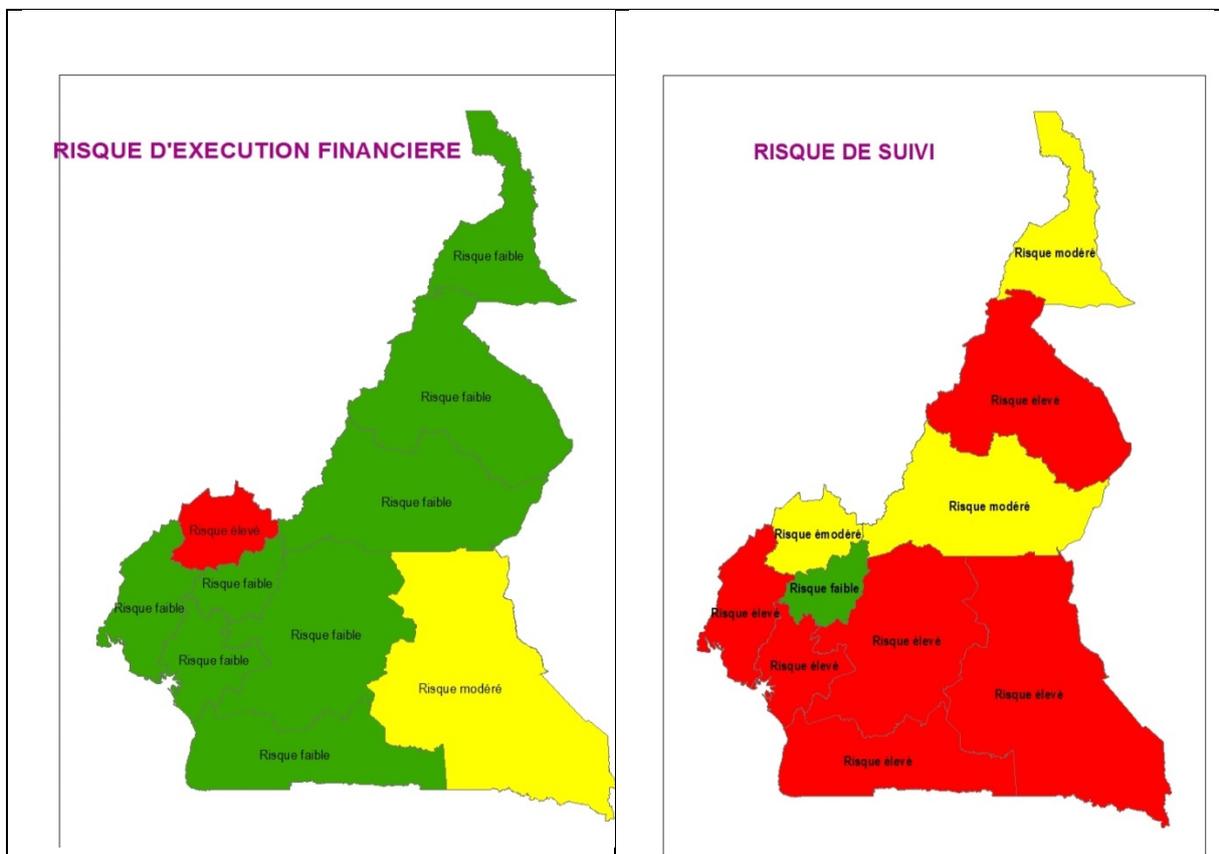
Une représentation plus approfondie du profil des difficultés par région permet l'obtention du graphique ci-dessous.

Tableau 1 : profil des difficultés des projets du BIP relevant des crédits délégués par Région





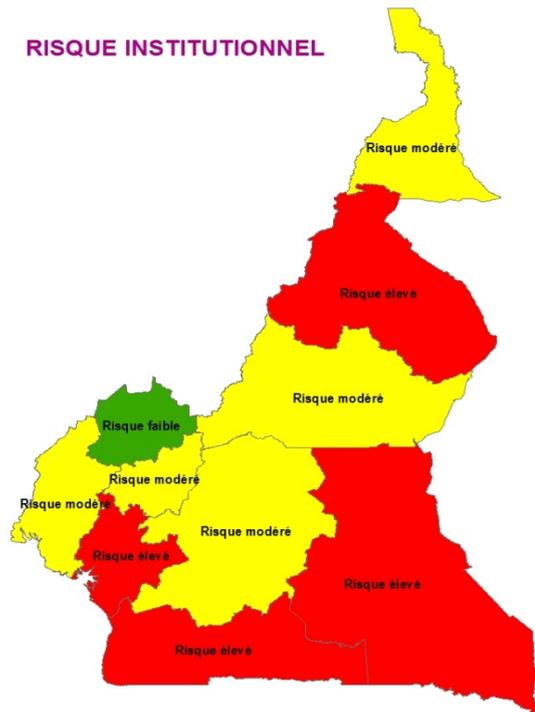
Ce graphique montre que l'ampleur des problèmes de contractualisation, d'exécution physique et de suivi est plus constaté dans les Régions du Sud, du Sud-Ouest et du Littoral, quoi que les problèmes liés à l'exécution financière soient quasiment inexistants dans ces Région. Ces même Régions rencontrent aussi avec la plus grange acuité, les difficultés en matière administratifs et institutionnel. Les cartographies de risques ci-dessous, illustrent l'ampleurs des risques ainsi mesurés dans chaque Région.



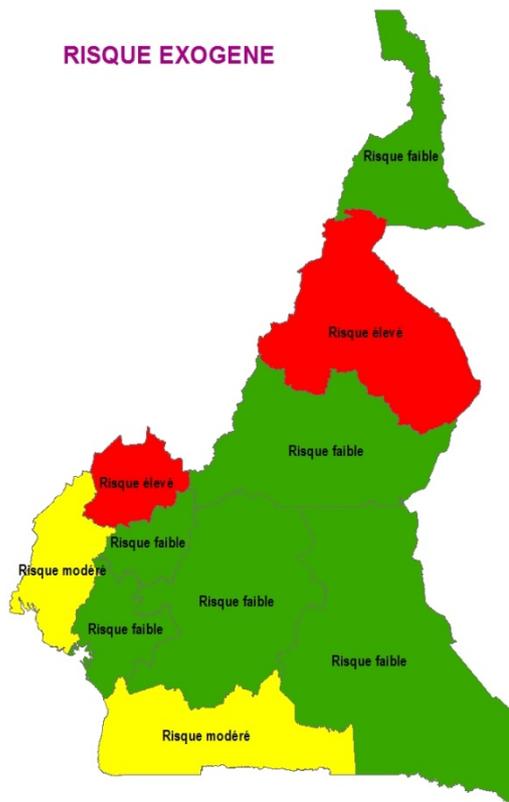
RISQUE ADMINISTRATIF



RISQUE INSTITUTIONNEL



RISQUE EXOGENE



Mesures d'atténuation des risques identifiés

1. Risque de contractualisation

- En matière de maturation des projets : inviter les responsables des régions concernées à s'assurer de la maturation complète des projets relevant de leur ressort avant leur inscription dans le BIP, conformément au Décret n°2018/4992/PM du 21 juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement public ;

2. Risque d'exécution physique

- Inviter les Délégués Départementaux et Régionaux à prendre les dispositions nécessaires en vue de l'accompagnement des entreprises adjudicataires dans l'exécution physique de leurs projets ;

3. Risque d'exécution financière

- Inviter les responsables locaux du MINFI à assurer le paiement des prestations dans les délais raisonnables ;

4. Risque de suivi

- Inviter les Délégués Régionaux à signifier aux Maires de leur territoire de compétence, l'importance de la transmission des rapports trimestriels sur l'exécution des projets, conformément au point 361 de la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2020 ;
- Inviter les Maires des régions concernées à assurer la tenue régulière des Comités Techniques Communaux de suivi du BIP ;
- Prendre les dispositions nécessaires en vue de la tenue régulière des Comités Techniques Communaux de suivi de l'exécution du BIP ;

5. Risque institutionnel

- Envisager l'augmentation de la dotation et le paiement régulier des indemnités des Comités Techniques Communaux et les Comités Départementaux de suivi du BIP et des Sous-Comités Interne de Passation des Marchés ;
- Assurer l'implication des Ingénieurs de l'État dans l'élaboration des Dossiers Techniques et le processus d'exécution de la Commande Publique ;

6. Risque administratif

- Solliciter l'arbitrage des Gouverneurs de Région afin d'instaurer un environnement convivial de travail entre les Maitres d'Ouvrage (et ou les Maitres D'Ouvrage Délégués, les Présidents des Commission de Passation des Marchés et les Délégués Départementaux ;
- Inviter les Maires à participer activement aux instances de suivi du BIP ;
- Renforcer régulièrement les capacités du personnel des Communes et des Délégations Départementales.